



Comptes consolidés Décembre 2023

Table des matières

Bilan consolidé.....	5
Compte de résultat consolidé.....	6
État du résultat global	7
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	8
Tableau des flux de trésorerie	9
1. Faits marquants	10
1.1 Retrait de la cote des actions Rothschild & Co.....	10
1.2 Accord pour l'acquisition d'Atlantic Equities	10
1.3 Cession d'une activité de gestion d'actifs en Amérique du Nord.....	10
1.4 Environnement macroéconomique	11
1.4.1 Risque de taux d'intérêt	11
1.4.2 Risque de crédit sur les prêts à la clientèle	11
1.4.3 Risque de liquidité.....	11
1.4.4 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles.....	11
1.5 Impôt minimum mondial.....	11
2. Base de préparation des comptes consolidés	12
2.1 Informations relatives à la Société	12
2.2 Principes généraux	12
2.3 Adoption de nouvelles normes comptables	12
2.3.1 Mise à jour des expositions en USD Libor à décembre 2023.....	12
2.3.2 Modification de la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.....	13
2.3.3 Réforme fiscale internationale – Règles du modèle Pilier 2 (Amendement d'IAS12)	13
2.3.4 IFRS 17 Contrats d'assurance.....	13
2.3.5 Autres modifications de normes comptables	13
2.4 Changements de normes comptables à venir	13
2.5 Événements postérieurs à la clôture	13
2.5.1 Rachat de titres subordonnés à durée indéterminée à taux fixe d'une valeur de 125 millions de livres sterling	13
3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	14
3.1 Méthodes de consolidation	14
3.1.1 Date d'arrêté des comptes des sociétés consolidées	14
3.1.2 Filiales.....	14
3.1.3 Entreprises associées.....	14
3.1.4 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition	14
3.1.5 Participations ne donnant pas le contrôle.....	15
3.1.6 Contrat d'achat d'intérêts minoritaires	15
3.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	15
3.2.1 Jugements et estimations comptables.....	15
3.2.2 Opérations de change.....	17
3.2.3 Actifs et passifs financiers – classement et évaluation.....	17
3.2.4 Actifs financiers – dépréciation	19
3.2.5 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	21
3.2.6 Décomptabilisation.....	22

3.2.7	Opérations de titrisation	22
3.2.8	Immobilisations incorporelles.....	22
3.2.9	Immobilisations corporelles	23
3.2.10	Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	23
3.2.11	Provisions et passifs éventuels.....	23
3.2.12	Retraites.....	24
3.2.13	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	24
3.2.14	Produits et charges d'intérêt	25
3.2.15	Carried interest	25
3.2.16	Régimes d'intéressement à long terme	25
3.2.17	Fiscalité.....	26
3.2.18	Dividendes	26
3.2.19	Classification des dettes et capitaux propres	26
3.2.20	Activités fiduciaires	26
3.2.21	Contrats de location	27
4.	Gestion des risques financiers	28
4.1	Gouvernance.....	28
4.2	Risque de crédit	28
4.2.1	Risque de crédit et de contrepartie.....	28
4.2.2	Classement des crédits.....	30
4.2.3	Exposition au risque de crédit.....	32
4.2.4	Gestion du risque de crédit des autres actifs financiers	34
4.2.5	Analyse complémentaire du risque de crédit.....	35
4.3	Risque de marché.....	36
4.3.1	Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres.....	37
4.3.2	Risque de change	37
4.3.3	Risque de taux d'intérêt	38
4.4	Risque de liquidité.....	39
4.4.1	Liquidité.....	39
4.4.2	Échéance contractuelle.....	41
4.5	Informations sur la juste valeur	41
4.5.1	Hiérarchie des justes valeurs.....	41
4.5.2	Techniques de valorisation utilisées	42
4.5.3	Juste valeur des instruments financiers.....	44
4.5.4	Informations sur les instruments comptabilisés à la juste valeur de Niveau 3	46
4.5.5	Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations	48
5.	Impacts et risques financiers liés au changement climatique.....	49
5.1	Gouvernance des objectifs et risques liés au changement climatique	49
5.2	Engagement de Rothschild & Co à réduire les émissions opérationnelles de Scopes 1, 2 et 3	50
5.3	Le risque climatique appliqué aux comptes du Groupe.....	51
5.3.1	Prise en compte du risque climatique lors des tests de dépréciation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition	51
5.3.2	Prise en compte du risque climatique dans le processus d'évaluation des risques liés à nos activités bancaires	51
5.3.3	Prise en compte du risque climatique dans les autres actifs et passifs	51

6. Notes sur le bilan	52
Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	52
Note 2 – Dérivés	52
Note 3 – Titres au coût amorti.....	54
Note 4 – Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	55
Note 5 – Prêts et créances sur la clientèle	55
Note 6 – Comptes de régularisation et actifs divers	55
Note 7 – Participations dans les entreprises mises en équivalence.....	56
Note 8 – Contrats de location.....	56
Note 9 – Acquisition de filiales et d’activités	58
Note 10 – Immobilisations corporelles	60
Note 11 – Immobilisations incorporelles	60
Note 12 – Écarts d’acquisition.....	61
Note 13 – Dettes envers les établissements de crédit.....	62
Note 14 – Dettes envers la clientèle	62
Note 15 – Comptes de régularisation et passifs divers	62
Note 16 – Provisions	63
Note 17 – Dépréciations.....	63
Note 18 – Impôts différés	64
Note 19 – Entités structurées.....	65
Note 20 – Capital et réserves.....	66
Note 21 - Participations ne donnant pas le contrôle	67
Note 22 – Régimes de retraite	68
Note 23 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	72
Note 24 – Engagements donnés et reçus.....	73
Note 25 – Compensation des actifs et passifs financiers	74
7. Notes sur le compte de résultat	75
Note 26 – Marge nette d’intérêts.....	75
Note 27 – Produits nets de commissions.....	76
Note 28 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	76
Note 29 – Charges générales d’exploitation	77
Note 30 – Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	79
Note 31 – Coût du risque	79
Note 32 – Gains/(pertes) nets sur autres actifs	79
Note 33 – Impôt sur les bénéfices.....	80
Note 34 – Parties liées	81
Note 35 – Honoraires des Commissaires aux comptes.....	82
Note 36 – Périmètre de consolidation	83
Note 37 – Résultats, impôts et effectifs par territoire	87
Abréviations et glossaire	88

Bilan consolidé

au 31 décembre 2023

Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Caisse et banques centrales		4 552 290	2 521 688
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1 612 949	2 177 181
Instruments dérivés de couverture	2	5 012	6 040
Titres au coût amorti	3	3 418 083	3 649 077
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	1 727 264	1 927 881
Prêts et créances sur la clientèle	5	4 331 199	4 971 198
Actifs d'impôts courants		60 106	32 876
Actifs d'impôts différés	18	91 173	67 306
Comptes de régularisation et actifs divers	6	1 327 971	1 059 738
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	5 155	4 325
Droits d'utilisation	8	208 592	213 900
Immobilisations corporelles	10	262 485	253 094
Immobilisations incorporelles	11	232 481	241 453
Écarts d'acquisition	12	274 247	250 756
TOTAL DES ACTIFS		18 109 007	17 376 513

Passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	187 966	302 289
Instruments dérivés de couverture	2	510	434
Dettes envers les établissements de crédit	13	333 902	517 539
Dettes envers la clientèle	14	11 892 357	10 414 524
Dettes représentées par un titre		148 157	41 724
Passifs d'impôts courants		59 559	70 289
Passifs d'impôts différés	18	49 824	69 299
Dettes de loyers	8	234 254	240 676
Comptes de régularisation et passifs divers	15	1 470 947	1 667 787
Provisions	16	36 224	34 745
TOTAL DETTES		14 413 700	13 359 306
Capitaux propres		3 695 307	4 017 207
Capitaux propres – part du Groupe	20	3 279 160	3 565 080
Capital		154 367	154 060
Primes liées au capital		1 122 962	1 122 438
Réserves consolidées		1 755 827	1 740 742
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(28 761)	(57 792)
Résultat net – part du Groupe		274 765	605 632
Participations ne donnant pas le contrôle	21	416 147	452 127
TOTAL DES PASSIFS		18 109 007	17 376 513

Compte de résultat consolidé

pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
+ Produits d'intérêts sur les instruments financiers utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif	26	418 624	130 360
- Charges d'intérêts sur les instruments financiers utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif	26	(260 017)	(56 553)
+/- Produits d'intérêts nets sur les autres instruments financiers	26	81 129	49 358
+ Commissions (produits)	27	2 239 416	2 645 517
- Commissions (charges)	27	(114 472)	(101 300)
+/- Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	28	170 505	297 798
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		1	(5)
+ Produits des autres activités		548	643
- Charges des autres activités		(441)	(424)
Produit net bancaire		2 535 293	2 965 394
- Charges de personnel	29	(1 522 152)	(1 575 425)
- Autres charges d'exploitation	29	(399 655)	(332 985)
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	30	(98 475)	(87 253)
Résultat brut d'exploitation		515 011	969 731
+/- Coût du risque	31	4 100	(2 904)
Résultat d'exploitation		519 111	966 827
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	1 140	(2 062)
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	32	5 897	(6 201)
Résultat avant impôt		526 148	958 564
- Impôt sur les bénéfices	33	(98 159)	(157 781)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		427 989	800 783
Participations ne donnant pas le contrôle	21	153 224	195 151
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		274 765	605 632

État du résultat global

pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	427 989	800 783
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts de conversion liés aux filiales et aux entreprises mises en équivalence	35 459	(20 274)
Gain de change transféré au résultat lié à la cession d'une filiale	(7 682)	-
Gains/(pertes) sur les variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1 421	(997)
(Gains)/pertes liés à la couverture de flux de trésorerie transférés au compte de résultat	(543)	(1 611)
Quote-part des gains/(pertes) comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	(167)	(334)
Autres ajustements	-	(238)
Impôts	(189)	494
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	28 299	(22 960)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	(65 516)	136 718
Impôts	15 632	(23 347)
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(49 884)	113 371
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(21 585)	90 411
RÉSULTAT GLOBAL	406 404	891 194
<i>dont part du Groupe</i>	<i>250 715</i>	<i>705 924</i>
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>155 689</i>	<i>185 270</i>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) (Note 20.2)				Capitaux propres – part du Groupe	Capitaux propres – part des participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées (Note 20.1)	Réserves consolidées (Note 20.1)	Réserves de conversion	Réserves de couverture de flux de trésorerie			
<i>En milliers d'euros</i>							
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2022	1 301 209	1 861 953	(32 050)	1 713	3 132 825	468 377	3 601 202
Augmentation/(diminution) de capital liée à des titres autodétenus	-	(32 853)	-	-	(32 853)	1	(32 852)
Réduction de capital	(25 455)	25 455	-	-	-	-	-
Distributions (Note 20.3, Note 21)	-	(200 967)	-	-	(200 967)	(184 656)	(385 623)
Émission d'actions	744	-	-	-	744	-	744
Augmentation de capital liée aux options	-	921	-	-	921	-	921
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée (Note 21)	-	-	-	-	-	(16 584)	(16 584)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	9 443	(9 657)	-	(214)	(281)	(495)
Réévaluation des parts d'associés commandités de RMM à la juste valeur avant acquisition	-	(41 300)	-	-	(41 300)	41 300	-
Acquisition des parts d'associés commandités de RMM	-	-	-	-	-	(41 300)	(41 300)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(24 711)	(239 301)	(9 657)	-	(273 669)	(201 520)	(475 189)
Résultat net pour l'exercice 2022	-	605 632	-	-	605 632	195 151	800 783
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	(808)	(808)	-	(808)
(Gains)/pertes transférés au compte de résultat	-	-	-	(1 306)	(1 306)	-	(1 306)
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	113 371	-	-	113 371	(1)	113 370
Écarts de conversion et autres variations	-	4 719	(15 684)	-	(10 965)	(9 880)	(20 845)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 276 498	2 346 374	(57 391)	(401)	3 565 080	452 127	4 017 207
Augmentation/(diminution) de capital liée à des titres autodétenus	-	145 244	-	-	145 244	-	145 244
Émission d'actions et diminution du capital	831	-	-	-	831	-	831
Distribution ordinaire (Note 20.3, Note 21)	-	(107 484)	-	-	(107 484)	(170 119)	(277 603)
Distribution exceptionnelle de réserves (Note 20.3, Note 21)	-	(578 216)	-	-	(578 216)	-	(578 216)
Réévaluation au sein des capitaux propres de la dette liée aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	6 703	-	-	6 703	-	6 703
Charge, nette d'impôt, liée au reclassement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, de réglées en instruments de capitaux propres vers réglées en trésorerie	-	(4 971)	-	-	(4 971)	-	(4 971)
Reclassement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	(3 629)	-	-	(3 629)	-	(3 629)
Augmentation de capital liée aux options	-	7 349	-	-	7 349	-	7 349
Augmentation de capital et règlement des autres transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	(3 074)	-	-	(3 074)	-	(3 074)
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée (Note 21)	-	-	-	-	-	(20 836)	(20 836)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	(2 465)	3 205	-	740	(714)	26
Autres mouvements	-	(120)	(8)	-	(128)	-	(128)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	831	(540 663)	3 197	-	(536 635)	(191 669)	(728 304)
Résultat net pour l'exercice 2023	-	274 765	-	-	274 765	153 224	427 989
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	1 066	1 066	-	1 066
(Gains)/pertes transférés au compte de résultat	-	-	(7 682)	(377)	(8 059)	-	(8 059)
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	(49 884)	-	-	(49 884)	-	(49 884)
Écarts de conversion et autres variations	-	-	32 827	-	32 827	2 465	35 292
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 277 329	2 030 592	(29 049)	288	3 279 160	416 147	3 695 307

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt (I)		526 148	958 564
(Gains)/pertes nets des activités d'investissement	28	(128 140)	(243 846)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10, 11	53 095	62 962
Amortissement et dépréciation des droits d'utilisation et intérêts sur dettes de loyers	8	53 096	47 226
(Gains)/pertes liés aux acquisitions, cessions et dépréciation de filiales	32	(7 906)	(18 502)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	7	(1 140)	2 062
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt		(1 023)	3 438
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt (II)		(32 018)	(146 660)
(Réalisation)/remboursement net des prêts et créances sur la clientèle		668 075	(462 690)
Augmentation/(diminution) nette des dettes envers la clientèle		1 308 941	(1 317 322)
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers disponibles à la vente détenus à des fins de liquidité		676 832	(2 300 808)
Flux de trésorerie (placés)/reçus liés aux opérations avec les établissements de crédit		119 117	131 135
Flux nets de trésorerie générés par les instruments dérivés et par le portefeuille de transaction		(105 420)	167 155
Autres mouvements affectant des actifs et des passifs liés aux activités de trésorerie		51 381	50 014
Flux nets de trésorerie liés aux activités de trésorerie		2 050 851	(3 269 826)
(Augmentation)/diminution nette du fonds de roulement		(304 824)	(38 461)
Impôts versés		(155 686)	(181 607)
Paiement des dettes de loyer	8	(50 358)	(43 153)
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles		(510 868)	(263 221)
Augmentation/(diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (III)		2 208 058	(3 995 737)
Total des flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et de trésorerie (A) = (I) + (II) + (III)		2 702 188	(3 183 833)
Achat d'investissements		(126 074)	(211 431)
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	10, 11	(45 864)	(34 150)
Achat de filiales et d'entreprises associées net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis		(14 019)	(33 015)
Flux de trésorerie investis		(185 957)	(278 596)
Flux de trésorerie reçus d'investissements (ventes et dividendes)		287 895	313 982
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 833	1 438
Vente de filiales nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés		(775)	-
Flux de trésorerie reçus		289 953	315 420
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		103 996	36 824
Distributions versées aux actionnaires et aux associés commandités de la société mère	20.3	(685 700)	(200 967)
Distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle	21	(170 119)	(184 656)
(Acquisition)/vente de titres autodétenus		148 156	(32 244)
Acquisition d'intérêts supplémentaires dans les filiales		(21 404)	(3 513)
Acquisition des parts d'associés commandités de RMM		-	(41 300)
Flux d'intérêts versés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	21	(20 836)	(16 584)
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(749 903)	(479 264)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		85 874	44 428
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C) + (D)		2 142 155	(3 581 845)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	23	3 674 820	7 256 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	23	5 816 975	3 674 820
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		2 142 155	(3 581 845)

1. Faits marquants

1.1 Retrait de la cote des actions Rothschild & Co

L'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Rothschild & Co, annoncée par Rothschild & Co Concordia (Concordia) les 6 et 13 février 2023, a été déposée le 8 juin 2023.

Le 18 juillet 2023, l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) a déclaré l'Offre conforme, et a apposé le même jour son visa sur la note d'information de Concordia et sur la note en réponse de Rothschild & Co, respectivement sous les numéros 23-316 et 23-317.

À la suite du détachement de la distribution exceptionnelle de réserves de 8,00 euros par action intervenu le 20 juillet 2023, l'Offre a été ouverte le 24 juillet 2023 au prix de 38,60 euros par action Rothschild & Co (dividende ordinaire de 1,40 euro et distribution exceptionnelle de réserves de 8,00 euros détachés) pour une période de 35 jours ouvrés, soit jusqu'au 8 septembre (inclus).

Il est par ailleurs rappelé que le 4 juillet 2023, ayant pris connaissance des travaux du Comité ad hoc et des conclusions du cabinet Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant, dont le rapport conclut que les termes de l'Offre sont équitables pour les actionnaires de Rothschild & Co, le Conseil de surveillance de Rothschild & Co a rendu à l'unanimité un avis motivé favorable sur l'Offre, en considérant que celle-ci est dans l'intérêt de Rothschild & Co, ses actionnaires et ses salariés, et a recommandé aux actionnaires de Rothschild & Co d'apporter leurs actions à l'Offre.

Concordia a déclaré son intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire au cas où, à l'issue de l'Offre, les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 10% du capital et des droits de vote.

L'AMF a annoncé le 12 septembre 2023 que Concordia et les membres du concert avaient franchi le seuil de 90 % du capital et des droits de vote de Rothschild & Co, permettant ainsi le rachat obligatoire des actions restantes. En conséquence et comme indiqué dans la note d'information relative à l'Offre, Concordia a demandé à l'AMF de mettre en œuvre la procédure de retrait obligatoire de la cote. Ce dernier était soumis aux mêmes conditions financières que l'Offre, soit 38,60 € par action, et a eu lieu le 11 octobre 2023.

1.2 Accord pour l'acquisition d'Atlantic Equities

En avril 2023, le Groupe est parvenu à un accord afin que Redburn, leader européen indépendant en matière de recherche sur les actions et du courtage, acquière 100% des activités d'Atlantic Equities, spécialiste en matière de recherche et de courtage sur les actions américaines. L'acquisition était soumise à certaines conditions suspensives. Elle s'est finalisée le 14 août 2023. De plus amples détails sont fournis en Note 9.

1.3 Cession d'une activité de gestion d'actifs en Amérique du Nord

En novembre 2022, le Groupe a conclu un accord avec Wintrust Financial Corporation, aux termes duquel une filiale de Wintrust, Great Lakes Advisors, LLC a accepté de se porter acquéreur de nos activités de gestion d'actifs américaines. La cession de Rothschild & Co Asset Management US Inc. a été finalisée le 4 avril 2023.

Les revenus annuels de l'activité s'élevaient à 22 millions d'euros en 2022 et à 5 millions d'euros au moment de la cession au 4 avril 2023.

1.4 Environnement macroéconomique

Les niveaux élevés d'inflation dans la plupart des pays du monde ont engendré des hausses significatives des taux d'intérêt. Les effets induits sur les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont présentés ci-dessous.

1.4.1 *Risque de taux d'intérêt*

Du fait de son modèle économique de banque privée, le Groupe a un risque de taux d'intérêt limité dans un environnement de hausse des taux d'intérêt. En effet, les prêts sont principalement concentrés sur nos clients privés, pour la plupart avec des garanties constituées de portefeuilles de titres (prêts Lombard). Ce type de prêt est généralement à court terme ou avec des taux d'intérêt variables, ou la combinaison des deux. De plus amples informations sur le risque de taux d'intérêt figurent au paragraphe 4.3.3 des présents comptes.

1.4.2 *Risque de crédit sur les prêts à la clientèle*

La méthodologie et les hypothèses retenues par le Groupe pour l'évaluation de ses pertes sur créances attendues sont décrites dans le paragraphe 4.2.3.1 « Regroupement d'instruments pour pertes calculées collectivement » des présents comptes.

L'estimation de la valeur des garanties détenues et les probabilités de défaut peuvent s'avérer difficiles à évaluer dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés que ceux observés depuis de nombreuses années, que dans un environnement stable. La perte en cas de défaut (LGD) des prêts a été déterminée en grande partie par l'examen des garanties détenues sur ceux-ci. Dans les cas pour lesquels la garantie a été difficile à évaluer, des ajustements ont été apportés à leur valeur présumée pour refléter les récents mouvements du marché.

Si un emprunteur venait à être affecté par les changements de taux d'intérêt au point de compromettre son prêt, cette défaillance serait traitée avec les méthodes habituelles. Les défauts de paiement restent très faibles à la date de clôture. Une information quantitative complète sur le risque de crédit est fournie dans la partie 4.2 « Risque de crédit ».

1.4.3 *Risque de liquidité*

La méthodologie utilisée par le Groupe pour mesurer son risque de liquidité est décrite dans la partie 4.4 « Risque de liquidité » des présents comptes. La position de liquidité du Groupe reste forte et l'impact des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi attentif afin de garantir cette position. De plus amples informations sur le risque de liquidité figurent au paragraphe 4.4.1 des présents comptes.

1.4.4 *Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles*

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par an, et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Les tests effectués au 31 décembre 2023 ont pris en compte à la fois l'impact macroéconomique actuel sur les résultats, les projections du Groupe ainsi que l'augmentation des taux d'actualisation. Ceux-ci n'ont fait apparaître aucun signe de perte de valeur sur les écarts d'acquisition ni sur les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

1.5 Impôt minimum mondial

Afin de s'assurer que les grandes sociétés multinationales paient un niveau d'impôt minimum de 15% sur les bénéfices réalisés dans chacune des juridictions où elles opèrent, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a publié un projet de cadre législatif en décembre 2021, suivi de commentaires en mars 2022, puis des règles dites de *Safe Harbour* (« *Safe Harbour Rules* ») à la fin de l'exercice 2022 et enfin des commentaires détaillés en février 2023 et juillet 2023. Cette réglementation est communément désignée sous le terme de Pilier 2.

Le 15 décembre 2022, le Conseil de l'UE a officiellement approuvé la directive européenne transposant l'impôt minimum mondial de l'OCDE. La France, pays d'établissement de l'entité mère ultime du Groupe (R&Co Concordia SAS) et de l'entité mère partiellement détenue par cette dernière (Rothschild & Co SCA), a mis en place la réglementation Pilier 2 à partir de l'exercice fiscal 2024. Par conséquent, l'impôt complémentaire du Groupe sera déclaré et payé en France (net de tout impôt complémentaire versé en application d'une législation locale).

En application des *Safe Harbour Rules* s'appliquant à la période transitoire (2024 à 2026), le Groupe a procédé à une première estimation afin d'anticiper les juridictions dans lesquelles il devrait déposer une déclaration Pilier 2 (connu sous le nom de « *Globe Information Return* »). En décembre 2023, sur la base des informations disponibles, le Groupe aurait un montant non significatif d'impôt complémentaire à payer au titre des activités basées à Guernesey et aux Émirats Arabes Unis.

2. Base de préparation des comptes consolidés

2.1 Informations relatives à la Société

Les comptes consolidés du Groupe (de Rothschild & Co SCA et de ses filiales consolidées) pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023 sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE n°1606/2002, sous un format bancaire. Il est conforme à celui proposé par la recommandation n°2022-01 du 8 avril 2022 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Rothschild & Co Gestion SAS, le Gérant de Rothschild & Co, et, à des fins de vérification et de contrôle, ont été présentés au Conseil de surveillance le 14 mars 2024.

Au 31 décembre 2023, la société mère du Groupe est Rothschild & Co, société en commandite par actions, dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France (302 519 228 RCS Paris). Jusqu'au 11 octobre 2023, la Société était cotée sur Euronext à Paris (compartiment A), avant d'être retirée de la cotation.

Au 31 décembre 2023, la société mère de Rothschild & Co SCA est Rothschild & Co Concordia SAS, dont le siège social se situe également au 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France.

Le Groupe opère à l'international à travers trois activités de premier plan : le Conseil financier, la Banque privée et Gestion d'actifs et Five Arrows.

2.2 Principes généraux

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies. Le Groupe dispose de ressources suffisantes pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible et, par conséquent, les comptes consolidés ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

2.3 Adoption de nouvelles normes comptables

2.3.1 *Mise à jour des expositions en USD Libor à décembre 2023*

La réforme de l'IBOR a eu pour objet la révision progressive de certains indices de références de taux d'intérêt. La réforme n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe car la majorité des expositions du Groupe se concentre sur les prêts à la clientèle privée (PCL) et les actifs de trésorerie de type « vanille » ayant une exposition limitée aux taux IBOR à long terme.

Les expositions du Groupe aux actifs financiers non dérivés indexés sur le Libor USD qui étaient de 39,9 millions d'euros en décembre 2022 ont été transférées vers un nouveau taux de référence entré en vigueur à partir de juillet 2023. De plus, le Groupe a précédemment émis une dette subordonnée à durée indéterminée d'une valeur nominale de 200 millions de dollars US, comptabilisée en tant que participations ne donnant pas le contrôle. Les paiements des intérêts sur cette dette ont été indexés sur le Libor USD. Un processus de consultation de tous les détenteurs de dettes subordonnées a été lancé en juin 2023 afin de modifier la méthodologie du taux d'intérêt du Libor USD vers le SOFR journalier ajusté d'une marge de 0,42826% par an, conformément à la pratique du marché. La proposition n'a pas été approuvée et ne sera donc pas mise en œuvre. Dans ces conditions, le Libor USD synthétique a été utilisé pour fixer le taux d'intérêt, et il continuera à être utilisé tant qu'il sera coté (ceci étant prévu jusqu'au 30 septembre 2024). Le Groupe consulte la banque agente au sujet des futures fixations de taux d'intérêt. Les conditions générales des dettes prévoient que le taux d'intérêt sera déterminé par le *trustee* des dettes si la banque agente ne détermine pas le taux d'intérêt.

Annexe aux comptes consolidés

2.3.2 Modification de la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction

En mai 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 12 Impôts sur le résultat qui limitent le champ d'application de l'exemption concernant la comptabilisation d'impôts différés lors de la première reconnaissance d'actifs ou de passifs. Dans le cas de transactions donnant lieu à des différences temporaires de même montant et qui se compensent (par exemple, des contrats de location), il est désormais clair que l'exemption ne s'applique pas. En conséquence, le Groupe prévoit de comptabiliser un actif d'impôt différé et un passif d'impôt différé pour les différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un contrat de location. Cependant, dans de nombreux pays, ces actifs et passifs d'impôts différés remplissent les conditions requises pour faire l'objet d'une compensation au bilan.

Les amendements sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 et n'ont eu aucun impact significatif pour le Groupe.

2.3.3 Réforme fiscale internationale – Règles du modèle Pilier 2 (Amendement d'IAS12)

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié la Réforme fiscale internationale – Règles du modèle Pilier 2 (Amendement d'IAS12) avec une date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ces amendements créent une exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation d'impôts différés en relation avec Pilier 2. Le Groupe a appliqué cette exemption dans ses comptes. En outre, les amendements contraignent les entités à fournir des informations utiles aux utilisateurs des états financiers pour comprendre l'exposition de l'entité aux impôts sur le résultat au titre de Pilier 2. De plus amples informations sur Pilier 2 et ses conséquences pour le Groupe figurent dans le paragraphe 1.5 « Faits marquants ».

2.3.4 IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance est applicable pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2023. Le Groupe considère qu'il n'a pas de produits ou services entrant dans le champ d'application de cette norme.

2.3.5 Autres modifications de normes comptables

L'IASB a publié d'autres modifications mineures sur les normes IFRS qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Ces exigences révisées n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

2.4 Changements de normes comptables à venir

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs au titre des changements de normes à venir.

2.5 Événements postérieurs à la clôture

2.5.1 Rachat de titres subordonnés à durée indéterminée à taux fixe d'une valeur de 125 millions de livres sterling

Le 4 janvier 2024, le Groupe a donné un préavis contractuel aux porteurs de parts de sa dette subordonnée à durée indéterminée de 125 millions de livres sterling au taux fixe de 9%, pour leur notifier le rachat de leurs parts en date du 15 février 2024 pour leur valeur nominale. Avant cette notification, le Groupe n'avait aucune obligation de racheter ces titres qui étaient considérés comme faisant partie des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres. En date de notification, une obligation de remboursement a été créée et ces titres sont devenus des dettes. Conformément aux règles comptables du Groupe, les titres ont été réévalués par le biais des capitaux propres à leur valeur de rachat avant d'être transférés en dettes au bilan. Entre le 4 janvier et le 15 février, les intérêts courus sur ces titres seront comptabilisés en charges d'intérêts dans le compte de résultat. Plus d'informations sur les dettes subordonnées à durée indéterminée du Groupe sont données dans la Note 21.

En dehors des éléments précités, il n'y a pas eu d'événements survenus après la date de clôture qui nécessitent une information dans ces comptes.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 Méthodes de consolidation

3.1.1 *Date d'arrêté des comptes des sociétés consolidées*

Pour cette période, les comptes consolidés du Groupe sont préparés au 31 décembre 2023 et consolident les comptes de la Société et de ses filiales. À chaque arrêté comptable, le Groupe tire les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Rothschild & Co et les filiales significatives sont consolidés sur la base d'un arrêté comptable annuel au 31 décembre 2023.

3.1.2 *Filiales*

Les filiales sont les entités qui sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité s'il est exposé ou s'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'influencer ces rendements par le pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cessent d'être consolidées à compter de la date où le Groupe en perd le contrôle.

3.1.3 *Entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20%, mais inférieure ou égale à 50% des droits de vote.

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition, ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée, tels que le versement de dividendes ou les écarts de conversion. L'écart d'acquisition positif généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur, le cas échéant).

3.1.4 *Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise ou activité nouvellement acquise, les actifs identifiables acquis, les passifs repris ou éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement sont comptabilisés dans le résultat de la période.

La contrepartie éventuelle peut être intégrée dans le coût d'acquisition pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle, même si le paiement présente un caractère éventuel. Le cas échéant, elle est comptabilisée en tant que passif et les révisions ultérieures sont enregistrées en résultat conformément à la norme IFRS 9. Cependant, certains contrats d'acquisition incluent des compléments de prix au profit du vendeur qui est un salarié et ceci s'apparente davantage à un paiement pour services qu'à un paiement en actions. Ce serait le cas par exemple pour les compléments de prix pouvant être annulés si le salarié quitte le Groupe volontairement. Dans ce cas précis, ceux-ci ne font plus partie du prix d'acquisition mais sont comptabilisés comme des charges de personnel post-acquisition.

À la date de première consolidation d'une entité, toute participation dans cette entité déjà détenue par le Groupe est réévaluée à la juste valeur par résultat, car la prise de contrôle est enregistrée comme une cession et un rachat des actions précédemment détenues.

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles pouvant être cédées séparément ou résultant de droits légaux, que ces droits soient séparés ou non. Si la juste valeur excède le coût, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que toute correction éventuelle, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Annexe aux comptes consolidés

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Il est alloué à la plus petite UGT ou groupe d'UGT qui a été identifié comme pouvant bénéficier des synergies attendues lors du regroupement. La décision est prise selon le niveau auquel les résultats de la société acquise sont suivis à des fins de gestion interne. Si la valeur de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les dotations aux dépréciations sur les écarts d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font jamais l'objet de reprises.

Le résultat des filiales acquises au cours de la période de référence est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition. À l'inverse, le résultat des filiales cédées est inclus jusqu'à la date de cession.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité sont calculés en incluant la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

3.1.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les participations ne donnant pas le contrôle :

- soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec pour conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part du Groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill complet).

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. Pour ce faire, l'écart est réaffecté des participations ne donnant pas le contrôle vers les autres capitaux propres. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par le compte de résultat.

Lors de la cession d'autres participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre leur valeur comptable et le paiement effectué est traitée comme une réévaluation des participations ne donnant pas le contrôle avant cession. La contrepartie est comptabilisée comme une variation des capitaux propres.

3.1.6 Contrat d'achat d'intérêts minoritaires

Dans le cas où des actionnaires minoritaires sont liés par des contrats pour vendre leur participation dans une filiale du Groupe, le Groupe applique la méthode de l'acquisition anticipée pour la comptabilisation des intérêts qu'il ne détenait pas auparavant. Le contrat est comptabilisé comme si les actionnaires minoritaires avaient vendu leurs actions au Groupe, même si légalement ce sont toujours des participations ne donnant pas le contrôle. Ce principe est retenu indépendamment de la détermination du prix d'exercice (fixe ou variable) et de la probabilité d'exercice du contrat. Dans ce cas, le groupe traitant les intérêts minoritaires comme s'ils avaient été acquis, la dette associée pour les paiements différés ou conditionnels est considérée comme un instrument de dette plutôt que de capitaux propres. De ce fait, toute réévaluation est comptabilisée au compte de résultat.

3.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.2.1 Jugements et estimations comptables

La préparation des comptes consolidés selon les normes IFRS intègre des estimations comptables et fait également appel au jugement de la direction dans l'application des règles comptables. Les principes clés nécessitant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses ont un impact significatif dans les comptes sont les suivants :

VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre acteurs de marché. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le

Annexe aux comptes consolidés

prix coté lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Une description des méthodes d'évaluation utilisées, une analyse des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par niveau de hiérarchie, les données et les hypothèses ainsi qu'une analyse de la sensibilité pour les instruments dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché observables, sont présentées dans la partie 4.5 des présents comptes.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le Groupe fait preuve de jugement lors de la comptabilisation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les actifs financiers au coût amorti. Cela s'applique en particulier à l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR), ainsi qu'aux modèles et hypothèses utilisés pour mesurer les ECL. La direction détermine le montant de la provision en utilisant une série de facteurs comme la valeur réalisable des sûretés, la probabilité de recouvrement lors d'une faillite ou d'une liquidation, la viabilité du modèle économique des clients ainsi que leur capacité à se financer pendant leurs difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser leurs dettes.

La précision des dépréciations dépend de celle des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations des actifs financiers douteux (en défaut – Étape 3), et de la juste valeur des sûretés et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle pour déterminer les dépréciations des actifs financiers classés en Étapes 1 et 2. Bien que cela nécessite de l'interprétation, le Groupe considère que ces dépréciations sont raisonnables et justifiées.

Une description de la méthodologie utilisée pour évaluer les dépréciations des principaux instruments classés au coût amorti figure au paragraphe 4.2.3.1 des présents comptes.

RETRAITES

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite est calculé au moins une fois par an par des actuaires indépendants sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, dont les principales hypothèses sont présentées dans la Note 22 « Régimes de retraite ».

Les hypothèses impactant significativement l'évaluation des actifs et passifs comptabilisés au titre des retraites, ainsi que leur sensibilité sont également présentées dans la même note.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés au taux auquel ils devraient être repris. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la Note 18.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE INDÉFINIE

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés au moins une fois par an pour déterminer s'ils doivent être dépréciés. Ces tests comprennent des hypothèses prises par la direction sur les flux de trésorerie futurs ainsi que de l'interprétation pour la détermination des taux d'actualisation appropriés. Dans le cadre des tests de dépréciation, la direction réalise des tests de sensibilités sur ces hypothèses. Des informations plus détaillées sur ces tests sont présentées dans la Note 11 et la Note 12.

PROVISIONS

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la Note 16.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe gère certaines entités structurées sous la forme de fonds dans lesquels il investit également ses fonds propres. Dans ce cas, un choix doit être fait quant à la consolidation ou non de ces fonds. Ce choix est expliqué plus en détail dans la Note 19.

Annexe aux comptes consolidés

3.2.2 Opérations de change

Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les comptes de chacune des filiales et entreprises associées du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie qui représente le plus fidèlement les conséquences économiques des opérations, événements et conditions.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture du mois auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les entités étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la cession totale ou substantielle d'une entité étrangère opérationnelle, ou quand une entreprise associée devient une filiale, les écarts de conversion afférents sont enregistrés dans le compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value d'acquisition ou de cession.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la FVTPL sont présentés dans le compte de résultat comme un élément des gains ou des pertes nets.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité étrangère acquise et convertis au cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque trimestre clos les principaux taux de change contre euros utilisés pour préparer les comptes consolidés.

	2023			2022		
	GBP	CHF	USD	GBP	CHF	USD
1^{er} janvier	0,8869	0,9880	1,0683	0,8390	1,0364	1,1350
31 mars	0,8783	0,9917	1,0865	0,8445	1,0223	1,1099
30 juin	0,8589	0,9766	1,0915	0,8608	0,9987	1,0462
30 septembre	0,8679	0,9694	1,0589	0,8792	0,9616	0,9796
31 décembre	0,8670	0,9288	1,1038	0,8869	0,9880	1,0683

3.2.3 Actifs et passifs financiers – classement et évaluation

COMPTABILISATION INITIALE

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres (FVOCI) ou à la juste valeur par résultat (FVTPL).

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles. Selon les normes IFRS, les achats et ventes normalisés peuvent être comptabilisés soit à la date de transaction, soit à la date de règlement. Un achat normalisé est un achat d'actif financier dans le cadre d'un contrat dont les termes exigent la livraison de l'actif dans un délai déterminé (par exemple : J+2). Le Groupe comptabilise les achats et les ventes de titres à la date de transaction. La comptabilisation à la date de transaction signifie que l'achat ou la vente est reconnu à la date où le Groupe s'engage à acheter ou vendre le titre. Le Groupe comptabilise les contrats de change au comptant à la date de règlement. La comptabilisation en date de règlement signifie que l'achat ou la vente n'est reconnu qu'au moment de la livraison.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à une date précise, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La valeur comptable de ces actifs est ajustée par les dépréciations pour pertes de crédit attendues qui sont, elles, évaluées comme décrit dans le paragraphe 3.2.4 « Actifs financiers – dépréciation » des présents comptes. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le poste « Intérêts et produits assimilés » et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annexe aux comptes consolidés

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (FVOCI)

Un titre de dette est évalué à la FVOCI s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti de l'instrument. En effet, ceux-ci sont comptabilisés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement en OCI est reclassé des capitaux propres en résultat au niveau du « Produit net bancaire ». Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur en OCI. Ce choix est réalisé instrument par instrument. Tout gain ou perte cumulé comptabilisé en OCI au titre des instruments désignés à la FVOCI n'est pas comptabilisé en résultat lors de la décomptabilisation de ces titres. Le Groupe ne possède pas actuellement de titres de capitaux propres évalués selon la méthode FVOCI.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (FVTPL)

Les actifs financiers qui répondent aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI, mais qui sont gérés et dont la performance est évaluée sur la base de leur juste valeur, sont évalués à la FVTPL de manière optionnelle.

Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI sont évalués à la FVTPL de manière obligatoire.

Tous les actifs financiers sont comptabilisés puis évalués à la juste valeur, avec des coûts de transaction immédiatement enregistrés dans le compte de résultat. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur ou de la décomptabilisation, ainsi que les intérêts et les dividendes des actifs financiers évalués à la FVTPL, sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur les actifs financiers à la FVTPL ».

ÉVALUATION DU MODÈLE DE GESTION

Lors de l'examen de la classification comptable, c'est au niveau du portefeuille dans lequel un actif est détenu que le Groupe détermine le modèle de gestion, ce qui permet de refléter au mieux la gestion de l'activité et l'information fournie à la direction. L'information prise en compte comprend :

- les politiques et les objectifs définis pour le portefeuille et son fonctionnement en pratique. En particulier, si la stratégie de la direction se concentre sur la perception de revenus d'intérêts, le maintien d'un profil d'intérêt spécifique, et l'adéquation de la durée des actifs financiers à la durée des passifs qui financent ces actifs ou la réalisation de flux de trésorerie par la vente des actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction du Groupe ;
- les risques qui influent sur le rendement du modèle de gestion et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la manière dont les gestionnaires de l'activité sont rémunérés : par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus ; et
- la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes antérieures, la raison de ces ventes et les prévisions quant aux ventes futures. Toutefois, l'information sur le volume des ventes n'est pas considérée indépendamment, mais dans le cadre d'une évaluation globale de l'atteinte de l'objectif du Groupe pour la gestion des actifs financiers et pour la génération des flux de trésorerie.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur sont considérés à la FVTPL.

Annexe aux comptes consolidés

ÉVALUATION SI LES FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS SONT UNIQUEMENT DES PAIEMENTS DE PRINCIPAL ET D'INTÉRÊTS (SPPI)

Dans le cadre de cette évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis dans un contrat de prêt de base comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du principal restant dû pendant une période donnée, incluant les autres risques et frais et à la marge.

Pour apprécier si les flux de trésorerie contractuels remplissent les critères du test SPPI, le Groupe prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient une clause contractuelle qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne satisfasse pas à cette condition. En procédant à l'évaluation, le Groupe prend en compte :

- les éventualités qui modifieraient les montants et l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les effets de levier ;
- les conditions qui limitent le droit du Groupe aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par une sûreté réelle) ; et
- les caractéristiques qui modifient la valeur temps de l'argent (par exemple, la révision périodique des taux d'intérêt).

Une indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable et donc conforme aux critères SPPI lorsque son montant est calculé en pourcentage de l'encours du prêt et est plafonné par la réglementation. Par exemple, en France, l'indemnité pour le remboursement anticipé de prêts hypothécaires par des particuliers est légalement plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêts ou 3% du principal et est conforme aux critères SPPI.

RECLASSEMENT

Les catégories d'actifs financiers ne sont pas reclassées après leur comptabilisation initiale, sauf lorsque le Groupe modifie son modèle économique pour la gestion de celles-ci.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par résultat ou comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

3.2.4 Actifs financiers – dépréciation

CHAMPS D'APPLICATION

Le Groupe comptabilise des provisions pour ECL sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la FVTPL :

- les prêts et créances ainsi que les titres de dette ;
- les créances commerciales ;
- les garanties financières données ; et
- les engagements de prêts donnés.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les instruments de capitaux propres.

Annexe aux comptes consolidés

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉTAPES DE PROVISIONNEMENT

IFRS 9 définit un modèle de dépréciation en trois étapes, fondé sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Celui-ci est résumé ci-dessous :

- un instrument financier qui n'est pas déprécié lors de la comptabilisation initiale est classé en Étape 1 ;
- si une augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est transféré en Étape 2 mais n'est pas encore considéré comme douteux (en défaut). Une description de la manière dont le Groupe détermine quand une SICR s'est produite est donnée dans le paragraphe ci-dessous ;
- si un instrument financier est considéré comme douteux (en défaut), il est alors transféré en Étape 3 ;
- les instruments financiers classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon un an. Les instruments classés en Étape 2 et 3 sont, eux, dépréciés à hauteur de celles prévues par le Groupe à maturité. Les paramètres, hypothèses et techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL sont décrits ci-dessous ; et
- les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI), sont ceux, acquis ou créés, qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. Leur ECL est toujours calculée à maturité (Étape 3).

Pour les créances clients, le Groupe applique une approche simplifiée consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des ECL à maturité dès leur comptabilisation initiale et ce, quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Les principaux jugements et hypothèses utilisés pour évaluer les dépréciations des actifs financiers sont présentés ci-dessous.

AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU RISQUE DE CRÉDIT (SICR)

Pour déterminer si le risque de défaut d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe considère comme informations raisonnables et justifiables celles qui sont pertinentes et disponibles sans coût ou effort déraisonnable. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur le processus de gestion du risque de crédit du Groupe. Le Groupe a décidé qu'une SICR est indiquée si le comité de crédit compétent décide que la notation d'un actif financier est de Catégorie 2 ou 3.

Les instruments financiers sont souvent considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit si l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 30 jours sur ses paiements contractuels. En ce qui concerne les produits d'honoraires perçus par l'activité de Conseil financier, le Groupe a réfuté cette présomption et considère qu'une augmentation significative n'est constatée qu'après 90 jours de retard. Cette réfutation est basée sur l'examen de l'historique des paiements et est conforme au processus de provisionnement interne (des détails supplémentaires sont disponibles dans le paragraphe 4.2.3.1 des présents comptes).

DÉFINITION DE LA DÉPRÉCIATION ET DU DÉFAUT

À chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les titres de dette comptabilisés à la FVOCI sont douteux (Étape 3). Lorsqu'un actif est considéré comme douteux, il est également considéré comme étant en défaut. Un actif financier est en défaut lorsqu'un événement ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers s'est produit.

Une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers inclut les données observables suivantes :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- non-respect des obligations contractuelles, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ; et
- probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou subisse un autre type de restructuration financière.

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme douteux, sauf s'il est démontré que les flux de trésorerie contractuels initiaux seront recouverts et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de perte de valeur. De plus, un prêt en souffrance depuis 90 jours ou plus est considéré comme un prêt douteux.

Un actif financier est classé comme douteux (Étape 3) lorsqu'il a une notation de Catégorie 4 ou 5 (des détails supplémentaires sur la notation des crédits sont disponibles dans le paragraphe 4.2.2 des présents comptes).

Annexe aux comptes consolidés

ÉVALUATION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les ECL sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Elles sont le produit actualisé des facteurs suivants :

$ECL = \text{Probabilité de défaut (PD)} \times \text{Exposition au moment du défaut (EAD)} \times \text{Perte en cas de défaut (LGD)}$

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie manque à ses obligations financières (basée sur la définition de défaut dans nos principes comptables), soit au cours des douze prochains mois (12m PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à maturité) de l'obligation.

L'EAD est basée sur les montants que le Groupe estime devoir recouvrer au moment de la défaillance, au cours des douze prochains mois (12m EAD) ou sur la durée de vie résiduelle (EAD à maturité). Le Groupe calcule l'EAD à partir de l'exposition actuelle sur la contrepartie. Pour les engagements de prêts non tirés, l'EAD correspond à l'exposition si l'engagement est tiré. Pour les contrats de garantie financière, l'EAD correspond aux paiements estimés pour rembourser le détenteur de la garantie.

La LGD est la perte probable, en cas de défaut, exprimée en pourcentage. Le Groupe estime les paramètres LGD en fonction des taux historiques sur les contreparties défaillantes récupérées. Les modèles LGD tiennent compte de la nature et du coût de recouvrement des sûretés reçues en garantie de l'actif financier. Pour les prêts garantis par des biens immobiliers, les ratios LTV sont un paramètre clé dans la détermination des LGD.

Ces paramètres sont généralement issus de modèles développés en interne et d'autres données historiques.

PRÉSENTATION DES DÉPRÉCIATIONS POUR ECL AU BILAN

Les dépréciations pour ECL sont présentées dans le bilan comme suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur brute comptable des actifs ;
- engagements de prêts et contrats de garantie financière : à titre de provision ; et
- titres de dette évalués à la FVOCI : aucune dépréciation pour ECL n'est comptabilisée au bilan car la valeur comptable de ces actifs est leur juste valeur. Toutefois, toute dépréciation pour ECL est présentée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.

PASSAGE EN PERTE

Le Groupe passe en perte des actifs financiers (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Ce cas se présente généralement lorsque le Groupe détermine que le débiteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet du passage en perte.

3.2.5 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou à des fins de gestion des risques. Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des risques sont reconnus comme des instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés comme tels au regard de la norme IAS 39. Lorsqu'il a adopté IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions d'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur avec, par la suite, une comptabilisation au compte de résultat des variations de leur juste valeur. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe peut appliquer la comptabilité de couverture lorsque des opérations répondent aux critères définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

Annexe aux comptes consolidés

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à l'échéance de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS À L'ÉTRANGER

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

3.2.6 Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- lorsqu'il transfère et perd le contrôle de l'actif financier sans conserver ni transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat et dans lesquelles le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il ne décomptabilise pas l'actif.

3.2.7 Opérations de titrisation

Le Groupe peut conclure des accords de financement auprès de prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, les actifs liés résultant de ces transactions sont présentés dans le bilan du Groupe à l'origine. Cependant, lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages associés aux actifs a été transférée à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent prendre la forme des titres de dette seniors ou subordonnés, ou encore prendre la forme d'autres participations résiduelles. Le Groupe a déterminé si les tranches détenues remplissent ou non les critères SPPI. Un point essentiel à considérer est l'existence de tranches présentant un risque de crédit inférieur à celui du portefeuille d'actifs sous-jacents. Celles-ci (généralement les tranches seniors) peuvent alors être classées au coût amorti. Dans le cas contraire (généralement les tranches juniors), les tranches doivent être classées à la juste valeur par résultat.

3.2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les droits de propriété intellectuelle et les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, des marques et des contrats ou mandats de gestion. Elles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements, et le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations avec une durée d'utilité définie, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité de l'actif, qui est déterminée au cas par cas en fonction de l'actif ou du contrat. Les contrats ou mandats de gestion sont amortis conformément aux revenus tirés de ceux-ci. Les autres immobilisations incorporelles à durée définie sont généralement amorties selon la méthode linéaire.

Annexe aux comptes consolidés

3.2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a choisi de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

Matériel informatique	2 – 10 ans
Matériel de transport	3 – 5 ans
Mobilier et agencements	3 – 10 ans
Aménagements de locaux	4 – 24 ans
Immeubles	10 – 60 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable. Elles sont comptabilisées au compte de résultat, en « Gains/(pertes) nets sur autres actifs ».

3.2.10 Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs sont soumis à un test de dépréciation. Les actifs incorporels considérés comme ayant une durée de vie indéfinie (par exemple, certaines des marques acquises par le Groupe) ne sont pas amortis ; ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuel indépendamment des indices de perte de valeur.

Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur un tel actif peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles peut alors être augmentée dans la limite du montant qu'elle aurait atteint si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

3.2.11 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions seulement lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En complément, il faut qu'il soit probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que celle-ci puisse être estimée de manière fiable.

Les passifs éventuels peuvent désigner des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, ou bien des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

Annexe aux comptes consolidés

3.2.12 Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation est comptabilisée au compte de résultat de la période où elle est acquittée.

Les gains et pertes de réévaluation issus des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés en dehors du compte de résultat et sont présentés dans l'état du résultat global.

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite enregistré au bilan correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Une évaluation indépendante est réalisée au moins une fois par an par des actuaires sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés en retenant des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de rating élevé libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et ayant une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

3.2.13 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe perçoit des produits d'honoraires et de commissions sur une gamme de services qu'il fournit à ses clients. Les produits d'honoraires et de commissions générés par le Groupe peuvent être classés dans les deux grandes catégories ci-dessous, en fonction du moment où le service en question est rendu.

SERVICES FOURNIS À UN MOMENT PRÉCIS

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services pour lesquels des produits ne sont acquis que lorsque le service a été rendu, c'est-à-dire lorsqu'une obligation de performance a été remplie. Il peut s'agir d'un paiement pour des prestations de conseil qui sera effectué uniquement après l'accomplissement d'un mandat, ou d'une commission de performance pour des prestations de gestion de portefeuille, basée sur la réalisation d'un rendement donné sur une période déterminée. Les honoraires et les commissions sont comptabilisés lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement significatif à la baisse de ceux-ci à l'avenir. Afin de minimiser la subjectivité et d'améliorer la comparabilité d'un exercice à l'autre, les produits ne sont comptabilisés par le Groupe que lorsqu'une obligation de performance a été remplie contractuellement.

SERVICES FOURNIS AU FUR ET À MESURE

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services fournis sur une certaine période de temps. Les produits sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis, une fois que l'un des événements suivants se produit :

- (1) le client utilise les prestations fournies par le Groupe et une autre entité n'aurait pas à refaire dans une large mesure le travail que le Groupe a effectué jusqu'à la date considérée ; ou
- (2) le Groupe dispose d'un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Pour les activités de Banque privée et Gestion d'actifs et de Five Arrows, les revenus reconnus au fur et à mesure que les services sont rendus consistent principalement en honoraires calculés sur la base des actifs sous gestion. Les revenus sont reconnus mensuellement conformément aux contrats conclus avec les clients.

Pour les activités de Conseil financier, ces services comprennent les services de conseil payés dès le début du mandat ou sur la base d'une rémunération mensuelle fixe. Les revenus sont reconnus au cours de la période pendant laquelle les services sont fournis, en pratique sur une base linéaire sur la période pendant laquelle le travail est réalisé pour le client.

Les produits d'honoraires et les commissions sont basés sur une contrepartie spécifiée dans un contrat juridiquement exécutoire. Le produit comptabilisé pour chaque service mandaté représente un prix de marché et la contrepartie reçue est attribuée aux obligations de performance identifiables séparément dans le contrat.

Les produits d'honoraires et les commissions qui font partie intégrante d'un prêt, ainsi que les commissions d'engagement sur les prêts susceptibles d'être tirés, sont différés (avec les coûts directs afférents) et comptabilisés sur la durée du prêt en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Des coûts peuvent parfois être facturés au client dans le cadre d'un mandat. Dans le cas où ces coûts sont recouvrables, ils sont comptabilisés en tant que créance lorsqu'ils sont encourus. En revanche, ils n'ont pas d'incidence sur le résultat lorsqu'ils sont recouverts.

Annexe aux comptes consolidés

3.2.14 *Produits et charges d'intérêt*

Les produits et charges d'intérêt comprennent les intérêts découlant des activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts, les intérêts relatifs aux opérations de couverture, les intérêts sur titres de dette ainsi que l'actualisation des dettes de loyers et des autres passifs. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur dans le compte de résultat, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Sont également comptabilisées dans les produits et charges d'intérêts, les quotes-parts de produits et charges représentatives du taux d'intérêt effectif de tous les instruments financiers obligatoirement évalués à la FVTPL.

Lorsqu'un intérêt négatif résulte d'actifs financiers, le produit d'intérêt négatif est présenté au sein des charges d'intérêts. Lorsqu'un intérêt négatif résulte de passifs financiers, la charge d'intérêt négative est présentée au sein des produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'actualisation qui permet de faire coïncider les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple les options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt.

3.2.15 *Carried interest*

Le Groupe peut percevoir du *carried interest* en lien avec certains fonds de capital-investissement et de dette privée qu'il gère. La créance est comptabilisée si les conditions de performance associées sont atteintes, dans l'hypothèse où les actifs résiduels du fonds seraient vendus à leur juste valeur à la date de clôture et dans l'hypothèse où l'actif associé au *carried interest* est considéré comme recouvrable à cette valeur. La juste valeur est déterminée en utilisant la méthode d'évaluation appliquée par le Groupe dans son rôle de gestionnaire des fonds et est évaluée à la date de clôture. Une créance est comptabilisée à hauteur de la part du Groupe dans les résultats dépassant les conditions de performance, en tenant compte des liquidités déjà payées aux investisseurs du fonds et de la juste valeur des actifs résiduels.

Certains salariés peuvent également détenir des titres de capital qui leur donnent le droit de percevoir du *carried interest* sur les investissements gérés par le Groupe. Lorsque les titres détenus par les salariés se trouvent dans un véhicule d'investissement non consolidé, les intérêts dus à ces derniers se traduisent par une réduction du rendement alloué au Groupe. Lorsque les titres détenus par les salariés se trouvent dans un véhicule d'investissement qui est consolidé, les intérêts dus aux salariés sont considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle. L'évaluation des intérêts détenus par les salariés est calculée à la date de clôture en utilisant la même méthode que celle décrite ci-dessus pour les intérêts du Groupe.

3.2.16 *Régimes d'intéressement à long terme*

PLAN D'AVANTAGE À LONG TERME

Le Groupe a mis en place des dispositions d'avantages à long terme au bénéfice des salariés. Le coût de ces régimes est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de survenance des services qui ont donné lieu à la constatation d'une obligation. Lorsqu'il est prévu que le paiement de la quote-part de profit sera reporté à l'issue d'une période d'acquisition de droits et que le paiement est subordonné au fait que le salarié travaille jusqu'à la fin de cette période, alors le montant différé est comptabilisé de manière linéaire dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à la date d'acquisition.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe a précédemment émis des options sur actions qui, jusqu'à leur règlement, étaient traitées comme des instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur les actions. Elles ont été évaluées à la date où elles ont été attribuées aux salariés et ont été comptabilisées en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur a été calculée sur la base de la valeur d'ensemble du plan à la date d'attribution. En l'absence de marché pour les options sur actions du Groupe, des modèles ont été utilisés pour évaluer les paiements fondés sur des actions. Les seules hypothèses susceptibles d'être révisées après l'estimation initiale et de donner lieu à une réévaluation de la charge étaient celles qui avaient trait à la probabilité de voir les salariés quitter le Groupe et ainsi de perdre leurs options non acquises.

Annexe aux comptes consolidés

Le Groupe rémunère également certains salariés en utilisant des instruments non fondés sur la trésorerie sous la forme d'actions R&Co (qui avaient également été traités comme des instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur les actions) ou des instruments qui sont réglés en trésorerie et qui sont liés au cours de l'action R&Co (considérés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie). Les paiements réglés en instruments de capitaux propres sont évalués à la date à laquelle ils sont attribués aux salariés et sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Les paiements réglés en trésorerie sont également évalués à la date de leur octroi, mais la dette est ensuite réévaluée dans le compte de résultat jusqu'au moment du règlement.

3.2.17 Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres, auquel cas, l'impôt sera également comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, pour les différences temporelles résultant des écarts entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les impôts différés ne sont pas actualisés en fonction de la valeur temporelle de l'argent.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant à des participations dans des filiales et entreprises associées sont comptabilisés, si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que cela interviendra dans un avenir raisonnable.

3.2.18 Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au moment où ils deviennent une obligation, généralement après avoir été approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale annuelle et lorsque toutes conditions suspensives ont été remplies ou, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés par la Société après décision du Gérant.

3.2.19 Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant permettant de différencier un instrument de dettes d'un instrument de capitaux propres est l'existence, pour le Groupe, d'une obligation contractuelle d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. Les caractéristiques contractuelles des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe permettent de renoncer au versement d'intérêts de manière discrétionnaire sauf si des dividendes ont été payés au cours des six derniers mois. Par conséquent, ces instruments sont considérés comme des capitaux propres. Les titres de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés dans le compte « Capital et réserves associées ». S'ils sont émis par des filiales du Groupe et détenus par des parties externes au Groupe, ces titres sont comptabilisés en tant que participations ne donnant pas le contrôle.

3.2.20 Activités fiduciaires

Le Groupe intervient au titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires, entraînant la détention ou le placement d'actifs au nom de clients. Lorsqu'ils sont placés auprès des tiers, ces actifs sont exclus des comptes consolidés du Groupe, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs du Groupe.

Annexe aux comptes consolidés

3.2.21 Contrats de location

Comptabilisation des contrats de location pour le preneur

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat constitue un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué comme le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu. Des options de prolongation et de résiliation existent pour un certain nombre de contrats de location, en particulier ceux relatifs à la location de bureaux. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de prolongation et de résiliation sont prises en compte dans l'évaluation si et seulement si le Groupe est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. Cette appréciation ne repose pas seulement sur des conditions contractuelles mais prend également en considération le contexte économique. Dans la pratique, il est rare que le Groupe considère comme raisonnable l'exercice d'une option ayant une date d'exercice au-delà de dix ans.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de la dette de loyers comprennent les éléments suivants :

- des loyers fixes ;
- des loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, déterminés initialement selon l'indice ou le taux à la date de prise d'effet du contrat ; et
- les coûts que le Groupe est raisonnablement certain de payer au titre des options de renouvellement ou de résiliation du contrat de location.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Contrats de location à court terme et de biens de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois, ou pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, comme la plupart des équipements informatiques. Le Groupe comptabilise linéairement les loyers associés à ces contrats de location en tant que charges sur la durée du contrat de location.

Comptabilisation des contrats de location pour le bailleur

Les bailleurs au sein du Groupe considèrent les contrats de location comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Dans certaines juridictions, le Groupe est bailleur de contrats de location-financement. Lorsque le Groupe détient des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des loyers est comptabilisée comme une créance clients et l'actif initialement détenu est décomptabilisé. La différence entre la valeur brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non encore perçu. Les revenus locatifs sont comptabilisés en tant que produits financiers sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

4. Gestion des risques financiers

4.1 Gouvernance

Les risques relatifs aux instruments financiers et la manière dont ils sont gérés par le Groupe sont décrits ci-dessous.

Gestion des risques

Le principe directeur de la gestion des risques au sein du Groupe est d'adopter une approche prudente et conservatrice dans la prise et la gestion du risque. La préservation de la réputation du Groupe est le moteur fondamental de l'appétit aux risques et de la gestion des risques. La protection de la réputation guide le type de clients et les activités dans lesquelles le Groupe s'engage.

La nature et la méthode de suivi et de reporting varient selon le type de risque. Les risques font l'objet d'un suivi régulier sur la base des informations fournies par le management aux comités concernés de façon hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle, selon le cas.

Lorsque cela est pertinent, le niveau de risque auquel le Groupe est confronté est également évalué à l'aide de tests de sensibilité et de *stress tests*.

L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques font partie intégrante de la gestion des activités du Groupe. Les politiques et procédures de gestion des risques sont régulièrement mises à jour pour répondre aux évolutions constantes des activités et à l'appétit au risque et pour se conformer aux meilleures pratiques.

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si l'un des clients, ou contreparties de marché, du Groupe ne remplit pas ses obligations contractuelles envers le Groupe.

4.2.1 *Risque de crédit et de contrepartie*

L'exposition au risque de crédit du Groupe découle principalement de son activité de prêts à la clientèle privée (par le biais de Rothschild & Co Bank International Limited (R&CoBI), Rothschild & Co Wealth Management UK Limited (R&CoWM UK), Rothschild & Co Bank AG (R&CoBZ), Rothschild Martin Maurel (RMM) et Rothschild & Co Wealth Management Monaco (R&CoWM Monaco)), de son activité de prêts aux entreprises (par le biais de RMM), de son activité de cofinancement aux côtés de fonds de gestion de dettes immobilières et des prêts aux fonds gérés par le Groupe. En outre, N.M. Rothschild & Sons Limited (NMR) présente une faible exposition au risque de crédit due à son portefeuille résiduel de prêts.

Toutes les expositions au risque de crédit font l'objet d'un contrôle rigoureux et régulier et les créances douteuses donnent lieu à un examen trimestriel.

Toute exposition significative au risque de crédit donne lieu à une analyse de crédit par des équipes spécialisées ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des comités de crédit. La quasi-totalité des expositions au risque de crédit sont garanties. Le département Crédit du Groupe est responsable du suivi et du reporting du niveau global d'exposition au risque de crédit au sein du Groupe. Le département Crédit du Groupe travaille avec les équipes de crédit locales de R&CoBI, R&CoWM UK, R&CoBZ et RMM pour fournir une expertise crédit, évaluer et atténuer le risque de crédit en mettant en place des procédures, des dispositifs de contrôle interne et des reportings appropriés. Il présente les expositions aux prêts par rapport aux limites au Comité Exécutif du Groupe et aux comités des risques concernés. Il fournit également une première ligne de défense compte tenu de son expertise et de son suivi de l'ensemble de l'activité de prêt par catégorie et par montant.

La fonction Risques du Groupe intervient de manière critique et indépendante dans le processus d'octroi de crédit et agit comme deuxième niveau de contrôle. Elle surveille l'efficacité des procédures et des contrôles mis en place par les équipes de crédit. Elle se charge également de présenter au Comité Exécutif du Groupe et aux Comités des risques concernés le compte rendu de l'efficacité de ces processus, les risques découlant des activités de crédit du Groupe et toute autre question qu'elle juge pertinente.

Annexe aux comptes consolidés

Gestion du risque de crédit

Le Comité de Crédit du Groupe (*Group Credit Committee* ou GCC) surveille tous les prêts du Groupe à travers trois sous-comités : le Comité dédié au crédit à la clientèle de la Banque privée (*Private Client Credit Committee* ou PCCC), le Comité de Crédit Banque (CCB) et le Comité dédié au crédit aux entreprises (*Corporate Credit Committee* ou CCC).

Le PCCC est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts à la clientèle privée (y compris le risque de crédit et la tarification des prêts) au sein des entités du Groupe en Suisse, dans les îles anglo-normandes et au Royaume-Uni et examine les prêts à la clientèle privée octroyés par les entités suivantes : R&CoBZ, R&CoBI et R&Co WM UK. Les politiques de prêts en faveur de la clientèle privée, ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont approuvées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant) au sein de chacune de ses entités.

Le CCB est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts à la clientèle privée, prêts aux entreprises et autres prêts (y compris le risque de crédit et la tarification des prêts) en France, à Monaco et en Belgique. Il est en charge de la revue des prêts aux entreprises et autres prêts octroyés par les entités suivantes : RMM, y compris sa branche à Bruxelles, et R&Co WM Monaco. Les politiques de prêt, ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont approuvées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant).

Le CCC est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts aux entreprises (dont le risque de crédit et la tarification) par les entités du Groupe. Cette surveillance exclut les prêts octroyés aux clients de RMM, et comprend les prêts accordés par NMR, des limites des contreparties du Groupe, des prêts aux sociétés du Groupe et des prêts aux fonds gérés par le Groupe (comprenant les fonds du Five Arrows et de la Banque privée et Gestion d'actifs) et du co-investissement dans des prêts dans le cadre des mandats de gestion de la dette immobilière.

Les politiques de prêt, ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont approuvées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant).

Les expositions résultant de prêts et les politiques de crédit suivies par le Groupe sont soumises au contrôle du Comité des risques. Le PCCC, le CCB et le CCC examinent le niveau de risque assumé au titre des prêts afin de s'assurer qu'il est conforme à l'appétit aux risques et à la politique en matière de risque de crédit du Groupe. Toute modification significative des politiques de prêt est soumise à l'examen du Comité Exécutif du Groupe et du Comité de Gestion Actif-Passif du Groupe (*Group ALCO*), un sous-comité du Comité Exécutif du Groupe, et est ensuite portée à la connaissance du Comité des risques.

Approche du risque de crédit

Le Groupe a mis en place des procédures en matière de gestion du risque de crédit et des grands risques établies par le Comité Exécutif du Groupe et revues par le Comité des risques. En conjonction avec sa politique d'appétit aux risques (*risk appetite statement*), ces politiques définissent l'approche de gestion du profil de risque de crédit du Groupe, les limites qui ont été fixées et les protocoles de reporting.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse de leur solvabilité, cette dernière faisant ensuite l'objet d'un suivi continu. Une part significative des expositions résultant des prêts accordés par le Groupe est garantie par des actifs ou biens immobiliers dont la valeur fait l'objet d'un suivi régulier.

Les *stress tests* constituent un outil important de gestion des risques pour évaluer l'impact d'événements inattendus ou extrêmes, ainsi que pour valider l'appétit aux risques du Groupe. Chaque entité prêteuse est tenue de préciser son approche en matière de *stress tests* et d'expliquer si ces derniers sont jugés appropriés à la gestion des risques par l'entité concernée.

La stratégie de prêt du Groupe consiste à se concentrer sur les prêts dont le niveau de risque est moins élevé tels que les prêts Lombard et les prêts hypothécaires résidentiels. Au vu de cette stratégie et compte tenu des contrôles rigoureux sur l'octroi et la documentation du crédit, le Groupe ne considère pas le risque de crédit comme le risque principal (défini comme celui qu'il a identifié et qu'il gère, et qui est susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques).

Annexe aux comptes consolidés

4.2.2 Classement des crédits

Le Groupe revoit les expositions au risque de crédit lié aux prêts et aux titres de dette trimestriellement et les classe comme suit :

Catégorie	Définition	Rapprochement avec le modèle de dépréciation en trois étapes d'IFRS 9
Catégorie 1	Expositions considérées comme saines.	Étape 1
Catégorie 2	Expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas à ce jour remis en cause mais qui nécessitent une surveillance particulière en raison d'une potentielle détérioration de la situation du client. Il peut notamment s'agir de mauvaises performances commerciales, de difficultés rencontrées par le client sur son marché, de menaces concurrentielles ou réglementaires, d'éventuels effets de change ou d'autres facteurs. Les créances non douteuses de l'activité GA en souffrance depuis plus de 90 jours sont incluses dans cette catégorie.	Étape 2
Catégorie 3	Expositions pour lesquelles la situation du client s'est détériorée davantage par rapport à la Catégorie 2. Bien que l'exposition ne soit pas considérée comme douteuse, la situation du client nécessite une surveillance renforcée de la part des chargés d'affaires.	Étape 2
Catégorie 4	Expositions considérées comme douteuses qui font l'objet d'une provision pour partie. L'exposition devrait être recouvrée en partie.	Étape 3
Catégorie 5	Expositions considérées comme douteuses qui font l'objet d'une provision pour la totalité du montant. Aucune perspective de recouvrement significatif n'est envisagée.	Étape 3

Chacune des entités du Groupe ventile son exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans son reporting au Groupe.

Annexe aux comptes consolidés

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des sûretés reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

Les provisions sur les engagements et les garanties sont incluses dans le compte « Provisions pour risques de contrepartie » (Note 16).

<i>En millions d'euros</i>	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2023
Caisse et banques centrales	4 552,3	-	-	-	-	-	4 552,3
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	201,4	-	-	-	-	-	201,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 727,3	-	-	-	-	-	1 727,3
Prêts et créances sur la clientèle	4 249,7	9,7	48,3	57,0	10,7	(44,2)	4 331,2
Titres à revenu fixe au coût amorti	3 418,7	-	-	-	-	(0,6)	3 418,1
Autres actifs financiers	852,4	27,0	-	3,2	16,7	(19,1)	880,2
Sous-total actifs	15 001,8	36,7	48,3	60,2	27,4	(63,9)	15 110,5
Engagements et garanties	1 223,4	-	-	-	-	N/A	1 223,4
TOTAL	16 225,2	36,7	48,3	60,2	27,4	(63,9)	16 333,9

⁽¹⁾ Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

<i>En millions d'euros</i>	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2022
Caisse et banques centrales	2 521,7	-	-	-	-	-	2 521,7
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	354,7	-	-	-	-	-	354,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 927,9	-	-	-	-	-	1 927,9
Prêts et créances sur la clientèle	4 887,6	11,5	48,8	59,5	12,7	(48,9)	4 971,2
Titres à revenu fixe au coût amorti	3 649,7	-	-	-	-	(0,6)	3 649,1
Autres actifs financiers	607,1	24,8	-	11,8	17,4	(24,3)	636,8
Sous-total actifs	13 948,7	36,3	48,8	71,3	30,1	(73,8)	14 061,4
Engagements et garanties	1 230,1	-	-	-	-	N/A	1 230,1
TOTAL	15 178,8	36,3	48,8	71,3	30,1	(73,8)	15 291,5

⁽¹⁾ Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

Annexe aux comptes consolidés

4.2.3 *Exposition au risque de crédit*

4.2.3.1 **REGROUPEMENTS D'INSTRUMENTS POUR LES PERTES CALCULÉES COLLECTIVEMENT**

Les prêts accordés par le Groupe sont principalement destinés à soutenir l'activité de la Banque privée et Gestion d'actifs via des prêts à des clients privés qui sont, soit garantis par des portefeuilles de titres (prêts Lombard), soit par des biens immobiliers (prêts hypothécaires). Pour les pertes sur créances attendues calculées sur une base collective, les expositions sont regroupées sur la base des caractéristiques de risque partagées de ces portefeuilles et des autres types de prêts.

LOMBARD ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Le Groupe a un très faible historique de défauts sur ses prêts Lombard et hypothécaires octroyés par le PCL. La PD et la LGD ont été déterminées par l'historique des défauts observés et par des scénarios baissiers réalistes basés sur l'évaluation de la direction.

Pour les prêts Lombard, l'estimation de la LGD est basée sur le montant de la garantie détenue, et si celle-ci est diversifiée ou non, ainsi que sur la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie. Dans le scénario de référence pour l'évaluation du risque de crédit, la PD et la LGD moyennes pondérées estimées sont respectivement de 0,4% et 10% (décembre 2022 : 0,3% et 9%).

Pour les prêts hypothécaires, l'estimation de la LGD tient compte de la valeur des biens hypothéqués et varie en fonction de la LTV, de la difficulté et du montant des frais susceptibles d'être engagés pour recouvrer et activer toute garantie, et enfin de la nature du client. Dans le scénario de référence pour l'évaluation du risque de crédit, la PD et la LGD moyennes pondérées estimées sont respectivement de 1,7% et 5% (décembre 2022 : 1,6% et 7%).

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les techniques d'estimation ou les hypothèses importantes au cours de la période considérée.

AUTRES PRÊTS À LA CLIENTÈLE

Le Groupe accorde également d'autres types de prêts à la clientèle, principalement des prêts aux entreprises en France; du financement d'opération immobilière d'entreprise ; et du soutien aux activités de Five Arrows et de Gestion d'actifs du Groupe, ce qui représente 230 millions d'euros du total au bilan au 31 décembre 2023 (décembre 2022 : 290 millions d'euros). L'ECL de ces entreprises est soigneusement examinée, secteur par secteur, et, lorsque cela est significatif, prêt par prêt. Les PD et LGD de chaque secteur sont basées sur les pertes historiques, combinées à un jugement prospectif sur le niveau des pertes futures.

Compte tenu de la taille relativement modeste de ce portefeuille, le risque de crédit étant pour la plupart évalué sur base individuelle, le Groupe n'utilise pas de modèle pour estimer les corrélations entre les variables macroéconomiques et la probabilité de défaut. Pour les prêts qui ne présentent pas de signes évidents de difficultés financières ou qui sont de trop faible montant pour un examen individuel, des provisions complémentaires ont été ajoutées au coût du risque afin de refléter l'augmentation du risque de crédit, non détectable au niveau individuel. Les changements apportés aux techniques d'estimation ou aux hypothèses significatives au cours de la période n'ont pas eu d'impact significatif.

TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI

Pour les titres de dette détenus par le département trésorerie, l'ECL est déterminée en utilisant les notations de crédit de S&P qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour quotidienne. Les PD à un an et à maturité associées à chaque notation sont déterminées sur la base des taux de défaut, également publiés par l'agence S&P. Pour estimer la LGD, le Groupe a utilisé la LGD de Bâle III, qui est de 45% pour les dettes seniors.

Les hypothèses qui servent de base au calcul des ECL font l'objet d'un suivi et d'une révision trimestrielle, et aucun changement significatif n'a été apporté aux techniques d'estimation ou aux hypothèses au cours de la période.

Annexe aux comptes consolidés

4.2.3.2 EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT – INSTRUMENTS FINANCIERS SUJETS À DÉPRÉCIATION

Le tableau suivant présente une analyse de l'exposition au risque de crédit de certains instruments financiers pour lesquels une dépréciation pour ECL pourrait être comptabilisée. La valeur brute comptable des actifs financiers détaillée ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Le risque de crédit associé aux autres actifs financiers est présenté dans le paragraphe 4.2.4 des présents comptes.

<i>En millions d'euros</i>	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	31/12/2023	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	31/12/2022
Valeur brute comptable								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 727,3	-	-	1 727,3	1 927,9	-	-	1 927,9
Prêts à la clientèle PCL	3 958,6	55,3	0,2	4 014,1	4 557,3	57,1	0,1	4 614,5
Autres prêts à la clientèle	291,1	2,7	67,5	361,3	330,3	3,2	72,1	405,6
Titres au coût amorti	3 418,7	-	-	3 418,7	3 649,7	-	-	3 649,7
TOTAL	9 395,7	58,0	67,7	9 521,4	10 465,2	60,3	72,2	10 597,7
Dépréciation								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle PCL	(3,3)	(0,4)	(0,2)	(3,9)	(4,2)	(0,1)	(0,1)	(4,4)
Autres prêts à la clientèle	(0,8)	(0,2)	(39,3)	(40,3)	(0,9)	(0,3)	(43,3)	(44,5)
Titres au coût amorti	(0,6)	-	-	(0,6)	(0,6)	-	-	(0,6)
TOTAL	(4,7)	(0,6)	(39,5)	(44,8)	(5,7)	(0,4)	(43,4)	(49,5)
Valeur nette comptable								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 727,3	-	-	1 727,3	1 927,9	-	-	1 927,9
Prêts à la clientèle PCL	3 955,3	54,9	-	4 010,2	4 553,1	57,0	-	4 610,1
Autres prêts à la clientèle	290,3	2,5	28,2	321,0	329,4	2,9	28,8	361,1
Titres au coût amorti	3 418,1	-	-	3 418,1	3 649,1	-	-	3 649,1
TOTAL	9 391,0	57,4	28,2	9 476,6	10 459,5	59,9	28,8	10 548,2

Pour les prêts et créances sur la clientèle, le coût du risque pour l'exercice 2023 était créditeur de 1,5 million d'euros (Note 31) et la variation des dépréciations pour les Étapes 1, 2 et 3 est détaillée dans le tableau ci-après. La variation des dépréciations est présentée dans la rubrique « Dépréciations » (Note 17).

Des informations complémentaires sur la manière dont les ECL sont mesurées ainsi que sur la détermination des trois Étapes sont données dans la partie « Évaluation des pertes de crédit attendues » du paragraphe 3.2.4 des présents comptes.

Tableau de variation des dépréciations des prêts et créances à la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	TOTAL
Dépréciation à l'ouverture	(5,1)	(0,4)	(43,4)	(48,9)
Mouvements impactant le résultat				
(Dotations)	(0,5)	-	(5,2)	(5,7)
Reprises	1,3	0,1	5,5	6,9
Total (dotations)/reprises net au résultat sur la période	0,8	0,1	0,3	1,2
Mouvements n'impactant pas le résultat				
Transfert	0,3	(0,3)	-	-
Passage en perte	-	-	4,0	4,0
Différences de change	(0,1)	-	(0,4)	(0,5)
DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE	(4,1)	(0,6)	(39,5)	(44,2)

Les variations des montants bruts des prêts à la clientèle ont eu un impact non significatif sur les provisions des Étapes 1 et 2 au cours de la période.

Annexe aux comptes consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'ancienneté des prêts à la clientèle en souffrance au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Prêts à la clientèle en souffrance non dépréciés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Moins de 30 jours en souffrance	45,8	32,9
Entre 30 jours et 90 jours en souffrance	1,3	4,4
Plus de 90 jours en souffrance	5,8	6,7
TOTAL	52,9	44,0

4.2.3.3 SÛRETÉS

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts consentis à la clientèle, la quasi-totalité des prêts octroyés à des tiers étant garantie. La majorité des sûretés porte essentiellement sur des titres négociables dans le cadre de crédits Lombard ou des biens immobiliers. Il est possible si nécessaire de prendre possession de la sûreté et de la réaliser, le cas échéant.

Les prêts classés en Étapes 1 et 2 sont généralement couverts par des sûretés. Pour ces prêts, le niveau de sûreté à la date d'échéance prévue doit être suffisant pour couvrir l'exposition au bilan. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux (Étape 3), le niveau de provisionnement repose principalement sur la diminution attendue de la valeur de la garantie, mais aussi sur la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette.

La sûreté est évaluée de manière indépendante au moment où le prêt est consenti, puis périodiquement par la suite. La direction peut procéder à une nouvelle évaluation en dehors de ces échéances en se fondant sur sa propre connaissance de la sûreté concernée et sur des indices plus généraux.

Le tableau ci-dessous donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie des prêts à la clientèle qui sont classés en Étape 3. Pour chaque prêt, la valeur de la garantie est plafonnée au montant nominal du prêt net de la provision.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023 Prêts en Étape 3	31/12/2022 Prêts en Étape 3
Sûretés réelles	25,9	26,8
Sûretés financières	0,8	0,2
TOTAL	26,7	27,0
Valeur brute des prêts en Étape 3	67,7	72,2
Dépréciations	(39,5)	(43,4)
Valeur nette des prêts	28,2	28,8
Ratio de couverture des prêts en Étape 3	95%	94%

4.2.4 Gestion du risque de crédit des autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent principalement les créances clients des activités de Conseil financier et de Banque privée et Gestion d'actifs. Pour ces actifs, le Groupe applique l'approche simplifiée pour le calcul des dépréciations. Cela signifie que la dépréciation pour pertes est toujours évaluée à un montant égal à l'ECL à maturité. Par conséquent, le concept d'augmentation significative du risque de crédit ne s'applique pas à ces actifs. Les produits d'honoraires sont diversifiés tant au niveau de la localisation que du secteur et le risque de concentration n'est pas considéré comme significatif.

Le Groupe considère qu'une créance est en défaut lorsque l'emprunteur est susceptible de ne pas la payer intégralement. Pour chaque bureau du Conseil financier, un examen trimestriel des créances impayées dont le recouvrement suscite des préoccupations, ainsi que de celles de plus de 90 jours, est effectué par la direction locale et le directeur financier monde du Conseil financier. Cet examen permet de déterminer si la créance doit faire l'objet d'une dépréciation et de s'assurer que des dépréciations sont comptabilisées, ou non, de manière cohérente dans l'ensemble du Groupe.

Annexe aux comptes consolidés

En se basant sur l'historique de paiement, la direction a estimé que les créances échues depuis moins de 90 jours présentent un risque négligeable de non-recouvrement intégral. Ces créances sont donc classées dans la Catégorie 1 de notre tableau du risque de crédit interne, à moins qu'il n'y ait des raisons spécifiques de les considérer comme douteuses. En complément des dettes plus récentes avec un risque de crédit avéré, la direction considère que les pertes de crédit potentielles doivent être évaluées pour l'ensemble des créances individuelles non dépréciées en souffrance depuis plus de 90 jours. Ces créances sont considérées comme faisant partie d'une liste de surveillance. Lorsque ces actifs ne sont pas dépréciés, la direction calcule un pourcentage représentant les pertes qui pourraient éventuellement survenir pour l'ensemble des actifs. Ce pourcentage de provisionnement est fondé à la fois sur des données historiques et sur l'évaluation effectuée par la direction des pertes potentielles futures.

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des autres actifs financiers et les dépréciations associées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros	Catégorie interne de risque	31/12/2023			31/12/2022		
		% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité	% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité
Actifs sains et impayés							
Courant à 90 jours impayés	Catégorie 1	95%	852,4	-	92%	607,1	-
90 – 180 jours impayés	Catégorie 2	2%	20,8	(0,3)	2%	14,4	(0,2)
180 jours – 1 an impayés	Catégorie 2	0%	4,3	(0,4)	1%	8,7	(0,5)
Impayés de plus d'1 an	Catégorie 2	0%	1,9	(0,3)	0%	1,7	(0,2)
Actifs douteux (en défaut)							
Partiellement dépréciés	Catégorie 4	0%	3,2	(1,4)	2%	11,8	(6,0)
Totalement dépréciés	Catégorie 5	2%	16,7	(16,7)	3%	17,4	(17,4)
TOTAL		100%	899,3	(19,1)	100%	661,1	(24,3)

La variation des dépréciations est détaillée dans la rubrique « Dépréciations » (Note 17).

4.2.5 Analyse complémentaire du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

4.2.5.1 EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique afférente aux titres de dette est celle de l'émetteur. La zone géographique des actifs dérivés est celle de la contrepartie. La zone géographique des appels de marge payés sur les passifs dérivés est celle du destinataire de l'appel de marge.

En millions d'euros	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2023
Caisse et banques centrales	3 300,5	1 248,6	-	3,2	-	-	-	4 552,3
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	19,1	42,4	47,7	60,5	29,7	2,0	-	201,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	575,4	4,8	550,8	211,0	280,9	77,4	27,0	1 727,3
Prêts et créances sur la clientèle	2 099,6	260,2	1 129,4	579,7	140,0	80,6	41,7	4 331,2
Titres à revenu fixe au coût amorti	445,9	1 565,1	300,4	579,9	439,1	87,7	-	3 418,1
Autres actifs financiers	280,2	11,4	353,9	123,4	49,8	25,0	36,5	880,2
Sous-total actifs	6 720,7	3 132,5	2 382,2	1 557,7	939,5	272,7	105,2	15 110,5
Engagements et garanties	813,3	30,7	30,7	309,6	23,4	2,0	13,7	1 223,4
TOTAL	7 534,0	3 163,2	2 412,9	1 867,3	962,9	274,7	118,9	16 333,9

⁽¹⁾ Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

Annexe aux comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2022
Caisse et banques centrales	2 091,7	424,1	-	5,9	-	-	-	2 521,7
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	29,5	38,4	148,1	83,1	53,2	2,4	-	354,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	775,2	1,5	615,0	288,2	155,0	75,4	17,6	1 927,9
Prêts et créances sur la clientèle	2 294,5	460,7	1 081,2	774,3	183,4	124,2	52,9	4 971,2
Titres à revenu fixe au coût amorti	351,5	2 103,7	302,3	429,4	384,4	77,8	-	3 649,1
Autres actifs financiers	143,6	13,7	182,2	199,3	41,7	44,0	12,3	636,8
Sous-total actifs	5 686,0	3 042,1	2 328,8	1 780,2	817,7	323,8	82,8	14 061,4
Engagements et garanties	816,1	32,5	35,4	301,3	24,4	2,1	18,3	1 230,1
TOTAL	6 502,1	3 074,6	2 364,2	2 081,5	842,1	325,9	101,1	15 291,5

⁽¹⁾ Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

4.2.5.2 EXPOSITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Caisse et banques centrales	4 552,3	28%	2 521,7	16%
Ménages	3 626,9	22%	4 204,8	27%
Établissements de crédit	3 390,3	21%	3 312,9	22%
Gouvernement ⁽¹⁾	1 933,8	12%	2 339,0	15%
Autres entreprises financières	1 205,9	7%	1 032,8	7%
Immobilier	663,2	4%	709,1	5%
Créances à court terme (clients divers)	441,0	3%	410,3	3%
Titres de dette détenus à des fins de liquidité (autres secteurs d'activité)	268,8	2%	341,0	2%
Autres	251,7	2%	419,9	3%
TOTAL	16 333,9	100%	15 291,5	100%

⁽¹⁾ La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titres d'États de haute qualité.

Les secteurs présentés ci-dessus sont issus des codes de classification NACE (Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne) et d'autres catégories utilisées pour le reporting réglementaire FINREP.

Les créances à court terme et les titres de dette émis par des sociétés non financières détenus à des fins de liquidités sont exposés à divers secteurs. Toute exposition à ces secteurs n'est pas considérée par la direction comme pouvant présenter un risque sectoriel significatif et être un indicateur de concentration sectorielle à l'avenir pour les actifs à court terme. Par conséquent, ces expositions ne sont pas analysées de manière plus détaillée dans la présente note.

4.3 Risque de marché

Les risques de marché associés à la trésorerie et aux instruments de capitaux propres sont décrits ci-dessous en reprenant les différents niveaux de risque.

Le risque de marché découle des activités du Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de change, actions et titres de dette. L'exposition au risque de marché des activités de trading demeure faible par rapport aux fonds propres, s'agissant davantage de gestion pour compte de tiers que de prises de positions pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture. Les activités de trading du Groupe portent uniquement sur des produits dits « vanilles », le Groupe ne réalisant pas d'opérations sur dérivés complexes ou autres instruments financiers dits « exotiques ». Pour plus d'informations sur l'utilisation des instruments dérivés et le traitement comptable des opérations de couvertures, se reporter à la Note 2 des présents comptes.

Chaque entité bancaire doit gérer le risque de marché de manière autonome, en conformité avec son propre appétit aux risques et ses limites approuvées par le Group ALCO.

Le Groupe évalue le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire conformément aux exigences de l'ABE, calculé au niveau des entités et sur une base consolidée pour le Groupe.

Étant donné le faible niveau d'activité dans ce domaine et en raison de la stratégie du Groupe visant à minimiser les opérations pour compte propre, le Groupe ne considère pas le risque de marché comme l'un de ses principaux risques (défini comme un risque qu'il a identifié et qu'il gère, et qui est susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques).

Annexe aux comptes consolidés

4.3.1 *Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres*

Le Groupe est exposé à ce risque du fait de la détention d'instruments de capitaux propres par l'activité de Five Arrows et à travers la détention d'autres instruments de capitaux propres y compris ceux émis par des fonds communs de placement. Le Groupe est également exposé aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit. Chacun des investissements dans des fonds de Five Arrows est approuvé par la direction et les investissements des fonds sous-jacents surveillés sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5%, au 31 décembre 2023, le résultat après impôt diminuerait de 84,2 millions d'euros (décembre 2022 : 93,5 millions d'euros).

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	%	31/12/2022	%
France	400,9	28%	614,0	34%
Autres pays d'Europe	389,0	27%	383,4	21%
Amériques	263,4	19%	447,9	24%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	300,5	21%	298,0	16%
Australie et Asie	41,1	3%	60,9	3%
Autres	21,7	2%	24,3	1%
TOTAL	1 416,6	100%	1 828,5	100%

4.3.2 *Risque de change*

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change. Les positions nettes du tableau correspondent à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale, après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
	Longue/(courte)	Longue/(courte)
USD	54,3	38,0
EUR	24,9	33,9
GBP	(12,7)	(30,8)
CHF	3,4	2,0
Autres	(3,0)	3,0

Une appréciation de 5% de l'euro face aux devises listées dans le tableau ci-dessus induirait une perte dans le compte de résultat du Groupe de 0,2 million d'euros (décembre 2022 : gain de 2,0 millions d'euros).

Annexe aux comptes consolidés

4.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque sur le revenu ou le capital provenant des mouvements des taux d'intérêt.

En raison de la nature de son activité, seules les entités bancaires du Groupe sont exposées à un risque de taux d'intérêt important et doivent donc le gérer de manière dynamique. L'un des principaux risques auxquels les banques sont confrontées tient au fait que les profils de taux d'intérêt de leurs actifs ou de leurs passifs peuvent diverger (par exemple, une banque peut avoir des dépôts de clients à taux variable finançant des prêts à la clientèle et des titres détenus à des fins de liquidité à taux fixe et à longue échéance). Le Groupe échappe dans une large mesure à ce risque, car la majorité de ses actifs et passifs bancaires et de trésorerie sont à très court terme, ou assortis de taux d'intérêt variables. Par exemple, ses investissements de trésorerie dans les titres de dette et les effets publics détenus à des fins de liquidité ont une maturité moyenne pondérée de 12 mois (décembre 2022 : 14 mois). Cette moyenne ne prend pas en compte les effets publics avec une maturité initiale de moins de 6 mois qui sont détenus directement comme une alternative aux placements auprès des banques centrales. Lorsque ces investissements de trésorerie sont évalués au coût amorti, la différence entre leur valeur comptable et leur juste valeur, principalement attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt, est seulement d'environ 10 millions d'euros. Notre exposition au risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles de prêts est limitée avec seulement 281 millions d'euros (décembre 2022 : 384 millions d'euros) de prêts non couverts ayant une échéance supérieure à un an, ce qui représente seulement 6% (décembre 2022 : 8%) du total de nos prêts.

Le Groupe calcule le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) conformément aux exigences de l'ABE, préparant les résultats des tests de résistance EVE (valeur économique des fonds propres/ *Economic Value of Equity*) pour chaque scénario de *stress test* prescrit, mesuré en pourcentage des fonds propres de tier 1. Les résultats illustrent le faible niveau de risque de taux auquel sont exposées, même à l'épreuve de ces tests de résistance, les entités bancaires du Groupe et, le Groupe sur une base consolidée.

Les résultats des tests EVE selon les six scénarios de choc préconisés au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les montants proviennent des déclarations réglementaires, mais ne sont pas audités.

	Hausse parallèle	Baisse parallèle	Hausse des taux courts	Baisse des taux courts	Pentification de la courbe	Aplatissement de la courbe
Hypothèse : tous les dépôts à vue sont réévalués au jour le jour						
Rothschild Martin Maurel	(12,2%)	13,7%	(6,5%)	6,7%	1,0%	(2,9%)
Rothschild & Co Bank AG	(5,5%)	5,8%	(4,0%)	4,1%	1,3%	(2,3%)
Rothschild & Co Bank International Limited	(1,0%)	0,3%	(1,0%)	0,3%	0,2%	(0,8%)
Groupe	(2,5%)	2,7%	(1,5%)	1,5%	0,3%	(0,7%)
Hypothèse : la maturité d'une portion stable des dépôts à vue de RMM est ajustée par modélisation						
Rothschild Martin Maurel	(4,6%)	3,0%	1,7%	(1,8%)	(3,7%)	2,5%
Rothschild & Co Bank AG	(5,5%)	5,8%	(4,0%)	4,1%	1,3%	(2,3%)
Rothschild & Co Bank International Limited	(1,0%)	0,3%	(1,0%)	0,3%	0,2%	(0,8%)
Groupe	(1,4%)	1,1%	(0,3%)	0,2%	(0,4%)	0,1%

La partie supérieure présente les résultats en considérant que les dépôts à vue ont une maturité à un jour. Cela met en exergue l'exposition limitée du Groupe au risque de taux d'intérêt, qui est la conséquence directe de l'accent qu'a mis le Groupe sur son activité de banque privée, ainsi que des expositions très limitées aux prêts à long terme à taux fixe de cette activité.

Il existe toutefois, dans une certaine mesure, un risque de taux d'intérêt concernant certains dépôts à vue se comportant comme des dépôts sans échéance avec un taux fixe de 0%. Au cours de l'année 2023, ces dépôts ont diminué de manière significative au profit de dépôts à terme en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. Du fait de ce risque, le Groupe effectue un ajustement du comportement des dépôts sans échéance pour RMM, compte tenu des exigences du régulateur français et selon des prévisions que certains de ces dépôts se comportent de la même manière qu'un passif à taux fixe. D'autre part, et compte tenu du fait que la majorité de ces dépôts de RMM provient de l'activité de banque privée, ces dépôts ne sont pas considérés comme étant à très long terme. Par conséquent, le Groupe ajuste les hypothèses comportementales du montant stable linéairement sur cinq ans avec le montant non stable avec une durée de trois mois, ainsi que certains ajustements des dépôts à la BCE à l'actif. Les résultats de cette approche pour RMM ainsi que son impact sur le Groupe sont présentés dans la partie inférieure du tableau. Aucun ajustement comportemental n'est appliqué pour l'IRRBB dans les autres banques du Groupe. En effet, ceci n'est pas exigé par les régulateurs locaux et, compte tenu de la flexibilité du marché à répercuter les taux du marché, cela n'est pas considéré comme approprié.

4.4 Risque de liquidité

4.4.1 Liquidité

Le risque de liquidité découle de la divergence de maturité contractuelle entre les actifs et les passifs. Il est défini comme le risque qu'une entité du Groupe ne soit pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement à leur échéance.

Gestion du risque de liquidité

Le Groupe continue d'adopter une approche prudente du risque de liquidité et de sa gestion conçue dans le cadre global de la stratégie du métier Banque privée et Gestion d'actifs.

Conformément aux limites fixées dans sa politique d'appétit aux risques, le Groupe doit conserver des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements en matière de trésorerie ainsi qu'une marge de sécurité complémentaire (buffer) par rapport aux exigences réglementaires et aux exigences de liquidité internes. La politique du Groupe en matière de risque de liquidité est revue chaque année par le Group ALCO. Chaque entité bancaire doit être dotée d'une politique en matière de risque de liquidité qui définit les limites en matière de risque de liquidité, ainsi que la manière dont celui-ci est mesuré, surveillé et contrôlé.

Le Group ALCO est chargé, en ligne avec les directives du Gérant, de développer une stratégie de gestion de la liquidité, d'en superviser la mise en œuvre et de mettre en place des mesures raisonnables pour s'assurer de leur conformité avec l'appétit aux risques du Groupe. Le Group ALCO, accompagné par la WAM ALCO, établit et assure le maintien d'un dispositif de gestion du risque de liquidité comportant des délégations de pouvoirs au profit de hauts responsables et fait en sorte que toutes les mesures raisonnables soient prises pour évaluer, surveiller et contrôler le risque de liquidité, ainsi que pour identifier les changements significatifs du profil de liquidité.

Le Group ALCO est habilité, après évaluation des résultats des *stress tests* appliqués au profil de liquidité, à déclencher, si nécessaire, le plan de financement d'urgence. Le Group ALCO s'assure que l'impact et le coût de la liquidité des transactions sont pris en compte dans les procédures d'évaluation du crédit et comme élément-clé de leur tarification, ainsi que l'évaluation des activités nouvelles et existantes au regard du rapport risque-rendement.

La stratégie du Groupe en matière de gestion des liquidités consiste à maintenir un faible ratio prêts/dépôts aussi bien que des niveaux élevés d'actifs liquides de haute qualité afin d'être en mesure de gérer des appels importants et inattendus de liquidités.

Annexe aux comptes consolidés

Présentation du risque de liquidité

Le Groupe conserve une position de liquidité très forte au 31 décembre 2023 avec 10,0 milliards d'euros d'actifs liquides (décembre 2022 : 8,8 milliards d'euros), soit 55% de l'actif brut et 84% des dépôts (décembre 2022 : 51% de l'actif brut et 84% des dépôts). Une analyse des actifs liquides est présentée dans la Note 23 « Trésorerie et équivalents de trésorerie », démontrant que les actifs liquides détenus par le Groupe sont principalement constitués de dépôts auprès de banques centrales et d'établissements bancaires (6,3 milliards d'euros ; décembre 2022 : 4,5 milliards d'euros) et de titres de dette de notation élevée (*investment grade* : 3,4 milliards d'euros ; décembre 2022 : 3,6 milliards d'euros). Ces titres de dette font l'objet d'un contrôle régulier et les positions et limites des notations les plus faibles ont été réduites lorsque cela a été jugé nécessaire. En ce qui concerne l'analyse sectorielle, la majorité de l'exposition concerne les institutions financières et supranationales. L'exposition aux entreprises est de 269 millions d'euros (décembre 2022 : 341 millions d'euros). Cette exposition est raisonnablement bien répartie entre différents secteurs et contreparties.

L'évolution des dépôts de la clientèle fait l'objet d'une étroite surveillance au niveau du Groupe par le biais du ratio prêts/dépôts et du ratio de financement stable net (NSFR). Le ratio prêts/dépôts du Groupe est de 36% en décembre 2023 (décembre 2022 : 48%) comparé à une limite interne haute prudente de 50%. Le NSFR, qui est le critère réglementaire permettant de s'assurer que les banques disposent d'un niveau de financement stable approprié pour leur base d'actifs, est largement supérieur à la limite réglementaire au 31 décembre 2023 et nous continuons de nous assurer que nous conservons un profil de risque de liquidité conservateur.

Chacune des banques du Groupe maintient également un ratio prêts/dépôts conservateur. Certains ratios réglementaires de liquidité clés des banques appartenant au Groupe sont présentés ci-dessous et excèdent tous le minimum réglementaire de 100%.

Les montants proviennent des déclarations réglementaires, mais ne sont pas audités.

Ratios de liquidité à court terme (LCR)	31/12/2023	31/12/2022
Rothschild & Co Bank AG	137%	130%
Rothschild Martin Maurel	204%	134%
Rothschild & Co Bank International Limited	226%	153%
<i>Limite réglementaire</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

Ratios de financement stable net (NSFR)	31/12/2023	31/12/2022
Rothschild & Co Bank AG	153%	163%
Rothschild Martin Maurel	179%	152%
Rothschild & Co Bank International Limited ⁽¹⁾	198%	153%
<i>Limite réglementaire</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

⁽¹⁾ Rothschild & Co Bank International Limited n'a pas de limite réglementaire pour les ratios de NSFR

Le Groupe conserve également d'importantes réserves de liquidités dans ses holdings centrales et autres activités opérationnelles.

Annexe aux comptes consolidés

4.4.2 Échéance contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

	À vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	31/12/2023
En millions d'euros						
Caisse et banques centrales	4 552,3	-	-	-	-	4 552,3
Actifs financiers à la FVTPL	473,7	69,2	479,5	479,4	111,1	1 612,9
Instruments dérivés de couverture actifs	0,3	0,5	2,7	1,5	-	5,0
Titres au coût amorti	1 806,4	910,1	656,4	45,2	-	3 418,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 527,3	200,0	-	-	-	1 727,3
Prêts et créances sur la clientèle	1 838,3	1 058,7	1 162,7	271,5	-	4 331,2
Autres actifs financiers	877,6	2,6	-	-	-	880,2
TOTAL	11 075,9	2 241,1	2 301,3	797,6	111,1	16 527,0
Passifs financiers à la FVTPL	94,1	93,9	-	-	-	188,0
Instruments dérivés de couverture passifs	-	-	0,5	-	-	0,5
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	54,1	129,3	13,8	136,7	-	333,9
Dettes envers la clientèle	10 334,1	1 380,2	178,1	-	-	11 892,4
Dettes représentées par un titre	104,9	40,3	3,0	-	-	148,2
Dettes de loyers	14,4	33,9	143,6	42,4	-	234,3
Autres passifs financiers	516,9	3,6	-	-	-	520,5
TOTAL	11 118,5	1 681,2	339,0	179,1	-	13 317,8
Engagements et garanties donnés	1 223,4	-	-	-	-	1 223,4

Les engagements de financement et de garantie donnés sont présentés au sein du premier intervalle de temps où ils pourraient être utilisés. Les flux de trésorerie non actualisés des dettes et engagements ne sont pas matériellement différents des montants indiqués dans le tableau des échéances contractuelles ci-dessus.

4.5 Informations sur la juste valeur

4.5.1 Hiérarchie des justes valeurs

IFRS 13 requiert, à des fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois Niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif

Le Niveau 1 comprend les instruments dont la juste valeur est déterminée en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs. Il s'agit principalement des titres cotés et des dérivés traités sur des marchés organisés dont la liquidité peut être démontrée ainsi que des parts de fonds dont la valeur liquidative est disponible et déterminée quotidiennement.

Niveau 2 : instruments évalués sur la base de modèles d'évaluation reconnus utilisant des données observables autres que les prix cotés

Le Niveau 2 regroupe les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la technique d'évaluation utilisée intègre des paramètres qui sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (dérivés de prix).

Niveau 3 : instruments évalués selon des modèles qui s'appuient matériellement sur des données non observables

Le Niveau 3 comprend les instruments dont l'évaluation s'appuie, au moins en partie, sur des données de marché non observables qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valorisation.

Annexe aux comptes consolidés

4.5.2 Techniques de valorisation utilisées

4.5.2.1 ACTIFS DÉTENUS MAJORITAIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Titres de capitaux propres

En l'absence de cotation disponible sur un marché actif, un titre de capitaux propres est considéré comme étant de Niveau 3 si un ajustement significatif est apporté à des paramètres observables. Lorsque ces paramètres observables ne font l'objet d'aucun ajustement significatif, le titre est classé en Niveau 2.

Les techniques courantes d'évaluation des titres de capitaux propres détenus par le Groupe soit directement, soit au sein de ses fonds gérés, sont les suivantes :

- **Multiples de transaction**

La technique de valorisation par les multiples de transaction est la méthode d'évaluation utilisée en priorité. Cette méthode s'appuie sur les transactions ayant eu lieu récemment dans le secteur étudié. À partir de la valeur d'entreprise issue de transactions comparables et d'agrégats comme l'EBITDA, l'EBIT ou les revenus, sont établis des multiples qui sont appliqués à l'actif à valoriser.

Les multiples de transaction comportent souvent une prime qui est la conséquence de la négociation menée pendant la transaction. Five Arrows applique donc une décote de négociabilité aux multiples de transaction utilisés pour valoriser les positions retenues dans le portefeuille. Cette décote de négociabilité est plus élevée lorsque le Five Arrows détient une position minoritaire dans la société de portefeuille et ne peut pas réaliser une cession de manière indépendante. Pour les besoins de la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13, la décote de négociabilité est considérée comme une donnée non observable et, lorsqu'elle est significative, signifie une évaluation de Niveau 3.

- **Multiples de comparable boursiers**

Cette méthode consiste à appliquer un multiple au résultat de l'entreprise faisant l'objet de l'évaluation afin d'en déduire une valorisation. Elle repose sur l'application des multiples boursiers d'un échantillon de sociétés comparables cotées aux agrégats de la société à valoriser. Les multiples de résultats utilisés peuvent être le ratio cours/bénéfices nets (PER), le ratio valeur d'entreprise/résultats avant frais financiers et impôt (VE/EBIT) et amortissements (VE/EBITDA).

Les sociétés de l'échantillon retenu opèrent nécessairement dans un secteur proche de celui de la société faisant l'objet de valorisation. Elles doivent être de taille relativement comparable et ont des perspectives de croissance attendues similaires. Des paramètres spécifiques peuvent aussi être pris en compte dans l'échantillon : présence ou non d'activités connexes, sélection par pays, prise en compte des aspects de réglementation propre à chaque marché.

La valeur des entreprises comparables est obtenue en additionnant à la capitalisation boursière, la dette financière nette et les participations ne donnant pas le contrôle. Elle se base sur les dernières données financières disponibles.

Les multiples boursiers s'entendent hors prime de contrôle car l'évaluation se place du point de vue d'un actionnaire minoritaire. Cependant, si l'investissement à évaluer n'est pas coté, l'absence de liquidité par rapport aux sociétés de l'échantillon boursier peut se traduire par l'application d'une décote d'illiquidité. Pour les besoins de la hiérarchie des justes valeurs, une telle décote d'illiquidité est considérée comme une donnée non observable, et qui, lorsqu'elle est significative, entraîne une valorisation de Niveau 3.

Investissements dans des fonds de *direct lending* qui détiennent des instruments au coût amorti

Les investissements qui donnent droit à une part des actifs sous-jacents détenus par un fonds sont classés en Niveau 2 lorsque la valeur des actifs sous-jacents est considérée comme étant de Niveau 2. Un exemple serait un fonds détenant des prêts au coût amorti.

Parts dans des fonds externes

Les parts dans des fonds de capital-investissement ou dans des investissements gérés par des tiers, pour lesquelles le gérant et l'évaluateur externe ont publié une valeur liquidative, peuvent utiliser une technique d'évaluation intégrant des paramètres qui ne sont pas directement observables ou intégrant des données observables avec un ajustement significatif qui n'est pas observable. Lorsqu'il n'est pas clair que les valorisations ont été réalisées uniquement à l'aide de données observables, les fonds externes sont considérés comme étant de Niveau 3.

Annexe aux comptes consolidés

Produits de *Credit management*

Les tranches juniors et subordonnées des véhicules titrisés détenus directement par le Groupe sont évaluées à l'aide des prix obtenus auprès de courtiers actifs et/ou de négociateurs. Les transactions ne se font pas nécessairement aux prix indiqués en raison de la nature des titres détenus et de leur volume de transaction habituellement faible. Par conséquent, celles-ci sont considérées comme étant du Niveau 2.

Le Groupe détient des participations dans des sociétés d'investissement de crédit qui investissent dans des tranches subordonnées de CLO. Les tranches subordonnées de CLO sont valorisées par un prestataire d'évaluation externe utilisant une technique d'actualisation des flux de trésorerie (DCF) (« *mark to model* »). Cette dernière se base sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs générés par les tranches de CLO sous-jacentes. Certaines de ces hypothèses, dont les taux de défaut et de recouvrement sont considérés comme les plus significatifs, constituent des données non observables. De ce fait, cette évaluation est classée en Niveau 3.

Les autres investissements du *Credit management* sont principalement constitués de fonds d'investissement et de comptes sous gestion. La plupart d'entre eux sont évalués sur la base des cours de marché et sont classés en Niveau 2.

Dérivés

La juste valeur est principalement dérivée de prix ou de cours d'autres instruments de Niveaux 1 et 2, par extrapolation standard du marché ou interpolation ou par corroboration avec des transactions réelles. La juste valeur est dérivée d'autres techniques et modèles standard. Le modèle d'évaluation le plus fréquemment utilisé est la technique d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les valorisations issues de ces modèles sont affectées de manière significative par les hypothèses d'évaluation utilisées, telles que les montants et les dates de règlement des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et le risque de crédit. Lorsque ces paramètres sont construits sur la base de données directement observables, les dérivés sont classés en Niveau 2.

4.5.2.2 ACTIFS DÉTENUS MAJORITAIREMENT AU COÛT AMORTI

Lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments au coût amorti classés en Niveau 2, le Groupe estime le risque de défaut de la contrepartie et calcule la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, en tenant compte de la situation financière du débiteur. Le Groupe considère, en l'absence de tout facteur indiquant qu'elle est sensiblement différente de la valeur nette comptable, que la juste valeur est égale à la valeur comptable pour 1) les instruments à taux variable; 2) les instruments à taux fixe dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à un an ; et 3) les expositions à vue.

Prêts et créances aux/dettes envers les établissements de crédit et à la clientèle

Les prêts et dépôts sont généralement classés en Niveau 2. Dans le cas d'une différence des taux d'intérêt ou de toute autre composante des prêts indiquant que la juste valeur de l'actif est sensiblement différente de la valeur nette comptable, la juste valeur d'instruments non cités dans le paragraphe ci-dessus est ajustée en conséquence.

Pour les titres reçus et donnés en pension livrée et les dettes envers les banques et la clientèle, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique DCF avec des taux d'actualisation ajustés de la marge de crédit qui leur est appliquée.

Les prêts douteux dont la valeur comptable est déterminée par un DCF, en considérant les meilleures estimations des flux de trésorerie recouvrables, sont classés en Niveau 3.

Titres de dette et dettes représentées par un titre

Les titres de dette sont principalement des obligations d'État, des obligations d'entreprises, des tranches seniors de CLO et des certificats de dépôt. Ils sont classés en Niveau 1 s'ils sont cotés, ou en Niveau 2 lorsque les prix externes pour les mêmes types de titres peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché qui sont actifs sur ces lignes, bien que ces prix ne soient pas directement des prix de négociation (lorsqu'ils sont fournis, par exemple, par un consensus de teneurs de marché ou par des courtiers et/ou des vendeurs actifs). Si les prix ne sont pas directement observables sur les marchés, une évaluation de type DCF est déterminée. Le taux d'actualisation utilisé est ajusté de la marge de crédit applicable déterminée par rapport à des instruments similaires cotés sur un marché actif pour des contreparties comparables.

Annexe aux comptes consolidés

4.5.3 Juste valeur des instruments financiers

Comptabilisés au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	4 552,3	4 552,3	-	4 552,3	-
Titres au coût amorti	3 418,1	3 406,4	3 362,4	44,0	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 727,3	1 727,3	-	1 727,3	-
Prêts et créances sur la clientèle	4 331,2	4 303,0	-	4 295,6	7,4
TOTAL	14 028,9	13 989,0	3 362,4	10 619,2	7,4
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	333,9	316,9	-	316,9	-
Dettes envers la clientèle	11 892,4	11 889,4	-	11 889,4	-
Dettes représentées par un titre	148,2	148,2	-	148,2	-
TOTAL	12 374,5	12 354,5	-	12 354,5	-

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	2 521,7	2 521,7	-	2 521,7	-
Titres au coût amorti	3 649,1	3 616,1	3 570,5	45,6	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 927,9	1 927,9	-	1 927,9	-
Prêts et créances sur la clientèle	4 971,2	4 969,3	-	4 962,7	6,6
TOTAL	13 069,9	13 035,0	3 570,5	9 457,9	6,6
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	517,5	497,4	-	497,4	-
Dettes envers la clientèle	10 414,5	10 414,5	-	10 414,5	-
Dettes représentées par un titre	41,7	41,7	-	41,7	-
TOTAL	10 973,7	10 953,6	-	10 953,6	-

Annexe aux comptes consolidés

Comptabilisés à la juste valeur

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023			
	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	384,2	363,8	20,4	-
Actifs financiers à la FVTPL détenus à des fins d'investissement	1 048,1	5,7	196,7	845,7
Autres actif financiers à la FVTPL	62,1	62,1	.	-
Instruments financiers dérivés	123,5	-	123,5	-
TOTAL	1 617,9	431,6	340,6	845,7
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	188,4	-	188,4	-
TOTAL	188,4	-	188,4	-

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022			
	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	725,5	706,3	19,2	-
Actifs financiers à la FVTPL détenus à des fins d'investissement	1 090,9	11,7	194,3	884,9
Autres actif financiers à la FVTPL	83,4	83,4	-	-
Instruments financiers dérivés	283,4	-	283,4	-
TOTAL	2 183,2	801,4	496,9	884,9
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	302,6	-	302,6	-
TOTAL	302,6	-	302,6	-

Annexe aux comptes consolidés

4.5.4 Informations sur les instruments comptabilisés à la juste valeur de Niveau 3

Mouvements des actifs classés en Niveau 3

Le tableau suivant présente, pour la période, les mouvements dans les actifs dont les méthodes de valorisation sont classées en Niveau 3. Toutes les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La majeure partie des plus ou moins-values sont latentes.

<i>En millions d'euros</i>	Parts de fonds et autres titres de capitaux propres	Obligations et autres titres de dette	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2023	882,4	2,5	884,9
Transfert (hors) du Niveau 3	(8,7)	-	(8,7)
Total des gains sur la période enregistrés au compte de résultat	70,2	0,1	70,3
Acquisitions	125,5	-	125,5
Cessions	(225,5)	(0,8)	(226,3)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	843,9	1,8	845,7

Dans la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-dessus, le Groupe applique une méthode comptable consistant à classer ses investissements non cotés en Niveau 2 lorsque les données significatives pour la valorisation sont observables. Lorsque des données significatives non observables sont utilisées pour les valorisations, celles-ci sont classées en Niveau 3. Les informations relatives aux données utilisées pour la valorisation des actifs de Niveau 3, y compris les éléments non observables, sont présentées ci-après.

Le tableau suivant fait état des données et hypothèses utilisées pour les actifs de Niveau 3. Lorsque la participation du Groupe concerne un fonds géré ou un portefeuille géré par un tiers, la méthode de valorisation reprend celle utilisée pour les investissements sous-jacents du fonds, dans lequel le Groupe détient une participation.

Annexe aux comptes consolidés

Investissement	Montant (en millions d'euros)		Méthode d'évaluation	Moyenne pondérée avant taux d'actualisation	
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Titres de capitaux propres non cotés, gérés par le Groupe	534,1	641,8	Multiple de transaction ou de comparable boursiers	20,2x	19,7x
Investissements dans des fonds Five Arrows investissant dans des fonds/portefeuilles gérés par des tiers	206,2	157,4	Valeur actif net basée sur une valorisation externe	N/A	N/A
Investissements dans des fonds gérés par des tiers	21,7	24,5	Valeur actif net basée sur une valorisation externe	N/A	N/A
Participations dans des sociétés d'investissement de crédit	76,1	50,6	Mark to model	N/A	N/A
Autres	5,8	8,1	N/A	N/A	N/A
TOTAL	843,9	882,4			

Investissement	Montant (en millions d'euros)		Principales données non observables	Moyenne pondérée des données non observables	
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Titres de capitaux propres non cotés, gérés par le Groupe	534,1	641,8	Décote de négociabilité et d'illiquidité	8,9%	9,1%
Investissements dans des fonds Five Arrows investissant dans des fonds/portefeuilles gérés par des tiers	206,2	157,4	Paramètres utilisés pour la valorisation externe	N/A	N/A
Investissements dans des fonds gérés par des tiers	21,7	24,5	Paramètres utilisés pour la valorisation externe	N/A	N/A
Participations dans des sociétés d'investissement de crédit	76,1	50,6	Taux de défaut et de recouvrement	2,3%	2,3%
Autres	5,8	8,1	N/A	N/A	N/A
TOTAL	843,9	882,4			

Sur les 844 millions d'euros de titres de capitaux propres à la FVTPL classés en Niveau 3 au 31 décembre 2023, 534 millions d'euros sont des investissements réalisés par le Groupe dans des fonds gérés dont les instruments sous-jacents sont évalués en utilisant un multiple de transaction ou de comparable boursiers ou une valorisation externe. La principale donnée non observable est la décote appliquée aux multiples retenus. Elle reflète la différence de valeur entre un actif détenu en portefeuille et (I) un actif comparable évalué dans le cadre d'une transaction exécutée ; ou (II) un actif qui opère dans la même branche que l'actif conservé en portefeuille, mais qui présente des différences en termes de taille, de portée géographique, d'activité spécifique, etc.

Pour quantifier davantage la sensibilité de la juste valeur de ces investissements, le Groupe a déterminé l'impact d'une baisse de 5% de la valeur comptable des instruments sous-jacents. Dans un tel cas, l'incidence serait une charge avant impôt de 37,5 millions d'euros, ou 7,0% de ce type d'actif (décembre 2022 : 6,0%).

Par ailleurs, les investissements réalisés dans des fonds, dont les actifs sous-jacents sont valorisés par un tiers, s'élevaient à 228 millions d'euros. Dans la mesure où l'ensemble des détails des méthodes de valorisation de ces instruments n'est pas disponible, le Groupe est parti du postulat qu'elles ne reposent peut-être pas sur des données observables. Ils sont donc classés en Niveau 3 ; aucun des actifs sous-jacents n'est individuellement significatif pour les comptes du Groupe. Pour quantifier la sensibilité à la juste valeur de ces instruments, le Groupe a déterminé l'impact dans le cas d'une baisse de 5% de la valeur comptable. Dans ce cas, une charge avant impôt au compte de résultat serait de 11,3 millions d'euros ou 4,9% (décembre 2022 : 5,7%).

La principale donnée non observable pour valoriser les participations dans des sociétés d'investissement de crédit est considérée comme le taux de défaut. Si le taux de défaut moyen venait à augmenter de 25%, la valeur des participations baisserait de 4,1 millions d'euros ou 5,3% (décembre 2022 : 6,2%).

Annexe aux comptes consolidés

4.5.5 Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations

Five Arrows

L'établissement des justes valeurs est soumis à des procédures de contrôle visant à vérifier qu'elles sont déterminées ou validées par une fonction indépendante. Les justes valeurs déterminées par référence à des prix de cotation externes ou des paramètres de marché sont validées par le comité de valorisation du fonds concerné. En outre, des vérifications systématiques sont effectuées afin de s'assurer que les multiples de transactions retenus restent cohérents avec l'environnement de marché actuel en les comparant aux multiples de sociétés comparables cotées en Bourse.

Ces comités revoient les valorisations des investissements réalisés par Five Arrows trimestriellement pour ses fonds de capital-investissement destinés aux entreprises et deux fois par an pour les autres fonds.

Les paramètres de valorisation revus lors des comités incluent :

- la cohérence des sources diverses ;
- la cohérence des hypothèses de valorisation et des ajustements y afférents (le cas échéant) ;
- les événements qui se sont produits au cours de la période et qui pourraient affecter la valorisation ; et
- la fréquence à laquelle les données sont mises à jour.

Les parts de fonds de Five Arrows sont évaluées par leurs sociétés de gestion en conformité avec les indications de l'*International Private Equity and Venture Capital Valuation board* (IPEV), ou avec d'autres référentiels pertinents communément admis par la profession. Les comités de valorisation agissent comme évaluateurs au sens de la directive *Alternative Investment Fund Managers* (directive AIFM).

De plus, l'évaluation des actifs détenus par les fonds de Five Arrows est revue et validée par les Commissaires aux comptes de ces fonds.

Valorisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés négociés de gré à gré par le Groupe (c'est-à-dire hors marchés organisés) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation externes. Ces modèles permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les instruments financiers dérivés du Groupe sont de type « vanille », comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises ; les techniques de modélisation utilisées dans ce cas sont des modèles usuels dans le secteur financier. Les données utilisées par ces modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables de marché, comprenant des informations données par les Bourses, les courtiers ou les fournisseurs de prix de consensus.

Les dérivés de change sont évalués dans le marché où ils sont négociés. Les contrats font l'objet d'appels de marge en fonction des valorisations.

5. Impacts et risques financiers liés au changement climatique

Un pilier clé de la stratégie du Groupe R&Co est son ambition de contribuer à long terme à la transition écologique et durable de l'économie mondiale grâce à son influence et son expertise.

Conscient que les risques physiques et les risques de transition liés au climat sont susceptibles de déstabiliser l'économie mondiale, le Groupe s'est engagé à soutenir et à contribuer à la transition vers une économie bas carbone. Cet engagement est l'une des principales priorités du cadre ESG du Groupe, qui constitue la base de l'intégration des risques, opportunités et impacts liés au développement durable à tous les niveaux de notre organisation et dans notre cadre de gestion des risques.

L'évaluation des risques liés au climat pour le Groupe est désormais prise en compte dans le cadre d'un module de risque lié au développement durable dans le processus annuel d'évaluation des risques stratégiques du Groupe. Elle a permis de conclure qu'actuellement et en raison de son modèle économique, les risques physiques liés au changement climatique ne devraient pas avoir d'incidence significative sur le risque de crédit, de liquidité et de marché relatif à nos activités de bilan à court terme. Toutefois, à court et moyen termes, les risques de transition du climat sont susceptibles d'amplifier les risques stratégiques existants du Groupe, principalement autour des exigences réglementaires, et de la nécessité d'adapter les processus de contrôle interne face à un environnement incertain et de l'évolution rapide des attentes des parties prenantes et du marché. L'ensemble de ces éléments contribue à un risque de réputation pour le Groupe dans le cas où il serait perçu comme lent et peu disposé à traiter des questions soulevées par le changement climatique.

Rothschild & Co a défini des objectifs pour ses lignes de métiers afin de comprendre et de gérer les risques matériels liés aux changements climatiques et de saisir les opportunités résultant de la transition économique mondiale bas carbone.

5.1 Gouvernance des objectifs et risques liés au changement climatique

Gouvernance des sujets de développement durable

L'ambition de développement durable étant un pilier central de la stratégie du Groupe, la gouvernance des sujets de développement durable, y compris la prise en compte des impacts du changement climatique, suit le modèle de gouvernance du Groupe.

Le Conseil de surveillance examine les sujets de développement durable à l'initiative de la direction, à moins qu'il n'en identifie lui-même le besoin. Il est assisté par des comités spécialisés. En particulier, les questions liées au développement durable seront du ressort du :

- Comité Développement Durable pour le suivi des enjeux liés à la stratégie et à la position des métiers en matière sociale, sociétale et environnementale. Ainsi, R&Co peut anticiper au mieux les opportunités, les impacts et les risques qui y sont associés. En outre, le Comité Développement Durable examine les politiques en place et la cohérence avec les objectifs fixés ;
- Comité des risques, chargé de superviser la gestion des risques en matière de développement durable ;
- Comité d'audit, chargé de contrôler et examiner les procédures de préparation du rapport sur le développement durable de R&Co, dans le cadre de la déclaration consolidée de performance extra-financière au sein du Groupe.

Le Gérant, Rothschild & Co Gestion, définit l'orientation stratégique du Groupe, y compris l'intégration des priorités en matière de développement durable dans la stratégie du Groupe, ainsi que la prise en compte des risques, impacts et opportunités liés au climat. Il revoit régulièrement les mises à jour des opportunités et des risques ainsi que des mesures prises en lien avec la stratégie qu'il a définie. Pour les objectifs du Groupe relatifs à son propre impact environnemental, le Gérant examine annuellement les résultats obtenus et la pertinence, le cas échéant, d'adapter le plan d'action ou de modifier les objectifs à la lumière, entre autres, de l'évolution de la stratégie de la Société, des technologies, des attentes des parties prenantes et de la capacité économique à les mettre en œuvre.

Annexe aux comptes consolidés

Le Comité Exécutif du Groupe (*Group Executive Committee* - GEC) propose des orientations stratégiques à Rothschild & Co Gestion, notamment en matière de développement durable, et assiste le Gérant dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie dans l'ensemble du Groupe. Le GEC est conseillé par des comités spécialisés et des équipes d'experts au niveau du Groupe et des divisions. Les sujets de développement durable sont débattus dans le cadre des réunions ordinaires du GEC autant que nécessaire. Il reçoit des rapports spécialisés sur une base trimestrielle et examine les performances par rapport à un certain nombre d'indicateurs de performance à l'échelle du Groupe liés à sa stratégie de développement durable.

Les Comités de Direction des divisions du Groupe sont responsables de l'intégration des priorités ESG à l'échelle du Groupe dans les stratégies de leur ligne de métiers.

5.2 Engagement de Rothschild & Co à réduire les émissions opérationnelles de Scopes 1, 2 et 3

Rothschild & Co s'est fixé pour objectif de contribuer à une économie plus durable sur le plan environnemental et de limiter son impact sur l'environnement. Cela est souligné par son objectif de réduire les émissions de Scopes 1, 2 et 3 de 30 % d'ici 2030 de ses activités par rapport à un niveau de référence de 2018. Cet objectif couvre les émissions des Scopes 1, 2 et la plupart des émissions opérationnelles du Scope 3.

L'engagement requiert que le Groupe modifie son mode de fonctionnement et réduise ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) de plus de 80 % des émissions absolues des Scopes 1 et 2, et de 24 % par ETP des émissions opérationnelles du scope 3 par rapport à l'année de référence. Cet engagement est conforme à la trajectoire de l'Accord de Paris. En parallèle, le Groupe s'engage à compenser toutes ses émissions opérationnelles résiduelles d'ici 2030 à travers l'achat de crédits issus de projets d'élimination et de séquestration du carbone.

Les coûts directs liés à cette transition incluent le coût d'acquisition des crédits de compensation carbone et des projets à l'échelle du Groupe dans le but de permettre une réduction des émissions opérationnelle (environ 1,5 million d'euros pour l'année 2023 et devraient augmenter par la suite). Ces coûts sont répartis entre les activités du Groupe, proportionnellement à leur contribution réelle aux émissions, par le biais du prix interne du carbone (PIC) calculé en interne pour le Groupe. En raison du nombre de variables de coût (y compris les émissions réelles, le PIC et le prix des crédits de compensation disponibles), le Groupe considère qu'il est difficile de fournir une estimation exacte des besoins d'investissements futurs.

L'impact financier de cet engagement ne répond pas aux critères de comptabilisation d'une provision à la date de clôture des comptes. Ainsi les coûts de la transition seront comptabilisés lorsque les émissions en question se produiront. Il n'y a pas d'autres coûts significatifs directement liés à l'engagement de réduction et de compensation de nos émissions opérationnelles. Celui-ci n'a donc pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

5.3 Le risque climatique appliqué aux comptes du Groupe

Le Groupe continue d'évaluer les effets du changement climatique sur ses comptes qui pourrait éventuellement provenir 1) de la nécessité d'adapter son modèle économique; 2) des risques de réputation; ou 3) d'exigences légales et de conformité accrues. Les effets financiers peuvent résulter à la fois des changements climatiques susceptibles d'avoir une répercussion sur la performance et sur le bilan du Groupe, et sur les actions mises en œuvre par le Groupe au regard de ses engagements environnementaux.

5.3.1 *Prise en compte du risque climatique lors des tests de dépréciation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition*

Lors de l'évaluation de ses actifs incorporels et de ses UGT, le Groupe utilise principalement des données telles que les taux d'actualisation, les taux de redevance et les taux de croissance à l'infini qui sont observés sur le marché et qui reflètent donc les attentes actuelles en matière d'impacts climatiques. L'impact du risque climatique n'est pas considéré comme financièrement significatif pour les comptes du Groupe.

5.3.2 *Prise en compte du risque climatique dans le processus d'évaluation des risques liés à nos activités bancaires*

Le Groupe considère que les risques climatiques n'ont pas d'impact significatif sur les risques de crédit, de liquidité et de marché liés aux activités de banque et de trésorerie du Groupe.

En ce qui concerne le risque de crédit lié au changement climatique sur le portefeuille de prêt du Groupe, la majeure partie de ce portefeuille est constituée de prêts Lombard, c'est-à-dire des prêts garantis par des portefeuilles d'actifs financiers détenus par des clients. La gestion de ces prêts par le WAM prend en compte le changement climatique. Les prêts non-Lombard, quant à eux, sont principalement garantis par des biens immobiliers, pour lesquels diverses mesures ESG sont prises en compte. Par exemple, l'équipe de prêts immobiliers commerciaux au Royaume-Uni a collecté des données relatives à la performance énergétique et au risque d'inondation pour chaque propriété financée. De plus, les risques ESG sont pris en compte dans le cadre de chaque proposition de crédit.

5.3.3 *Prise en compte du risque climatique dans les autres actifs et passifs*

Au 31 décembre 2023, le risque climatique ne remet pas en cause la valeur comptable des actifs. Le Groupe n'a pas, à ce jour, identifié de litige ou d'obligation lié, ni de contrats susceptibles de devenir déficitaires en raison du risque climatique, et n'estime pas nécessaire de constater des provisions et des passifs éventuels liés à ceux-ci.

En résumé, le Groupe considère que le changement climatique n'a pas d'impact significatif sur ses comptes au 31 décembre 2023.

6. Notes sur le bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Titres de capitaux propres détenus à des fins d'investissement	970 238	1 024 159
Parts dans des fonds communs de placement détenues à des fins de liquidité	384 232	725 476
Titres de dette détenus à des fins d'investissement	77 867	66 692
Titres de dette détenus à des fins de liquidité	-	4 548
Autres titres de capitaux propres	62 095	78 896
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (obligatoire)	1 494 432	1 899 771
Instruments dérivés de transaction actifs (Note 2)	118 517	277 410
TOTAL	1 612 949	2 177 181

Les actifs financiers à la FVTPL détenus à des fins d'investissement sont principalement détenus par notre activité Five Arrows. Les parts détenues dans des fonds communs de placement sont principalement des fonds monétaires et des fonds de dettes ayant un faible risque de crédit.

Les autres titres de capitaux propres comprennent des actifs utilisés pour couvrir des montants dus aux employés ou la sécurité sociale au titre de ces sommes payables en part de fonds. Le Groupe a mis en place un trust juridiquement indépendant pour les avantages sociaux des salariés (EBT) qui détient une partie de ces actifs. Bien que ce trust soit consolidé, ses actifs ne sont pas disponibles pour les créanciers du Groupe (même en cas de faillite) et ne peuvent être restitués au Groupe.

Les actifs détenus par cet EBT sont conformes aux critères d'« actifs du régime » dans le cadre de la norme IAS 19 Avantages du personnel. Les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur et compensés avec les passifs envers les salariés.

La valeur des actifs du régime EBT est de 146,9 millions d'euros en décembre 2023 et les montants afférents dus aux salariés pouvant être compensés sont de 132,9 millions d'euros. En décembre 2023, le montant indiqué ci-dessus est présenté dans la rubrique « Autres titres de capitaux propres » après compensation des actifs du régime avec les passifs liés.

Passifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Instruments dérivés de transaction passifs (Note 2)	187 966	302 289
TOTAL	187 966	302 289

Note 2 – Dérivés

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leur juste valeur positive (actif) et leur juste valeur négative (passif). Les justes valeurs positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les justes valeurs négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les variations de juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Des transactions sont réalisées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et du fait que la couverture puisse être qualifiée comme telle comptablement. La plupart des transactions du Groupe qui ne sont pas qualifiées comptablement comme de la couverture ont néanmoins pour objectif de réduire le risque de marché en couvrant les expositions comprises ou non dans le portefeuille de transaction.

Annexe aux comptes consolidés

2.1 Dérivés de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	<i>Montant notionnel</i>	Juste valeur positive	Juste valeur négative	<i>Montant notionnel</i>	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de change	16 268 546	115 573	180 274	15 674 399	274 164	300 435
Instruments conditionnels de change	296 618	1 259	1 230	330 961	1 641	1 709
Instruments fermes de taux d'intérêt	145 081	1 677	6 462	125 351	1 585	3
Instruments conditionnels de taux d'intérêt	1 915	8	-	10 423	20	142
TOTAL	16 712 160	118 517	187 966	16 141 134	277 410	302 289

2.2 Dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	<i>Montant notionnel</i>	Juste valeur positive	Juste valeur négative	<i>Montant notionnel</i>	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	96 083	4 145	510	89 955	6 040	-
Instruments fermes de change	48 933	867	-	45 601	-	434
TOTAL	145 016	5 012	510	135 556	6 040	434

2.3 Couverture de juste valeur

Une partie relativement faible du portefeuille de prêts du Groupe est composée de prêts à la clientèle à moyen et long terme à taux fixe et est donc exposée aux variations de juste valeur dues aux variations des taux d'intérêt. Le Groupe gère cette exposition au risque de taux en concluant des swaps de taux d'intérêt pour lesquels il paie des taux fixes et reçoit des taux variables. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à ces dérivés, qu'il traite comme des couvertures de juste valeur.

Seul l'élément de risque de taux d'intérêt est couvert ; les autres risques, tels que le risque de crédit, sont gérés mais non couverts par le Groupe. La composante de risque de taux d'intérêt couverte est la variation de la juste valeur des prêts à moyen/long terme à taux fixe de la clientèle résultant uniquement des variations du taux d'intérêt de référence. Ces variations constituent habituellement la composante la plus importante de la variation globale de la juste valeur.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, des tests d'efficacité sont effectués, prospectivement à la date de désignation et rétrospectivement à chaque date de clôture, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de surcouverture. L'inefficacité de ces couvertures est considérée comme non significative et n'a donc pas été comptabilisée dans le compte de résultat.

La plupart de ces swaps de macro-couverture sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sans révision périodique (non dynamiques).

Le tableau suivant présente les échéances et le taux fixe moyen payable sur les instruments de couverture utilisés dans les stratégies de couverture non dynamiques du Groupe au 31 décembre 2023.

Couverture de juste valeur - swap de taux d'intérêt	31/12/2023				31/12/2022
	Total	< 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
Montant notionnel (en milliers d'euros)	96 083	13 037	66 046	17 000	89 955
Taux d'intérêt fixe moyen	2,50%	2,02%	2,95%	1,14%	1,69%

Le tableau suivant présente le détail des couvertures de juste valeur du Groupe :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Montant notionnel des dérivés de couverture	96 083	89 955
Valeur des prêts à taux fixe couverts	368 865	416 114
Montant cumulé des (diminutions)/augmentations de juste valeur des prêts couverts	(3 635)	(6 040)
Augmentations/(Diminutions) de la juste valeur des prêts sur la période utilisée pour le test d'efficacité	2 405	(9 268)

Annexe aux comptes consolidés

2.4 Couvertures de flux de trésorerie

Un risque de change existe pour les divisions opérationnelles dont les charges sont principalement libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Le risque provient de la fluctuation future des taux de change au comptant, qui pourrait entraîner une volatilité du compte de résultat du Groupe. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe ou du métier concerné.

Pour pallier ce risque et réduire ainsi la volatilité causée par les fluctuations des taux de change, le Groupe a mis en place dans certaines divisions un programme de couverture qui consiste en la conclusion de contrats de change à terme. Les dérivés sont désignés comme une couverture de transactions prévues (couverture de flux de trésorerie), celles-ci correspondant à des charges d'exploitation libellées en livres sterling de la division opérationnelle.

Le risque couvert par les couvertures de flux de trésorerie du Groupe est le risque d'une hausse du taux de change de la livre sterling par rapport à l'euro qui entraînerait une réduction du bénéfice. La politique du Groupe étant de ne couvrir qu'une partie des coûts opérationnels, toute inefficacité de la couverture devrait être négligeable.

Le tableau suivant présente la maturité et le taux de change moyen des contrats de change à terme utilisés pour la stratégie de couverture de flux de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2023.

Couvertures de flux de trésorerie - Change à terme	Total	31/12/2023			31/12/2022
		< 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
Montant notionnel (en milliers d'euros)	48 933	26 950	21 983	-	45 601
Taux de change moyen EUR-GBP	0,90	0,90	0,90	-	0,90

Le tableau suivant présente le détail des couvertures de flux de trésorerie :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Montant notionnel des dérivés de couverture	48 933	45 601
(Diminution) de la juste valeur des coûts couverts en livres sterling utilisée pour le test d'efficacité	(543)	(1 611)
Gain transféré au compte de résultat depuis la réserve de couverture de flux de trésorerie	543	1 611

2.5 Couvertures d'investissements nets

Un risque de change existe pour les investissements nets dans des filiales dont la devise fonctionnelle est différente de celle du Groupe. Ce risque provient de la fluctuation des taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle des filiales et celle du Groupe, qui fait varier le montant de l'investissement net. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe. La politique du Groupe est de couvrir ces risques uniquement dans le cas où ils auraient un impact significatif sur les ratios de fonds propres réglementaires du Groupe et de ses filiales bancaires.

En 2023 et 2022, le Groupe n'avait aucune couverture d'investissement net. Par le passé, le Groupe a couvert le risque de baisse des taux de change contre l'euro, qui aurait pu entraîner une réduction de la valeur comptable de l'investissement net du Groupe, dans ses filiales établissant leurs comptes en franc suisse et en livre sterling. La réserve de conversion cumulée liée aux couvertures non maintenues (perte de 7,8 millions d'euros) ne sera transférée dans le compte de résultat qu'à la date de cession des investissements sous-jacents en devise étrangère, ce qui n'est pas envisagé à ce jour.

Note 3 – Titres au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics détenus à des fins de liquidité	1 848 669	2 339 104
Titres à revenu fixe détenus à des fins de liquidité	1 524 720	1 262 539
Titres à revenu fixe détenus à des fins d'investissement	45 264	48 010
Titres à revenu fixe au coût amorti - valeur brute	3 418 653	3 649 653
Dépréciations Étapes 1 et 2	(570)	(576)
TOTAL	3 418 083	3 649 077

Annexe aux comptes consolidés

Note 4 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	816 381	748 979
Comptes et prêts à terme	37 649	256 626
Titres et valeurs reçus en pension	868 547	913 472
Intérêts courus	4 687	8 804
Prêts et créances sur les établissements de crédit - valeur brute	1 727 264	1 927 881
Dépréciations	-	-
TOTAL	1 727 264	1 927 881

Note 5 – Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Prêts à la clientèle PCL	4 014 118	4 614 507
Autres prêts à la clientèle	286 528	342 453
Comptes ordinaires débiteurs	32 101	39 968
Intérêts courus	42 633	23 186
Prêts et créances sur la clientèle - valeur brute	4 375 380	5 020 114
Dépréciations Étapes 1 et 2	(4 736)	(5 460)
Dépréciations Étape 3	(39 445)	(43 456)
Dépréciations	(44 181)	(48 916)
TOTAL	4 331 199	4 971 198

Le risque de crédit sur les prêts et créances sur la clientèle est détaillé dans le paragraphe 4.2.3 des présents comptes.

Note 6 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	(1)	183 418	183 972
Charges constatées d'avance		50 303	45 369
Comptes de régularisation		233 721	229 341
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	(1)	353 738	158 364
Actifs des régimes de retraite à prestations définies (Note 22)		207 062	249 576
Créances clients non bancaires	(1)	257 560	226 469
Dépôts de garantie versés	(1)	85 517	67 951
Autres débiteurs		190 373	128 037
Actifs divers		1 094 250	830 397
TOTAL		1 327 971	1 059 738

(1) Ces soldes représentent les autres actifs financiers comme mentionnés dans la partie 4 des présents comptes.

Annexe aux comptes consolidés

Note 7 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les montants relatifs aux entreprises associées comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat sont les suivants. Depuis le 30 novembre 2022, Redburn (Europe) Limited est désormais une filiale du Groupe, ayant été une entreprise associée auparavant. St Julian's Properties a été liquidée en cours d'année, comme cela avait été planifié.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts
Redburn (Europe) Limited	-	-	-	(3 666)
Auster Fund Advisory Ltd	5 155	1 061	4 261	1 604
St Julian's Properties Limited	-	79	64	-
TOTAL	5 155	1 140	4 325	(2 062)

Les données issues des comptes sous-jacents de l'année 2023 des entreprises associées sont les suivantes.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	
	Auster Fund Advisory Ltd	St Julian's Properties Limited
Activité	Five Arrows	Other
Prêts et créances sur les établissements de crédit, net	2 082	-
Actifs divers	17 223	-
Total actifs	19 305	-
Dettes diverses	2 123	-
Total dettes	2 123	-
Produit net bancaire	9 393	-
Résultat avant impôt	3 560	-
Résultat net	3 538	157
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(104)	-
Résultat net et autres éléments du résultat global	3 434	157
Dividendes payés	-	288

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations relatives aux pourcentages de contrôle et d'intérêt sont fournies dans la Note 36.

Note 8 – Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, qu'il exerce dans le monde entier, le Groupe loue plusieurs locaux. La durée des contrats de location varie généralement de 5 à 15 ans.

La plupart de ces contrats contiennent une clause qui donne la possibilité au preneur de prolonger le bail au-delà d'une période non résiliable ou bien de résilier le bail de manière anticipée par rapport à l'échéance initiale prévue par le contrat. Lorsque des entités ont estimé qu'il est raisonnablement certain qu'elles exerceront une de ces clauses, elles ont inclus ces options de résiliation anticipée/de prolongation dans l'évaluation de la durée du contrat de location.

Une part importante des baux immobiliers du Groupe concerne les baux commerciaux en France. En général, les baux commerciaux français sont conclus pour une durée d'au moins neuf ans, avec une possibilité de résiliation unilatérale par le locataire au bout de trois ou six ans. C'est la raison pour laquelle ce type de contrat de location est aussi communément appelé 3-6-9 en France. Dans la mesure où les locataires ont jugé raisonnablement certain qu'ils n'exerceront pas leur droit de résiliation unilatérale, ils ont estimé que la durée du bail est de neuf ans.

Le Groupe, le cas échéant, sous-loue une faible partie de ces immeubles à des entités externes au Groupe.

Le Groupe, en tant que bailleur, loue également des véhicules et d'autres types d'équipements, qui, pris dans leur ensemble, ne sont pas significatifs pour les comptes du Groupe.

Annexe aux comptes consolidés

8.1 Droits d'utilisation

	01/01/2023	Acquisitions	Acquisition/ (cession) de filiales	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Différence de change et autres mouvements	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>							
Droits d'utilisation bruts							
Immeubles en location	343 788	41 530	(1 709)	(6 373)	-	(3 173)	374 063
Autres biens	7 354	2 629	-	(2 308)	-	(9)	7 666
Total des droits d'utilisation bruts	351 142	44 159	(1 709)	(8 681)	-	(3 182)	381 729
Amortissements et dépréciations							
Immeubles en location	(132 391)	-	(55)	6 252	(44 048)	1 546	(168 696)
Autres biens	(4 851)	-	-	2 308	(1 926)	28	(4 441)
Total des amortissements et dépréciations	(137 242)	-	(55)	8 560	(45 974)	1 574	(173 137)
TOTAL	213 900	44 159	(1 764)	(121)	(45 974)	(1 608)	208 592

8.2 Dettes de loyers

	01/01/2023	Acquisitions	Acquisition/ (cession) de filiales	Cessions/ mises au rebut	Paiements	Désactua- lisation	Différence de change et autres mouvements	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>								
Immeubles en location	238 183	38 573	(1 684)	(852)	(48 398)	7 066	(1 815)	231 073
Autres biens	2 493	2 629	-	(56)	(1 961)	56	20	3 181
TOTAL	240 676	41 202	(1 684)	(908)	(50 359)	7 122	(1 795)	234 254

Au 31 décembre 2023, le Groupe a contracté des baux qui n'ont pas encore pris effet. Ceux-ci incluent la location de biens immobiliers sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, et dont les flux de trésorerie futurs, non actualisés et non corrigés de l'inflation, pourraient être de l'ordre de 195 millions d'euros.

Utilisant les dérogations prévues, le Groupe n'immobilise pas les contrats de location à court terme ou de biens de faible valeur. Les montants relatifs à ces contrats comptabilisés dans le compte de résultat sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Contrats de location à court terme	(810)	(696)
Contrats de location de biens de faible valeur	(8)	15
TOTAL	(818)	(681)

8.3 Engagements de location

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Terrains et Immeubles	Autres	Terrains et Immeubles	Autres
< 1 an	609	69	376	103
1 an – 5 ans	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	609	69	376	103

Les montants présentés au titre des engagements de location au 31 décembre 2023 représentent les dettes relatives aux contrats de location de faible durée, de faible valeur, ou qui ne sont pas immobilisés en raison de leur matérialité.

Annexe aux comptes consolidés

Note 9 – Acquisition de filiales et d'activités

9.1 Achat des parts non encore acquises de Redburn

En novembre 2022, le Groupe Rothschild & Co a acquis une participation majoritaire dans Redburn (Europe) Limited, l'un des plus importants courtiers indépendants en Europe.

L'acquisition de Redburn s'est déroulée en deux étapes. Lors de la première étape le 30 novembre 2022, le Groupe a augmenté sa participation pour la porter à une participation de contrôle de 76,2% suite à une offre d'achat. Cette date est celle retenue pour comptabiliser cette acquisition. Lors de la deuxième étape, survenue en mars 2023, le Groupe a acquis les actions en circulation qu'il ne détenait pas encore.

Les détenteurs des actions légalement acquises en mars 2023 avaient reçu une option de vente en faveur du Groupe, leurs actions ont été considérées, d'un point de vue comptable, acquises par le Groupe à la date d'acquisition le 30 novembre 2022. Cette méthode comptable est dite de l'« acquisition anticipée ». Le Groupe a donc consolidé 100% de Redburn lors de l'acquisition, sans intérêt minoritaire. La contrepartie conditionnelle à payer pour les actions non détenues a été comptabilisée l'année dernière en tant que passif et est maintenant entièrement réglée.

9.2 Acquisition des activités d'Atlantic

En avril 2023, le Groupe est parvenu à un accord afin que Redburn acquiert 100% des activités d'Atlantic Equities, spécialiste en matière de recherche et de courtage sur les actions américaines. L'acquisition est structurée sous forme d'achat de certains de ses actifs et passifs, plutôt que du rachat de la société. Elle a été soumise à certaines conditions suspensives et s'est finalisée le 14 août 2023.

L'acquisition d'Atlantic s'inscrit dans la continuité de la stratégie du Groupe de développer une plateforme globale de solutions actions multi-produits, couvrant le conseil indépendant sur les offres d'actions cotées, la levée de capitaux sur les marchés privés, le conseil aux investisseurs (dont la défense contre des activistes, le conseil ESG et l'engagement des investisseurs), jusqu'à la recherche sur des sociétés cotées et l'exécution d'ordres. La nouvelle activité combinée porte le nom commercial de Redburn Atlantic.

Les actifs et passifs identifiables, évalués à leur juste valeur à la date effective de l'acquisition, sont présentés ci-dessous.

Actifs

<i>En millions d'euros</i>	14/08/2023
Comptes de régularisation et actifs divers	0,0
Immobilisations incorporelles	3,0
TOTAL DES ACTIFS	3,0

Passifs

<i>En millions d'euros</i>	14/08/2023
Provisions	0,3
Passifs d'impôts différés	0,8
Dettes de loyers	0,2
TOTAL DES PASSIFS	1,3
Participations ne donnant pas le contrôle	-
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS	1,7

Les revenus et les bénéfices d'Atlantic au cours de l'année d'acquisition ne sont pas significatifs par rapport au compte de résultat consolidé du Groupe.

Annexe aux comptes consolidés

9.2.1 Calcul de l'écart d'acquisition

En millions d'euros

Contrepartie transférée à l'acquisition	20,7
Juste valeur de l'actif net acquis	1,7
ÉCART D'ACQUISITION	19,0

L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 19,0 millions d'euros. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent de la contrepartie transférée à l'acquisition sur les actifs nets identifiés. Il est en grande partie attribuable à la valeur attendue des synergies et opportunités, décrites ci-dessus, pour l'activité du Conseil financier. Il n'est pas déductible fiscalement.

9.2.2 Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition, calculé à la date d'acquisition effective, s'élevait à 20,7 millions d'euros, comme détaillé ci-dessous.

En millions d'euros

Contrepartie monétaire nette	12,7
Juste valeur de la contrepartie conditionnelle	8,0
TOTAL DE LA CONTREPARTIE POUR L'ACQUISITION	20,7

La contrepartie conditionnelle est payable en août 2026 et peut varier en fonction du nombre d'actionnaires d'Atlantic faisant toujours partie des effectifs de l'entreprise entre la date d'acquisition et la date de paiement. Lorsqu'une partie des paiements aux actionnaires d'Atlantic est conditionné à leur présence dans les effectifs du Groupe, celle-ci vient en diminution de la contrepartie précédemment citée et est comptabilisé en tant que rémunération pendant la période nécessaire d'emploi. La valeur de la contrepartie comptabilisée représente la meilleure estimation faite par le Groupe du montant qui sera finalement payé et prévoit qu'une majorité des anciens actionnaires travaillera encore pour le Groupe au moment du paiement. Le paiement estimé a été actualisé afin de refléter la valeur temps de l'argent.

9.3 Ajustements des paiements conditionnels liés aux acquisitions

Au 31 décembre 2023, le Groupe a constaté une dette cumulée de 24 millions d'euros au titre des paiements conditionnels suite à l'acquisition de plusieurs filiales au cours des exercices précédents (décembre 2022 : 45 millions d'euros). Ces montants sont comptabilisés dans la note « Comptes de régularisation et passifs divers » (Note 15). Au cours de la période, ce montant a diminué de 21 millions d'euros suite aux paiements effectués de 29 millions d'euros, aux nouveaux montants comptabilisés au titre de l'acquisition d'Atlantic, et aux réévaluations des montants à payer.

Annexe aux comptes consolidés

Note 10 – Immobilisations corporelles

	01/01/2023	Acquisitions	Acquisition/ (cession) de filiales	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Différence de change et autres mouvements	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>							
Immobilisations corporelles brutes							
Terrains et constructions	363 306	18 439	(254)	(2 293)	-	6 642	385 840
Autres immobilisations corporelles	83 943	14 616	(37)	(2 178)	-	578	96 922
Total des immobilisations corporelles brutes	447 249	33 055	(291)	(4 471)	-	7 220	482 762
Amortissements et dépréciations							
Terrains et constructions	(141 176)	-	19	1 065	(14 582)	(1 742)	(156 416)
Autres immobilisations corporelles	(52 979)	-	2	1 725	(12 014)	(595)	(63 861)
Total amortissements et dépréciations	(194 155)	-	21	2 790	(26 596)	(2 337)	(220 277)
TOTAL	253 094	33 055	(270)	(1 681)	(26 596)	4 883	262 485

Note 11 – Immobilisations incorporelles

	01/01/2023	Acquisitions	Acquisition/ (cession) de filiales	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Différence de change et autres mouvements	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>							
Immobilisations incorporelles brutes							
Marques	164 303	-	659	-	-	217	165 179
Logiciels	78 455	12 657	-	(433)	-	934	91 613
Relations clients et autres immobilisations incorporelles	74 558	146	2 331	(111)	-	1 586	78 510
Total des immobilisations incorporelles brutes	317 316	12 803	2 990	(544)	-	2 737	335 302
Amortissements et dépréciations							
Marques	(849)	-	-	-	(648)	(79)	(1 576)
Logiciels	(48 143)	-	-	356	(13 654)	(475)	(61 916)
Relations clients et autres immobilisations incorporelles	(26 871)	-	-	111	(12 197)	(372)	(39 329)
Total amortissements et dépréciations	(75 863)	-	-	467	(26 499)	(926)	(102 821)
TOTAL	241 453	12 803	2 990	(77)	(26 499)	1 811	232 481

Les amortissements et les dépréciations qui ont eu lieu dans le cadre des activités courantes sont présentés dans la Note 30. Les dépréciations qui découlent de la revue combinée des immobilisations incorporelles et des contreparties conditionnelles relatives à un regroupement d'entreprises sont présentées dans la Note 32.

La valeur la plus importante comprise dans les marques est de loin l'actif relatif à l'utilisation du nom commercial « Rothschild & Co ». Cet actif est considéré comme ayant une durée de vie indéfinie, et n'est donc pas amorti, mais fait toutefois l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

11.1 Test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Au 31 décembre 2023, le Groupe a effectué le test de dépréciation annuel du nom commercial « Rothschild & Co ». La méthode de valorisation utilisée est celle des redevances. Celle-ci revient à fonder la valeur du nom commercial sur le montant théorique qui serait payé s'il était exploité sous licence d'un tiers et non la propriété du Groupe. Les revenus ont ainsi été déterminés sur la base d'un plan triennal élaboré dans le cadre du processus budgétaire du Groupe puis étendu à l'infini à une valeur finale, en utilisant un taux de croissance à long terme.

D'après ce test, il faudrait une baisse de revenus de 60% pour engendrer une dépréciation (décembre 2022 : 68%).

Les autres hypothèses clés utilisées pour le test ainsi que les valeurs qui engendreraient une dépréciation sont :

Hypothèses clés	Taux utilisés		Taux qui entraîneraient une dépréciation	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux de redevance	2,0%	2,0%	0,8%	0,7%
Taux d'actualisation	12,0%	10,5%	26%	27%
Taux de croissance à l'infini des revenus	2,0%	2,0%	(25%)	(33%)

L'augmentation du taux d'actualisation au cours de cet exercice est principalement liée à l'augmentation du taux sans risque sous-jacent dans les principaux pays où le Groupe opère.

Annexe aux comptes consolidés

Note 12 – Écarts d'acquisition

	Conseil financier	Banque privée et Gestion d'actifs	Five Arrows	TOTAL
<i>En milliers d'euros</i>				
Au 1^{er} janvier 2023	144 418	101 910	4 428	250 756
Acquisition	18 974	-	-	18 974
Différences de change	608	4 051	(142)	4 517
AU 31 DÉCEMBRE 2023	164 000	105 961	4 286	274 247

12.1 Additions

L'écart d'acquisition au 31 décembre 2023 comprend l'effet de l'acquisition par le Groupe de l'activité d'Atlantic. Plus de détails sont donnés dans la Note 9.

12.2 Test de dépréciation

Le Groupe a effectué ses tests de dépréciation annuels au 31 décembre 2023. Les tests sont mis en œuvre pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été affecté. La valeur recouvrable de chacune des UGT a été calculée en utilisant la méthode la plus appropriée. Les résultats de ces tests ont conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire sur les écarts d'acquisition du Groupe.

12.2.1 Activité de Conseil financier

Pour l'UGT de l'activité de Conseil financier (écart d'acquisition : 164 millions d'euros), la juste valeur a été calculée en utilisant les multiples de transactions (PER) appliqués au résultat net normalisé.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- le résultat net normalisé est déterminé sur les trois dernières années ; et
- les multiples de transactions sont issus des multiples PER à moyen terme de sociétés comparables présentes dans les métiers de fusion-acquisition.

La technique d'évaluation serait classée au Niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les résultats des tests de sensibilité sur cette UGT ont montré qu'il faudrait une baisse d'au moins 60% (décembre 2022 : 66%) du PER ou du résultat net normalisé pour qu'une dépréciation soit prise en compte.

12.2.2 Activité de Banque privée et Gestion d'actifs

Pour l'UGT WAM Suisse (goodwill : 68 millions d'euros) et l'UGT WAM France (goodwill : 38 millions d'euros), la juste valeur a été calculée en utilisant un multiple de la valeur d'entreprise (VE)/actifs sous gestion, appliqué aux actifs sous gestion sous-jacents de l'UGT.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- les actifs sous gestion sont basés sur les actifs sous gestion de clôture au mois de septembre 2023 ; et
- les multiples d'actifs sous gestion utilisés sont basés sur les multiples en septembre 2023 des homologues suisses et européens de WAM.

La technique d'évaluation serait classée au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les résultats des tests de sensibilité sur ces UGT montrent que pour qu'une dépréciation soit envisagée, le ratio valeur d'entreprise (VE)/ actifs sous gestion ou les actifs sous gestion devraient diminuer de 59% pour l'UGT WAM Suisse (décembre 2022 : 45%) et de 76% pour l'UGT WAM France (décembre 2022 : 68%).

12.2.3 Activité de Five Arrows

L'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition du Five Arrows (4,3 millions d'euros) a été affecté, a été évaluée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF). À des fins de tests, les flux de trésorerie ont été déterminés sur la base d'un plan triennal, établi à partir du processus budgétaire du Groupe puis prolongé à l'infini afin d'obtenir une valeur terminale, en utilisant un taux de croissance à long-terme. Sur la base de ce test, les flux de trésorerie devraient décroître de 80% pour entraîner la constatation d'une dépréciation (décembre 2022: 76%). Un taux d'actualisation de 12,0% a été utilisé (décembre 2022 : 10,5%). Il est nettement plus faible que le taux d'actualisation de 61% qui aurait entraîné une dépréciation (décembre 2022: 46%).

Annexe aux comptes consolidés

Note 13 – Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	45 243	34 318
Contrats de mise en pension	125 000	325 000
Comptes et emprunts à terme	157 052	155 520
Intérêts courus	6 607	2 701
TOTAL	333 902	517 539

Les contrats de mise en pension sont constitués de TLTRO émis par la BCE. Les TLTRO ont donné lieu à la constatation d'une charge d'intérêt négative à un taux bonifié de -1,00% jusqu'à fin juin 2022, car le Groupe a atteint les objectifs de prêt définis par la BCE.

Le Groupe considère que le taux d'intérêt, primes éventuelles incluses, est un taux de marché, la BCE appliquant les mêmes conditions à toutes les banques. Les dettes comprenant un taux d'intérêt de marché sont comptabilisées selon la norme IFRS 9.

Note 14 – Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers la clientèle à vue et avec préavis	6 420 011	8 506 993
Dettes envers la clientèle à terme	5 371 407	1 843 174
Titres et valeurs donnés en pension	48 589	59 479
Intérêts courus	52 350	4 878
TOTAL	11 892 357	10 414 524

Note 15 – Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer au personnel	740 198	932 272
Charges à payer et produits constatés d'avance	121 002	127 721
Comptes de régularisation	861 200	1 059 993
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	(1) 408 184	244 222
Dépôts de garantie reçus	(1) 73 325	206 610
Créditeurs financiers divers	(1) 38 990	57 409
Autres créditeurs	89 248	99 553
Passifs divers	609 747	607 794
TOTAL	1 470 947	1 667 787

(1) Ces soldes représentent les autres passifs financiers comme mentionnés dans la partie 4 des présents comptes.

Annexe aux comptes consolidés

Note 16 – Provisions

	01/01/2023	Dotations/ (reprises non utilisées)	(Payées)	Augmentation	Différences de change	Autres variations	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>							
Provisions pour litiges	14 166	1 521	(1 251)	-	336	-	14 772
Provisions pour charges de personnel	6 892	(66)	-	-	(22)	(2)	6 802
Provisions pour réaménagement d'immeubles	4 298	-	-	1 407	36	(15)	5 726
Provisions pour risques de contrepartie	206	231	-	-	-	19	456
Sous-total	25 562	1 686	(1 251)	1 407	350	2	27 756
Passifs des régimes de retraite à prestations définies (Note 22)	9 183	-	-	-	-	(715)	8 468
TOTAL	34 745	1 686	(1 251)	1 407	350	(713)	36 224

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Les provisions pour litiges comprennent des provisions destinées à couvrir les coûts estimés des procédures judiciaires et réclamations découlant de la conduite des affaires.

Après avoir tenu compte des informations disponibles à la date du présent rapport, la direction estime que le niveau de provisionnement constitué dans les comptes consolidés publiés est suffisant pour couvrir toute poursuite ou toute action potentielle ou réelle susceptible d'impacter les comptes consolidés du Groupe.

Note 17 – Dépréciations

	01/01/2023	Dotations	Reprises	Sorties du bilan	Différences de change et autres variations	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>						
Prêts et créances sur la clientèle	(48 916)	(5 726)	6 903	3 985	(427)	(44 181)
Comptes de régularisation et actifs divers	(24 343)	(4 474)	7 282	2 494	(71)	(19 112)
Titres au coût amorti	(576)	(30)	34	-	2	(570)
TOTAL	(73 835)	(10 230)	14 219	6 479	(496)	(63 863)

Annexe aux comptes consolidés

Note 18 – Impôts différés

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Solde net d'impôts différés à l'ouverture - actif/(passif)	(1 993)	11 949
<i>dont actifs nets d'impôts différés</i>	67 306	64 025
<i>dont passifs nets d'impôts différés</i>	(69 299)	(52 076)
Enregistré au compte de résultat		
Produit/(charge) d'impôts différés au compte de résultat	29 495	7 001
Enregistré en capitaux propres		
Au titre des régimes de retraite à prestations définies	15 632	(23 347)
Options de souscription ou d'achat d'actions	4 144	(958)
Modification des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, de réglées en instruments de capitaux propres vers réglées en trésorerie	1 731	-
Couverture de flux de trésorerie	(189)	494
Transfert d'impôts différés aux impôts courants au sein des capitaux propres suite à l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	(4 838)	-
(Cession)/Acquisition de filiales	(1 675)	1 887
Différences de change	(1 891)	542
Autres	933	439
SOLDE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE - ACTIF/(PASSIF)	41 349	(1 993)
<i>dont actifs nets d'impôts différés</i>	91 173	67 306
<i>dont passifs nets d'impôts différés</i>	(49 824)	(69 299)

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés uniquement dans le cas où il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité ou sur le même groupe imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	Actifs nets	Passifs nets	NET	Actifs nets	Passifs nets	NET
Rémunérations différées	36 818	37 012	73 830	46 575	40 007	86 582
Déficits fiscaux reportables	48 056	-	48 056	11 435	29	11 464
Options de souscription ou d'achat d'actions	-	-	-	1 165	2 846	4 011
Provisions	2 709	-	2 709	3 388	-	3 388
Amortissements dérogatoires	2 050	(1 923)	127	908	(961)	(53)
Réserves non distribuées	-	(1 250)	(1 250)	-	(12 071)	(12 071)
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	-	(8 282)	(8 282)	-	(8 544)	(8 544)
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(1 349)	(8 394)	(9 743)	(344)	(8 412)	(8 756)
Actifs incorporels comptabilisés suite à l'acquisition de filiales	(4 813)	(17 783)	(22 596)	(4 467)	(20 042)	(24 509)
Plan de retraite à prestations définies	1 316	(48 720)	(47 404)	1 271	(59 378)	(58 107)
Autres différences temporelles	6 386	(484)	5 902	7 375	(2 773)	4 602
TOTAL	91 173	(49 824)	41 349	67 306	(69 299)	(1 993)

Le Groupe a comptabilisé un montant de 48,1 millions d'euros (décembre 2022 : 11,5 millions d'euros) d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportées, qu'il prévoit de récupérer au cours des exercices à venir. Ceux-ci sont majoritairement liés aux États-Unis.

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, certaines différences temporelles déductibles n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs, principalement en Asie, au Royaume-Uni et au Canada. Les impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables non reconnus s'élevaient à 38,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (décembre 2022 : 36,5 millions d'euros). En outre, le Groupe n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés sur les intérêts non déductibles fiscalement au Royaume-Uni de 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (décembre 2022 : 14 millions d'euros).

Annexe aux comptes consolidés

Les produits d'impôts différés comptabilisés au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Déficits fiscaux reportables	35 111	5 803
Réserves non distribuées	10 821	(3 571)
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	547	382
Amortissements dérogatoires	442	(920)
Dépréciation de prêts et créances sur la clientèle	(732)	(870)
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(961)	1 164
Plan de retraite à prestations définies passifs	(3 612)	(12 147)
Rémunérations différées	(14 266)	11 711
Autres différences temporelles	2 145	5 449
TOTAL	29 495	7 001

Note 19 – Entités structurées

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote ou d'autres droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui contrôle l'entité. Elle aura le plus souvent des activités restreintes et un objectif précis et bien défini. Elle peut comprendre certains fonds d'investissement.

Dans la majorité des cas, conformément à IFRS 10, le Groupe n'a pas besoin de consolider ses investissements dans les entités structurées. Toutefois, certaines entités structurées sont gérées par le Groupe, sous la forme de fonds dans lesquels le Groupe a également investi ses fonds propres. Dans ce cas, le Groupe décide de consolider ou non ces fonds sur la base de l'évaluation combinée des deux indicateurs clés suivants :

- la somme des rémunérations et des autres intérêts économiques ; et
- les droits de révocation.

Afin d'évaluer les intérêts économiques, il convient de déterminer, à un niveau particulier de rendement, la part de l'augmentation de la performance d'un fonds qui revient au gestionnaire (exposition à la variabilité des rendements). Le niveau de rendement calculé par le Groupe correspond au niveau à partir duquel des commissions de surperformance commencent à être acquises.

Un niveau élevé de variabilité indiquerait que le gestionnaire pourrait agir en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré). Alors qu'un faible niveau de variabilité indiquerait qu'un gérant pourrait être un agent pour les autres investisseurs (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

De plus, des droits négligeables pour les investisseurs de révoquer le gérant ou de transférer leurs fonds pourraient indiquer qu'un gestionnaire agit en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré) tandis que des droits importants pourraient laisser penser qu'un gestionnaire est un agent (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

Le jugement du Groupe repose sur la norme IFRS 10, ainsi que sur sa compréhension des pratiques de marché.

Annexe aux comptes consolidés

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente la participation du Groupe dans les entités structurées non consolidées qu'il gère et dans lesquelles il détient une participation.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	Fonds de capital-investissement	Fonds de dette privée	TOTAL	Fonds de capital-investissement	Fonds de dette privée	TOTAL
Total des actifs compris dans les véhicules sous-jacents	6 599,6	3 102,6	9 702,2	6 801,7	2 832,6	9 634,3
Actifs sous gestion incluant les engagements de financement donnés	12 990,0	3 931,2	16 921,2	11 829,8	3 549,2	15 379,0
Intérêts au bilan du Groupe :						
Titres de dette et de capitaux propres détenus à la FVTPL	774,1	181,5	955,6	883,0	130,1	1 013,1
Titres de dette au coût amorti	-	44,6	44,6	-	47,9	47,9
Prêts et créances sur la clientèle	87,5	-	87,5	123,0	-	123,0
Total des actifs au bilan du Groupe	861,6	226,1	1 087,7	1 006,0	178,0	1 184,0
Engagements de financement donnés par le Groupe (hors bilan)	968,7	54,1	1 022,8	875,7	47,6	923,3
Exposition maximale du Groupe aux pertes	1 830,3	280,2	2 110,5	1 881,7	225,6	2 107,3

Note 20 – Capital et réserves

20.1 Capital émis

<i>En milliers de parts</i>	31/12/2023	31/12/2022
Au 1^{er} janvier - nombre total de parts émises	77 029,8	77 732,5
Actions émises pour le R&Co Equity Scheme	262,8	42,5
Annulation d'actions	(108,9)	(745,2)
AU 31 DÉCEMBRE	77 183,7	77 029,8
<i>Dont parts détenues par la Société ou ses filiales</i>	<i>0,5</i>	<i>5 349,0</i>
Valeur par part (en euros)	2,00	2,00

Le capital de la Société est divisé en actions ordinaires, toutes de même catégorie, toutes émises et entièrement libérées. Quand les parts R&Co sont détenues par la Société ou ses filiales, elles perdent la capacité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés.

20.2 Capitaux propres – part du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital	154 367	154 060
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 122 962	1 122 438
Capital et réserves liées	1 277 329	1 276 498
Report à nouveau	1 755 846	1 874 547
Parts R&Co détenues par la Société ou ses filiales ⁽¹⁾	(19)	(133 805)
Résultat net - part du Groupe	274 765	605 632
Réserves consolidées	2 030 592	2 346 374
Réserves de conversion	(29 049)	(57 391)
Réserves de couverture de flux de trésorerie	288	(401)
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	3 279 160	3 565 080

⁽¹⁾ Conformément aux normes IFRS, les parts détenues par la Société ou ses filiales viennent en déduction du report à nouveau.

Annexe aux comptes consolidés

20.3 Distributions

Le montant des distributions s'élève à :

	31/12/2023		31/12/2022	
	En milliers d'euros	Par action (en euros)	En milliers d'euros	Par action (en euros)
Dividendes distribués aux actionnaires de R&Co	101 180	1,40	197 538	2,75
Préciput ⁽¹⁾	6 304	N/A	3 429	N/A
Distribution exceptionnelle de réserves payée le 24 juillet 2023	578 216	8,00	-	-
TOTAL DES DISTRIBUTIONS	685 700		200 967	

⁽¹⁾ Attribué de plein droit aux associés commandités R&Co Gestion et Rothschild & Co Commandité SAS.

Le montant des dividendes proposés avant la validation des comptes consolidés et non reconnus comme une distribution aux actionnaires s'élève à :

	31/12/2023		31/12/2022	
	En milliers d'euros	Par action (en euros)	En milliers d'euros	Par action (en euros)
Dividendes ordinaires proposés à l'AG annuelle	134 299	1,74	107 842	1,40

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2023 est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 25 avril 2024. Le montant indiqué ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2023, et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue entre le 1^{er} janvier 2024 et la date d'Assemblée Générale des actionnaires de R&Co.

Note 21 - Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêts dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable au Groupe. Ces participations regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe. Le résultat, l'actif net et les dividendes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent de :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Résultat	Montant au bilan	Distributions	Résultat	Montant au bilan	Distributions
<i>En milliers d'euros</i>						
Quote-part de résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Titres en capital	132 131	115 564	169 947	176 085	153 380	180 741
Autres	119	578	172	1 889	1 587	3 915
Charges, nettes d'impôts						
Dettes subordonnées à durée indéterminée	20 974	300 005	20 836	17 177	297 160	16 584
TOTAL	153 224	416 147	190 955	195 151	452 127	201 240

Annexe aux comptes consolidés

21.1 Titres en capital

Les éléments relatifs aux titres en capital au sein des participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés françaises en commandite simple du Groupe. Le résultat attribué aux titres en capital de ces participations (préciput) est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple.

21.2 Dettes subordonnées à durée indéterminée

Certaines des filiales du Groupe ont émis des dettes subordonnées à durée indéterminée envers des tiers qui comportent des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts. Selon les normes IFRS, ces instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et sont présentés au niveau des participations ne donnant pas le contrôle car elles sont émises par des filiales et ne sont pas détenues par le Groupe. Les intérêts nets d'impôt qui s'y rapportent sont comptabilisés comme des charges relatives à ces participations. Au 31 décembre 2023, le Groupe a la possibilité de rembourser les 150 millions d'euros et les 200 millions de dollars de dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable pour leur valeur nominale aux dates de paiement des intérêts. Le Groupe a également la possibilité de racheter ces dettes subordonnées à durée indéterminée à taux fixe de 125 millions de livres sterling aux dates de paiement des intérêts pour la plus élevée des valeurs entre la valeur nominale et un prix basé sur le rendement du *gilt* correspondant, et le 15 février 2024 pour leur valeur nominale. Après la date de clôture, le 4 janvier 2024, le Groupe a donné un préavis contractuel aux détenteurs de parts de sa dette subordonnée à durée indéterminée de 125 millions de livres sterling indiquant qu'il procéderait au rachat de cette dernière en date du 15 février 2024. De plus amples informations sur cet événement sont fournies dans le paragraphe 2.5 « Événements postérieurs à la clôture ».

Les instruments sont présentés ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées à durée indéterminée au taux fixe de 9% (125 millions de livres sterling)	170 582	166 760
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (150 millions d'euros)	59 661	58 324
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (200 millions de dollars US)	69 762	72 076
TOTAL	300 005	297 160

Note 22 – Régimes de retraite

Le Groupe cotise auprès de différents régimes de retraite pour les salariés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous.

Le NMR Pension Fund (« Fonds UK ») est géré par NMR au profit de certains salariés ou anciens salariés de certaines entreprises du Groupe situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un régime de retraites à prestations définies, qui a été fermé aux nouveaux entrants en 2003.

Le NMR Overseas Pension Fund (« Fonds Overseas ») était géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du Groupe situées hors du Royaume-Uni. Ce fonds comprend également un régime de retraites à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants en 2003. Les salariés restants du Fonds Overseas ont cessé d'accumuler des retraites complémentaires à prestations définies en 2017. Le montant des prestations accumulées par les anciens membres toujours en poste augmenteront entre la date de clôture et la date de retraite de chaque membre conformément à la réévaluation différée standard précisée dans les règles du Fonds.

R&CoBZ gère également des régimes de retraites (« Fonds Suisses »). Ces régimes ont été créés sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ont certaines caractéristiques d'un plan de retraite à prestations définies. Les collaborateurs actuels et les retraités (anciens salariés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions lorsqu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations à la charge de l'employeur et du salarié.

Par ailleurs, certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et d'autres prestations long terme ou vis-à-vis d'anciens salariés.

Les dernières évaluations actuarielles des Fonds UK et Overseas ont été réalisées au 31 mars 2022. Les valeurs des actifs nets des prestations définies ont été mises à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 par des actuaires indépendants. L'évaluation des Fonds Suisses est effectuée à chaque clôture, également par des actuaires indépendants.

Annexe aux comptes consolidés

Les obligations au titre des régimes à prestations définies exposent le Groupe à un certain nombre de risques tels que l'espérance de vie, l'inflation, le taux d'intérêt et la performance d'investissement. Ces risques sont limités dans la mesure du possible en appliquant aux fonds une stratégie d'investissement qui vise à minimiser les coûts à long terme. Cela est possible en investissant dans une sélection diversifiée de classes d'actifs, qui vise à réduire la volatilité des rendements et aussi à atteindre un niveau de congruence satisfaisant avec les passifs sous-jacents. Les fonds de pension investissent dans des obligations de sociétés, des obligations d'État (*gilts*) et dans un mandat d'investissements adossés sur les passifs (*liability-driven investment* ou LDI).

L'objectif des mandats LDI est de constituer un portefeuille d'actifs reflétant la sensibilité du passif des fonds aux variations des taux d'intérêt et à l'inflation. Dans un but de gestion efficace du portefeuille, les mandats ont recours à des instruments dérivés (tels que des swaps de taux d'intérêt, des swaps d'inflation et des *gilt* repo), qui nécessitent le dépôt d'une garantie en cas de valeur de marché négative. Les fonds UK et Overseas ont pour objectif un niveau de couverture de 100% de la sensibilité aux taux d'intérêt et de 100% de la sensibilité à l'inflation, par rapport aux objectifs de financement à long terme des fonds.

Le risque principal lié à l'utilisation de mandats LDI réside dans le fait que, lors d'une augmentation des taux d'intérêt, les fonds UK et Overseas sont tenus de faire face aux dépôts de garantie. Si, à un moment donné, l'un ou l'autre de ces fonds n'était pas en mesure de le faire, il pourrait être contraint de réduire son niveau de couverture. Afin de limiter ce risque, l'administrateur (*trustee*) de ces fonds surveille le niveau d'effet de levier et de marge de garantie dans le portefeuille LDI de chaque fonds et échange régulièrement avec le gestionnaire et le conseiller en investissement des fonds. L'administrateur (*trustee*) signale que les fonds ont un effet de levier relativement faible par rapport à beaucoup d'autres régimes de retraite et qu'ils n'ont pas été contraints de réduire la couverture au cours du second semestre de 2022, lorsque les rendements de la dette du gouvernement britannique ont augmenté de manière significative.

22.1 Montants comptabilisés au bilan

	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses	Autre	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>				
Valeur actuelle des obligations financées	786 528	332 487	-	1 119 015
Valeur de marché des actifs des régimes	(987 556)	(338 521)	-	(1 326 077)
Sous-total	(201 028)	(6 034)	-	(207 062)
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	8 468	8 468
TOTAL AU BILAN	(201 028)	(6 034)	8 468	(198 594)
Actifs du régime non comptabilisés	-	(18 177)	-	(18 177)
TOTAL (comptabilisés et non comptabilisés)	(201 028)	(24 211)	8 468	(216 771)
<i>dont régimes présentant un passif net au bilan</i>	-	-	8 468	8 468
<i>dont régimes présentant un (actif) net au bilan</i>	(201 028)	(6 034)	-	(207 062)

	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses	Autre	31/12/2022
<i>En milliers d'euros</i>				
Valeur actuelle des obligations financées	750 215	281 491	-	1 031 706
Valeur de marché des actifs des régimes	(993 658)	(287 624)	-	(1 281 282)
Sous-total	(243 443)	(6 133)	-	(249 576)
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	9 183	9 183
TOTAL AU BILAN	(243 443)	(6 133)	9 183	(240 393)
Actifs du régime non comptabilisés	-	(34 220)	-	(34 220)
TOTAL (comptabilisés et non comptabilisés)	(243 443)	(40 353)	9 183	(274 613)
<i>dont régimes présentant un passif net au bilan</i>	-	-	9 183	9 183
<i>dont régimes présentant un (actif) net au bilan</i>	(243 443)	(6 133)	-	(249 576)

Selon les règles comptables des régimes de retraites, appliquées aux dispositions particulières des Fonds Suisses, l'avantage économique maximal qui peut être reconnu est constitué par la somme des cotisations prépayées par l'employeur et de la valeur capitalisée de la différence entre le coût futur des services rendus par l'employeur et les contributions futures au fonds envisagées par l'employeur. Sur la base des conditions actuelles, les contributions futures du Groupe à l'un des Fonds Suisses devraient être supérieures au coût des services. De ce fait, l'excédent d'actifs de ce fonds ne pourra désormais être disponible pour le Groupe qu'à hauteur des contributions prépayées par l'employeur. Par conséquent, une partie de l'excédent d'actifs du régime a été sortie du bilan.

Annexe aux comptes consolidés

22.2 Variations des actifs nets de retraite

Les variations de l'actif net des régimes à prestations définies sont présentées ci-dessous, y compris les revenus non comptabilisés et les autres éléments du résultat global liés aux actifs du plan non comptabilisés dans l'un des fonds suisses.

<i>En milliers d'euros</i>	(Actifs) du plan de régime de retraite	Engagements de retraite	(Actif) net au titre de régimes à prestations définies
Au 1^{er} janvier 2023	(1 281 282)	1 006 669	(274 613)
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	-	10 945	10 945
Cotisations des salariés	(5 598)	5 598	-
(Produit)/charge net des intérêts	(54 834)	42 277	(12 557)
Réévaluation due aux points suivants :			
- rendement réel diminués des intérêts des actifs du régime	33 375	-	33 375
- évolution des hypothèses financières	-	39 524	39 524
- évolution des hypothèses démographique	-	(12 241)	(12 241)
- (gains)/pertes du retour d'expérience	-	23 768	23 768
Prestations versées aux bénéficiaires	46 205	(46 205)	-
(Cotisations) du Groupe	(20 059)	-	(20 059)
Frais administratifs	2 979	-	2 979
Variations de change et autres mouvements	(46 863)	38 971	(7 892)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(1 326 077)	1 109 306	(216 771)

Dans le cadre des évaluations actuarielles triennales des fonds UK et Overseas réalisées en mars 2022, il a été convenu que toutes les cotisations de l'employeur cesseraient d'être versées aux deux régimes à compter du 30 juin 2023, sous réserve que la situation en matière de financement soit examinée sur une base trimestrielle. À l'exception des dépenses engagées avant cette date et des obligations prévues par le précédent échéancier de cotisations, aucune cotisation n'a été versée au titre de la partie à prestations définies à l'un ou l'autre des fonds depuis le 30 juin 2023. Les cotisations continuent d'être versées à d'autres régimes du Groupe. Un montant total de cotisations estimé à 13 millions d'euros sera versé aux régimes de retraite à prestations définies du Groupe au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2024.

Le Groupe a estimé qu'aucun passif complémentaire ne doit être comptabilisé et qu'un surplus peut l'être pour les régimes des Fonds UK, Overseas et des plus petits de Fonds Suisses sous « IFRIC 14 – IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ». En effet, pour les Fonds UK et Overseas, les administrateurs (*trustee*) n'ont pas le pouvoir de les liquider de manière unilatérale. De plus, les règles de ces fonds donnent à la société commanditaire un droit inconditionnel à un remboursement en supposant le règlement graduel des passifs du régime au fil du temps jusqu'à ce que tous les membres aient quitté le Fond.

L'actif net du régime des plus petits des Fonds Suisses devrait être disponible pour le Groupe car les cotisations statutaires de l'employeur ne couvrent pas l'intégralité du coût des services pour celui-ci, selon IAS 19. Selon IFRIC 14, l'avantage économique maximal est la valeur capitalisée de la différence entre le coût futur des services rendus par l'employeur et les contributions futures envisagées par l'employeur.

La durée moyenne pondérée anticipée concernant les engagements du fonds est de 14 ans pour le Fonds UK et de 15 ans pour le Fonds Suisse.

Annexe aux comptes consolidés

22.3 Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	10 945	15 741
(Produit)/charge net des intérêts	(11 731)	(1 831)
(Produit)/charge des services passés	-	(123)
Frais administratifs	2 979	2 175
TOTAL (inclus dans les charges de personnel)	2 193	15 962

22.4 Montants enregistrés dans l'état du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Gains/(pertes) de réévaluation comptabilisés dans l'état du résultat global sur l'exercice	(65 516)	136 718
Gains/(pertes) de réévaluation cumulées comptabilisées dans l'état du résultat global	(42 068)	23 448

22.5 Hypothèses actuarielles et sensibilités

Les principales hypothèses actuarielles retenues au sein des principaux fonds du Groupe à la date de clôture sont les suivantes :

	Fonds UK et Overseas		Fonds Suisses	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	4,5%	4,8%	1,5%	2,3%
Indice des prix de détail (IPD)	3,0%	3,2%	N/A	N/A
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,2%	2,4%	2,0%	1,8%
Taux de croissance attendu des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	1,8%
Taux de croissance attendu des retraites :				
Non plafonné	N/A	N/A	0,3%	0,3%
Plafonné à 5,0%	2,9%	3,1%	N/A	N/A
Plafonné à 2,5%	2,0%	2,1%	N/A	N/A
Espérance de vie en années pour :				
Un homme retraité âgé de 60 ans	28,4	28,8	27,8	27,7
Une femme retraitée âgée de 60 ans	29,9	30,3	29,7	29,6
Un homme retraité âgé de 60 ans dans 20 ans	29,7	30,1	30,2	30,1
Une femme retraitée âgée de 60 ans dans 20 ans	31,3	31,6	31,7	31,6

L'hypothèse de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les Fonds UK et Overseas est obtenue en corrigeant l'hypothèse de l'indice des prix de détail (IPD), afin de refléter les différences structurelles entre les indices. Cette marge est de 1,1% par an pour la période allant jusqu'en 2030 et de 0,1% par an pour la période suivante, pour refléter le fait que l'IPD devrait être davantage aligné sur l'IPC à partir de 2030. Le taux indiqué ci-dessus est une moyenne pondérée.

Le calcul des actifs nets des régimes à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles formulées précédemment. Le tableau ci-dessous présente celles qui ont un impact significatif sur l'évaluation du passif, ainsi que des scénarios de sensibilité liés à ces hypothèses :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	
	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses
Hausse de 50 pb du taux d'actualisation	(50 000)	(15 000)
Hausse de 50 pb de l'inflation	37 000	2 000
Hausse d'un an de l'espérance de vie	25 000	N/A

Les scénarios de sensibilités présentés ci-dessus ne reflètent que l'estimation de l'évolution des obligations au titre des régimes à prestations définies pour les fonds. En pratique, tout mouvement qui provoque une modification du taux d'actualisation ou de l'inflation devrait être partiellement compensé par un changement de valeur des actifs, et l'impact global sur les actifs nets serait donc probablement moins élevé que les montants indiqués ci-dessus.

Annexe aux comptes consolidés

22.6 Composition des actifs des régimes de retraites

	Fonds UK		Fonds Overseas		Fonds Suisses	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Obligations d'entreprises et autres obligations	30%	34%	40%	39%	31%	32%
Couverture de passifs ⁽¹⁾	26%	26%	33%	36%	2%	2%
Actions - cotées	6%	5%	4%	4%	32%	27%
Fonds de capital-investissement et hedge funds	11%	13%	-	-	10%	11%
Secure income assets ⁽²⁾	9%	9%	15%	12%	-	-
Liquidités et actifs nets circulants	9%	4%	6%	6%	9%	10%
Immobilier	4%	4%	-	-	14%	16%
Obligations illiquides	5%	5%	2%	3%	-	-
Autres	-	-	-	-	2%	2%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(1) La ligne Couverture des passifs inclut les LDI et les obligations d'État britanniques (*gilts*).

(2) Investissement dans des actifs tangibles générant des revenus.

À la fin de chaque exercice, la valeur des actifs est mesurée en date du 31 décembre, lorsqu'elle est disponible. Dans le cas où aucune valorisation n'est disponible à cette date, la dernière valeur connue est utilisée et ajustée pour tenir compte des éventuels flux de trésorerie ultérieurs. Au 31 décembre 2023, 76% de la valeur des actifs étaient valorisés à cette date, et les 24% restants ont été estimés en utilisant l'approche précédemment décrite.

Note 23 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP	4 552 290	2 521 688
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	816 381	748 979
Autres équivalents de trésorerie (actifs)	493 547	438 471
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	(45 243)	(34 318)
TOTAL	5 816 975	3 674 820

La trésorerie comprend les caisses et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les autres équivalents de trésorerie comprennent des prises en pensions au jour le jour et des effets publics et valeurs assimilées détenus à des fins de transactions.

Pour les besoins de sa gestion de la liquidité interne, le Groupe considère que ses actifs liquides ont une définition plus large que celle statutaire présentée ci-dessus portant sur les actifs de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Ses actifs liquides comprennent : les liquidités et les comptes auprès des banques centrales ; tous les prêts bancaires, y compris les dépôts à terme ; les OPCVM et les fonds communs de placement évalués à la FVTPL (comprenant des fonds monétaire AAA ou des fonds de dettes de trésorerie à faible risque de crédit) ; et ses titres très liquides au coût amorti. Ces montants sont présentés ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP	4 552 290	2 521 688
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 4)	1 727 264	1 927 881
Titres à la FVTPL détenus à des fins de liquidité (Note 1)	384 232	730 024
Titres au coût amorti détenus à des fins de liquidité (Note 3)	3 372 819	3 601 067
Trésorerie et actifs détenus à des fins de liquidité	10 036 605	8 780 660

De plus amples informations concernant les actifs liquides et la gestion du risque de liquidité sont détaillées dans le paragraphe 4.4.1.

Annexe aux comptes consolidés

Note 24 – Engagements donnés et reçus

24.1 Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
En faveur de la clientèle	1 114 635	1 106 561
Engagements de financement	1 114 635	1 106 561
En faveur des établissements de crédit	10 646	12 076
En faveur de la clientèle	98 071	111 482
Engagements de garantie	108 717	123 558
Engagements de financement	696 798	582 560
Engagements fiduciaires irrévocables	556 696	453 617
Autres engagements donnés	32 978	33 012
Autres engagements donnés	1 286 472	1 069 189

Les engagements de souscription de titres incluent à la fois des parts dans des fonds de Five Arrows et des investissements directs. Les engagements fiduciaires irrévocables représentent les engagements envers des fonds pour lesquels le Groupe agit en tant que fiduciaire pour le compte de ses clients. Les engagements envers le personnel liés à la rémunération différée sont présentés dans la Note 29. Les engagements de location sont présentés en Note 8.

24.2 Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Engagements reçus d'établissements de crédit	561 412	361 846
Engagements de financement	561 412	361 846
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 286	8 718
Engagements reçus de la clientèle	155	327
Engagements de garantie	6 441	9 045

24.3 Instruments financiers donnés en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Disponibles pour des opérations de refinancement	401 412	206 662
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	125 000	325 000
Instruments financiers déposés auprès des banques centrales	526 412	531 662
Titres donnés en pension	48 589	59 479
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit	83 585	97 760
Instruments financiers donnés en garantie	132 174	157 239

La part de ces instruments que les bénéficiaires sont autorisés à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 83,6 millions d'euros (décembre 2022 : 97,8 millions d'euros).

24.4 Titres reçus en pension

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur de marché des instruments financiers reçus en pension	876 212	904 850
<i>dont instruments que le Groupe est autorisé à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>552 865</i>	<i>550 911</i>

Au 31 décembre 2023, le Groupe a utilisé 175 millions d'euros d'instruments financiers reçus en pension et n'en a pas vendu (décembre 2022 : 175 millions d'euros et pas de ventes).

Annexe aux comptes consolidés

Note 25 – Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente l'impact sur le bilan consolidé de la compensation des actifs et passifs avec les mêmes contreparties (1). Les montants sont compensés lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le tableau indique également les montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation, qui peuvent être compensés en cas de défaillance de l'une des contreparties, mais dont les caractéristiques les rendent inéligibles à la compensation au regard des normes IFRS (2). La juste valeur des instruments financiers et des sûretés est plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de surcouverture. La colonne montant net est fournie pour indiquer les cas dans lesquels les conventions-cadre de compensation atténuent l'exposition du Groupe aux instruments financiers en cas de défaillance de la contrepartie. Le Groupe utilise également d'autres stratégies de réduction des risques, telles que la détention de garanties sur ses prêts, mais celles-ci ne sont pas présentées dans ce tableau.

	(2) Effets des conventions-cadre de compensation					
	Montants bruts	(1) Montants compensés	Montants nets au bilan	Dépôts de garantie reçus/donnés en espèces	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Montants nets
<i>En millions d'euros</i>						
Dérivés actifs	183	(59)	124	(72)	-	52
Titres et valeurs reçus en pension	869	-	869	-	(869)	-
Dépôts de garantie versés	86	-	86	(58)	-	28
Autres actifs non soumis à compensation	17 030	-	17 030	-	-	17 030
Total actifs	18 168	(59)	18 109	(130)	(869)	17 110
Dérivés passifs	247	(59)	188	(58)	-	130
Titres et valeurs donnés en pension aux établissements de crédit	125	-	125	-	(125)	-
Titres et valeurs donnés en pension à la clientèle	49	-	49	-	(49)	-
Dépôts de garantie reçus	73	-	73	(72)	-	1
Autres dettes non soumises à compensation	13 979	-	13 979	-	-	13 979
Total dettes	14 473	(59)	14 414	(130)	(174)	14 110

7. Notes sur le compte de résultat

Note 26 – Marge nette d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	162 871	23 930
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	196 608	90 381
Produits d'intérêts sur instruments financiers au coût amorti	57 343	15 583
Produits d'intérêts sur dérivés de couverture	646	118
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	1 156	348
Produits d'intérêts sur les instruments financiers utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif	418 624	130 360
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(13 520)	(7 767)
Produits d'intérêts négatifs sur opérations avec les établissements de crédit	-	(18 519)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	(234 048)	(23 713)
Charges d'intérêts sur dérivés de couverture	(287)	(938)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(7 123)	(5 346)
Charges d'intérêts sur autres passifs financiers	(5 039)	(270)
Charges d'intérêts sur les instruments financiers utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif	(260 017)	(56 553)
Produits d'intérêts sur dérivés de transaction	80 702	48 795
Charges d'intérêts sur dérivés de transaction	(13)	(41)
Produits d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	440	604
Produits d'intérêts nets sur les autres instruments financiers	81 129	49 358
MARGE NETTE D'INTÉRÊTS	239 736	123 165

Les produits d'intérêts sur les instruments financiers utilisant la méthode des taux d'intérêts effectifs pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2022 comprenaient 1,8 million d'euros de charges d'intérêts négatives sur les emprunts TLTRO avec la BCE et 1,4 million d'euros de charges d'intérêts négatives sur les dettes envers la clientèle. Aucune charge d'intérêt négative de ce type n'est comptabilisée en 2023.

Le Groupe considère que les dérivés de transaction figurant dans ce tableau font partie de la stratégie globale du Groupe de suivi de la marge nette d'intérêt. L'élément représentant l'intérêt effectif dans le changement de valeur de ces dérivés est donc comptabilisé dans la marge nette d'intérêt.

Annexe aux comptes consolidés

Note 27 – Produits nets de commissions

27.1 Produits de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits de commissions sur prestations de conseil en fusion-acquisition	853 157	1 355 070
Produits de commissions sur prestations de conseil en financement et autres services	558 124	506 810
Produits de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille - Banque privée et Gestion d'actifs	598 775	594 220
Produits de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille - Five Arrows	210 751	168 878
Produits de commissions sur opérations de crédit	7 389	7 398
Autres produits de commissions	11 220	13 141
TOTAL	2 239 416	2 645 517

27.2 Charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges de commissions sur prestations de conseil en fusion-acquisition	(3 867)	(7 258)
Charges de commissions sur prestations de conseil en financement et autres services	(20 882)	(9 482)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille - Banque privée et Gestion d'actifs	(75 222)	(71 423)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille - Five Arrows	(10 150)	(6 699)
Charges de commissions sur opérations de crédit	(116)	(17)
Autres charges de commissions	(4 235)	(6 421)
TOTAL	(114 472)	(101 300)

Note 28 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	128 140	243 846
<i>dont carried interest</i>	45 374	90 068
Résultat net sur opérations de change	37 513	47 261
Résultat net sur autres opérations	4 852	6 691
TOTAL	170 505	297 798

Les gains et les pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent les variations de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des instruments financiers comptabilisés dans le portefeuille de transaction, y compris les dérivés.

Les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent à la fois des actions ordinaires et des actions de type *carried interest* détenues par le Groupe dans les fonds de Five Arrows. Ils comprennent également les titres de dette émis par les véhicules d'investissement de notre activité Five Arrows.

Annexe aux comptes consolidés

Note 29 – Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations et autres charges de personnel	(1 495 523)	(1 538 568)
Charges sur régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (Note 22)	(2 193)	(15 962)
Charges sur régimes de retraite à cotisations définies	(24 436)	(20 895)
Charges de personnel	(1 522 152)	(1 575 425)
Autres charges administratives	(399 655)	(332 985)
TOTAL	(1 921 807)	(1 908 410)

29.1 Charges de personnel

Dans le cadre de sa stratégie de rémunération variable, le Groupe verse des bonus à ses salariés. Dans certains cas, le paiement en trésorerie est différé sur plusieurs années.

Dans la majorité des cas, les bonus sont versés un, deux ou trois ans après l'année d'attribution. La charge est donc comptabilisée sur des périodes de deux, trois ou quatre années comprises entre l'année de l'attribution et la date de règlement. Ces bonus sont versés à condition que le bénéficiaire soit toujours salarié par le Groupe à la date de règlement. Les salariés identifiés comme preneurs de risques significatifs (MRT) selon la directive sur les exigences de fonds propre (*Capital Requirements Directive V* ou CRD V) verront une partie de leurs bonus de l'année reportée sur quatre ans, la charge étant comptabilisée en conséquence. Dans de rares cas, le Groupe permet parfois aux salariés qui ne sont pas des MRT d'accélérer l'acquisition de leurs bonus différés en numéraire. La charge non imputée est alors comptabilisée immédiatement.

Une partie de ces bonus sera versée aux salariés MRT selon CRD V et le nouveau régime prudentiel britannique de l'*Investment Firms Prudential Regime* (IFPR) sous forme d'instruments non fondés sur la trésorerie. Pendant de nombreuses années, et jusqu'à l'attribution des bonus effectuée en 2022 (relatifs à l'année 2021), l'élément différé des attributions d'instruments non fondés sur la trésorerie versé aux salariés MRT tel que défini par CRD V, a été réglé en instruments de capitaux propres sous forme d'actions R&Co. Ces actions R&Co étaient disponibles pour ces salariés six mois après la date d'acquisition des bonus différés.

En février 2023, suite à l'offre d'achat des actions de Rothschild & Co, le Groupe a considéré ne plus être en mesure d'appliquer efficacement un plan d'attribution d'instruments non fondés sur la trésorerie réglés en instruments de capitaux propres. Il a donc informé les employés concernés en février 2023 que les instruments de capitaux propres attribués existants seraient réglés en trésorerie. Comptablement, ces changements ont pour conséquence, au niveau du Groupe R&Co, de considérer ces transactions comme réglées en trésorerie alors qu'elles étaient auparavant considérées comme réglées en instruments de capitaux propres avec comptabilisation d'un engagement à ce titre au sein des capitaux propres. La politique comptable du Groupe consiste à réévaluer le montant de cet engagement à sa juste valeur par contrepartie des capitaux propres, avant de les transférer au bilan en dettes. Le montant de cette dette réglée en trésorerie évolue ensuite en fonction de la valeur de l'action sous-jacente, les différences étant comptabilisées dans le compte de résultat.

Toutes les attributions d'instruments non fondés sur la trésorerie (différées et non différées) faites en 2023 (relatives aux performances de 2022) et pour les années suivantes, prendront la forme d'actions théoriques, indexées sur la valeur de l'action sous-jacente de Rothschild & Co et seront réglées en trésorerie. Leur valeur au 31 décembre 2023 s'élève à 13 millions d'euros (décembre 2022 : 11 millions d'euros), et la charge au compte de résultat résultant de ces instruments s'élève à 7,1 millions d'euros (décembre 2022 : 9,1 millions d'euros). La charge en 2023 inclut une augmentation des instruments non réglés en trésorerie afin de compenser les porteurs pour une distribution exceptionnelle de réserves (Note 20.3), qui aurait autrement dilué la valeur de leurs rémunérations.

Les instruments non réglés en trésorerie ont pour objectif de corréliser le bonus de certains membres clés du personnel aux performances du Groupe. Outre l'obligation de rester salarié du Groupe, ces bonus peuvent également être annulés ou réduits dans des circonstances spécifiques.

La rémunération différée donne lieu à un engagement, dont une partie n'a pas encore été enregistrée car elle concerne une période future. Le montant des règlements potentiels futurs non encore enregistrés à ce jour s'élève à 132 millions d'euros (décembre 2022 : 189 millions d'euros).

Annexe aux comptes consolidés

29.2 Plan d'intéressement (R&Co Equity Scheme)

Jusqu'à son retrait de la cote suite à l'Offre, décrite dans les Faits marquants de ces comptes, R&Co gérait également un plan d'intéressement au profit de certains cadres dirigeants. Les participants devaient acquérir des actions de R&Co et pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur ont été attribuées. Les actions investies étaient soumises à une période de conservation de trois à quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées étaient soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice. Certains membres du personnel utilisaient des bonus différés en numéraire pour financer leur investissement dans les actions R&Co. Dans ce cas, la part des bonus différés qu'ils utilisaient et qui n'était pas comptabilisée au moment de l'achat était comptabilisée sur la période de conservation. Suite à l'annonce de l'Offre, les autres paiements fondés sur des actions en lien avec les plans d'attribution d'actions de R&Co (R&Co Equity Scheme) ont continué d'être comptabilisés comme réglés en instruments de capitaux propres dans le Groupe R&Co. Toutefois, la période d'acquisition des droits a été accélérée en juillet 2023, de sorte que la charge relative aux périodes d'emploi futures a été comptabilisée au cours de l'année.

De plus, la quasi-totalité des options de souscription ou d'achat d'actions acquises dans le cadre des *Equity Schemes* ont été exercées au cours du second semestre 2023. Une fois que l'offre a donné lieu au rachat obligatoire des actionnaires minoritaires, le Groupe a également accéléré la période d'acquisition de toutes les options de souscription ou d'achat d'actions restantes dans les *Equity Schemes*. Suite à cette accélération, elles ont presque toutes été exercées au cours du second semestre 2023.

Les mouvements relatifs au nombre d'options sur actions en circulation sont les suivants :

	31/12/2023		31/12/2022	
	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
À l'ouverture	3 630	28,3	4 111	27,6
Émises	-	-	-	-
Prime d'ajustement	631	24,2	-	-
Annulées	(109)	28,7	(20)	20,0
Exercées	(4 151)	28,4	(461)	22,3
À LA CLÔTURE	1	34,1	3 630	28,3
<i>Exerçables à la fin de la période</i>	1	34,1	2 833	26,5

La prime d'ajustement correspond à l'attribution supplémentaire d'options, envisagée dans le règlement initial du plan, afin de compenser une distribution exceptionnelle de réserves dont les destinataires ne bénéficiaient pas (Note 20.3).

La juste valeur des instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur les actions attribués au cours de l'année était nulle (décembre 2022 : nulle). La juste valeur est reconnue dans le compte de résultat au cours de la période d'acquisition des droits, après prise en compte des conditions de service. Comme les options ont continué à être réglées en instruments de capitaux propres jusqu'à la date d'exercice, aucun passif n'était comptabilisé au bilan au titre de ces options. Le changement de valeur des options appartenant aux salariés n'était comptabilisé ni en charge ni en produit dans le compte de résultat.

À l'émission, les options ont été évaluées par un expert indépendant en utilisant un modèle d'évaluation d'options de type Black-Scholes. Les paramètres clés de ce modèle étaient le prix des actions R&Co sous-jacentes, la volatilité attendue du cours de l'action (pour laquelle a été retenue la volatilité historique) et la date probable d'exercice des options (qui était considérée comme étant la date médiane entre les dates d'acquisition des droits et leur date d'expiration). L'évaluation reposait sur l'hypothèse que tous les bénéficiaires resteront au sein du Groupe.

La charge de l'exercice se rapportant aux instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur les actions est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Rémunération et autres charges de personnel ». Elle s'élève à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (décembre 2022 : 1,9 million d'euros).

Annexe aux comptes consolidés

Note 30 – Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements		
Droits d'utilisation	(46 618)	(40 522)
Immobilisations corporelles	(26 596)	(27 691)
Immobilisations incorporelles	(21 129)	(15 793)
Total dotations aux amortissements	(94 343)	(84 006)
(Dotations)/reprises pour dépréciations		
Droits d'utilisation	644	(1 357)
Immobilisations corporelles	-	(1 900)
Immobilisations incorporelles	(4 776)	10
Total dépréciations	(4 132)	(3 247)
TOTAL	(98 475)	(87 253)

Les dépréciations des immobilisations incorporelles liées à la réduction de contreparties conditionnelles à payer au titre d'acquisitions sont présentées dans la Note 32.

Note 31 – Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciations	Recouvrement de créances	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances sur la clientèle	(5 726)	6 903	342	1 519	670
Titres au coût amorti	(30)	34	-	4	(21)
Comptes de régularisation et actifs divers	(4 474)	7 282	-	2 808	(4 009)
Engagements donnés en faveur de la clientèle	(231)	-	-	(231)	456
TOTAL CRÉDIT/(CHARGE)	(10 461)	14 219	342	4 100	(2 904)

Note 32 – Gains/(pertes) nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Gains/(pertes) sur cessions et dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	523	(17 791)
Gains/(pertes) liés aux acquisitions et cessions de filiales	7 906	18 502
Produits/(charges) hors exploitation	(2 532)	(6 912)
TOTAL	5 897	(6 201)

Le gain consolidé de cession de 4,1 millions d'euros de l'activité de gestion d'actifs du Groupe en Amérique du Nord (voir Faits marquants au paragraphe 1.3), net des coûts associés, a été comptabilisé au cours de la période actuelle dans le compte « Gains/(pertes) liés aux acquisitions et cessions de filiales » suite à la finalisation de la cession.

Les produits/(charges) hors exploitation comprennent la variation de la valeur latente relative à des investissements historiques à la juste valeur qui sont exclus du résultat de gestion.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe avait, comme d'habitude, revu les hypothèses utilisées pour déterminer les contreparties différées ou conditionnelles et les actifs incorporels liés aux acquisitions. À la suite de ces révisions, le Groupe avait revu à la baisse les montants qu'il s'attendait à payer au titre des contreparties conditionnelles pour les actions acquises. Le produit résultant de cette réévaluation avait été inclus dans le compte « Gains/ (pertes) liés aux acquisitions de filiales ». Parallèlement, le Groupe avait comptabilisé des dépréciations sur certains des actifs incorporels acquis dans le cadre de ces transactions, et celles-ci avaient été incluses dans le compte « Gains/(pertes) sur dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles ».

Annexe aux comptes consolidés

Note 33 – Impôt sur les bénéfices

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	(127 654)	(164 782)
Impôts différés	29 495	7 001
TOTAL	(98 159)	(157 781)

Les charges d'impôts courants et différés sont détaillées ci-dessous :

33.1 Impôts courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôt de l'exercice	(99 235)	(143 320)
Charge d'impôt irrécouvrable relative aux dividendes	(27 354)	(18 339)
Impôts sur exercices antérieurs	(843)	(3 090)
Autres	(222)	(33)
TOTAL	(127 654)	(164 782)

33.2 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Différences temporelles	19 091	18 683
Charge d'impôt irrécouvrable relative aux dividendes	7 921	(3 571)
Changements de taux d'imposition	2 426	(13 935)
Impôts sur exercices antérieurs	57	5 824
TOTAL	29 495	7 001

33.3 Rationalisation de la charge d'impôt entre le taux d'imposition de droit commun et le taux effectif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
Résultat avant impôt		526 148		958 564
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	25,83%	135 904	25,83%	247 597
Principaux éléments de rapprochement⁽¹⁾				
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(6,6%)	(34 954)	(8,9%)	(85 292)
Quote-part d'impôt des sociétés de personnes comptabilisée hors du Groupe	(5,7%)	(29 974)	(4,6%)	(44 272)
Effet sur les impôts différés du changement du taux d'impôt sur les sociétés	(0,5%)	(2 426)	+1,5%	13 935
Comptabilisation d'impôts différés non comptabilisés antérieurement	-	-	(0,6%)	(5 330)
Différences permanentes	+0,1%	725	+1,0%	9 176
Impôt sur exercices antérieurs	+0,1%	786	(0,3%)	(2 734)
Impact des impôts différés non comptabilisés sur les pertes	+0,6%	3 309	+0,1%	1 358
Impôt sur les dividendes reçus par l'intermédiaire de sociétés de personnes	+1,1%	5 543	+0,1%	619
Effet du taux réduit sur les dividendes et retenues à la source non récupérables	+3,7%	19 433	+2,3%	21 910
Autres effets	(0,0%)	(187)	+0,1%	814
Charge d'impôt effective	18,7%	98 159	16,5%	157 781
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF		18,7%		16,5%

⁽¹⁾ Les catégories utilisées dans les informations comparatives sont toujours présentées d'une manière cohérente avec celles utilisées pour expliquer l'impôt de la période actuelle.

Annexe aux comptes consolidés

Note 34 – Parties liées

Dans le cadre de cette note et des dispositifs de gouvernance relatifs aux prises de décisions du Groupe, le terme « Dirigeants mandataires sociaux » fait référence aux mandataires sociaux de R&Co Gestion, Gérant de R&Co. En application des statuts de R&Co Gestion, cette société n'a qu'un seul mandataire social, son président au cours des douze mois clos le 31 décembre 2023. Le seul mandataire social de R&Co Gestion a, en 2023, perçu la rémunération suivante, versée par R&Co Gestion mais refacturée par cette dernière à R&Co, conformément aux dispositions statutaires de R&Co au titre des frais opérationnels supportés par le Gérant.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023
Rémunération fixe du président	500
TOTAL	500

Le président de R&Co Gestion n'a bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et aucune indemnité n'a été réglée pour cause de résiliation de contrat de travail. Aucun autre avantage à long terme ne lui a été accordé.

Les transactions réalisées durant l'exercice et les montants existants en fin d'exercice entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminés en consolidation et ne sont donc pas publiés. Les transactions faites avec les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas significatives.

Les autres parties liées présentées dans le tableau ci-dessous sont : R&Co Gestion, le Gérant de R&Co ; les membres du Conseil de surveillance ; les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle dans le Groupe ; les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle au sein de la société mère de R&Co tels que les administrateurs de Concordia ; et toute personne ayant directement ou indirectement la responsabilité, la direction ou le contrôle des activités de R&Co. Elles comprennent également la famille proche ou les sociétés qui sont contrôlées par toute personne qui contrôle ou qui exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur R&Co ; et les personnes étroitement liées aux Dirigeants mandataires sociaux, aux membres du Conseil de surveillance ou des organes sociaux de la société mère Concordia.

Les montants figurant dans les comptes du Groupe qui ont comme contrepartie une partie liée sont présentés ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Actifs				
Prêts et avances sur la clientèle	3	12 800	825	16 251
TOTAL ACTIFS	3	12 800	825	16 251
Dettes				
Dettes envers la clientèle	3 409	97 272	937	174 147
TOTAL DETTES	3 409	97 272	937	174 147
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement et de garantie donnés	-	6 348	-	6 798
TOTAL ENGAGEMENTS	-	6 348	-	6 798

Annexe aux comptes consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Charges et produits relatifs aux transactions avec les parties liées				
Marge d'intérêts positive/(négative)	(153)	(3 773)	-	(114)
Produits/(charges) de commission nette	184	6 412	-	2 594
Autres produits	-	172	-	84
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE	31	2 811	-	2 564
Autres charges	-	(4 631)	-	(3 546)
TOTAL CHARGES	-	(4 631)	-	(3 546)

Note 35 – Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	KPMG		Cailliau Dedouit et Associés	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés				
R&Co (société mère)	191	180	191	180
Filiales	3 215	3 224	279	266
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires				
R&Co (société mère)	-	26	-	-
Filiales	504	433	-	27
Sous-total	3 910	3 863	470	473
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES FOURNIS À LA DEMANDE DES ENTITÉS				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres	112	20	55	7
Sous-total	112	20	55	7
TOTAL	4 022	3 883	525	480

Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment à des missions de revue de la conformité du dispositif de certaines entités du Groupe au regard de dispositions réglementaires pour 504 milliers d'euros (décembre 2022 : 486 milliers d'euros).

Annexe aux comptes consolidés

Note 36 – Périmètre de consolidation

En réponse à l'article 89 de CRD V, l'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux compagnies financières holding de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans certains états ou territoires.

Le tableau suivant recense les filiales et les entreprises associées les plus significatives au regard des comptes consolidés du Groupe, ainsi que le territoire où elles sont domiciliées. La liste ci-dessous n'inclut pas les filiales dormantes, sur la base de leur caractère non significatif.

Les abréviations pour les activités suivantes sont définies dans le glossaire du présent rapport.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2023		31/12/2022		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2023	31/12/2022
Afrique du Sud							
Rothschild & Co (South Africa) Foundation Trust	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild and Co South Africa (Pty) Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Southern Arrows Proprietary Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Allemagne							
Rothschild & Co Deutschland GmbH	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Vermögensverwaltung GmbH	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Australie							
Rothschild & Co Australia Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Belgique							
Rothschild & Co Belgium SA	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Belgium - Belgium branch	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Brésil							
Rothschild & Co Brasil Ltda	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Canada							
Rothschild & Co Canada Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holdings Canada Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Securities Canada Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chine							
Rothschild & Co Advisory (Beijing) Company Limited	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Financial Advisory (Shanghai) Company Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Danemark							
N.M. Rothschild & Sons Limited, Denmark Filial	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Émirats Arabes Unis							
Rothschild & Co Europe B.V. - Abu Dhabi Representative Office	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Middle East Limited	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Espagne							
Redburn (France) SA, Succursale en Espana	GA	100,00	100,00	-	-	IG	-
Rothschild & Co Wealth Management Spain, A.V., S.A	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
RothschildCo España S.A.	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
États-Unis							
FACP General Partner LP	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FACP GP-GP	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers (North America) LLC	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers (USA) LLC	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Francarep Inc	5A	-	-	100,00	100,00	-	IG
PO Black LLC	5A	-	-	100,00	100,00	-	IG
PO Elevation Rock, Inc	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Redburn (USA) LLC	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Redburn Asset Management LLC	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Redburn Investment Fund I GP LLC	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Redburn Investment Fund I LP LLC	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Asset Management US Inc.	WAM	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co North America Holdings Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co North America Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Realty Group Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Risk Based Investments LLC	WAM	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co US Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

(1) IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

Annexe aux comptes consolidés

Noms des sociétés	Activité	31/12/2023		31/12/2022		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2023	31/12/2022
Finlande							
Five Arrows Managers – Finland branch	5A	100,00	100,00	-	-	IG	-
France							
Aida SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Aix-Rabelais SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Cavour SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Concordia Holding Sarl	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Courtage Etoile SNC	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Five Arrows Managers GP SAS	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers SAS	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Rothschild & Co	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
K Développement SAS	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Messine Participations SAS	Autre	-	-	100,00	99,98	-	IG
Messine SAS	Autre	-	-	99,70	99,68	-	IG
Montaigne Rabelais SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Paris Orléans Holding Bancaire SAS	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Fonds SAS	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
R&Co Investments France SAS	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Redburn (France) SA	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Cie SCS ⁽²⁾	GA	99,97	99,97	99,97	99,97	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management SCS ⁽²⁾	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Immobilier SCS ⁽²⁾	GA	99,80	99,77	98,80	98,77	IG	IG
Rothschild & Co SCA	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	Société mère	Société mère
Rothschild & Co TA SCS ⁽²⁾	GA	100,00	99,97	100,00	99,97	IG	IG
Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS	WAM	100,00	100,00	99,99	99,99	IG	IG
Rothschild Martin Maurel Courtage	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild Martin Maurel SA	WAM	100,00	100,00	99,99	99,98	IG	IG
SCI Du 20 Rue Grignan	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
SCI Du 6 Rue De La Bourse	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
SCI Prado Marveyre	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Transaction R&Co Immobilier SCS ⁽²⁾	GA	100,00	99,45	100,00	99,76	IG	IG
Transaction R&Co SCS ⁽²⁾	GA	99,48	99,45	99,79	99,75	IG	IG
TrésorPlus	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
TRR Partenaires SAS	GA	75,00	74,59	75,00	74,81	IG	IG
Verdi SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Verseau SAS	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Wargny BBR SA	WAM	94,66	99,99	94,66	99,98	IG	IG
Grèce							
Rothschild & Co Greece Single Member S.A.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Guernesey							
Jofran Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maison (C.L.) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Holdings (CI) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Bank International Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance CI Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield Holdings (Guernsey) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
St. Julian's Properties Limited	Autre	-	-	50,00	49,99	-	MEE
TM New Court Plan Trust	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Hong Kong							
Rothschild & Co Hong Kong Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Îles Caïmans							
Auster Capital Ltd	5A	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
Auster Fund Advisory Ltd	5A	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
Auster Holdings Ltd	5A	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
Inde							
Rothschild & Co India Private Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Indonésie							
PT RothschildCo Advisory Indonesia	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

(1) IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

(2) Certaines des filiales sont des sociétés en commandite simple (SCS). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune d'entre elles.

Annexe aux comptes consolidés

Noms des sociétés	Activité	31/12/2023		31/12/2022		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2023	31/12/2022
Israël							
Rothschild & Co Israel B.V. - Israel Branch	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management (Israel) Ltd	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Italie							
Rothschild & Co Asset Management Milan Branch	WAM	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Italia S.p.A.	GA	100,00	99,99	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Italy SIM SpA	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Japon							
Five Arrows Managers SA - Japan branch	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Japan Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jersey							
Arena Plaza Jersey GP Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Luxembourg							
Elsinore I GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FACS C General Partner	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FAMI GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FIN PO S.A., SICAR	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions General Partner	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers SA	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Umbrella Credit Fund GP	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Hermance Capital Management Sarl	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
HRA Investment SCSp	5A	84,62	84,62	84,62	84,62	IG	IG
Oberon GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon II GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon III GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon USA General Partner S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Parallel GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Co Invest GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Invest 2 SA	5A	-	-	93,85	93,85	-	IG
Rothschild & Co Investment Managers S.A.	5A et WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management (Europe) S.A.	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
RPI Invest 2 SCSp	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPO GP S.à r.l.	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPO Invest 1 SCSp	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Malaisie							
RothschildCo Malaysia Sdn. Bhd.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mexique							
Rothschild & Co Mexico, S.A. de C.V.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Monaco							
Rothschild & Co Asset Management Monaco	WAM	99,50	99,44	99,30	99,25	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Monaco	WAM	99,94	99,94	99,97	99,95	IG	IG
Pays-Bas							
Rothschild & Co CIS B.V.	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance B.V.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Europe B.V.	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Israel BV	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Pologne							
Rothschild & Co Polska sp. z o. o.	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Portugal							
Rothschild & Co Portugal Limitada	GA	-	-	100,00	99,99	-	IG
Qatar							
Rothschild & Co Doha LLC	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Royaume-Uni							
Arrowpoint Advisory LLP	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Arrowpoint Advisory Services Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Continuation Computers Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows (Scotland) General Partner Limited	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions Co-Investments, LP	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

(1) IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

Annexe aux comptes consolidés

Noms des sociétés	Activité	31/12/2023		31/12/2022		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2023	31/12/2022
Five Arrows Finance Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Holding UK Limited	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers LLP	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
International Property Finance (Spain) Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Lanebridge Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lanebridge Investment Management Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Marplace (Number 480) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
N.M. Rothschild & Sons Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
New Court Securities Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
O.C. Investments Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
R&Co Equity Markets Solutions Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Redburn (Europe) Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Redburn Investment Fund I LP	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Australia Holdings Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance PLC	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Credit Management Limited	5A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management UK Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Second Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield MBCA Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield Trust Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Third New Court Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Walbrook Assets Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Russie							
Rothschild & Co CIS B.V. - Moscow Branch	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co CIS B.V. Moscow Representative Office	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Singapour							
Rothschild & Co Singapore Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Suède							
Rothschild & Co Nordic AB	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Suisse							
Holding Pâris Bertrand SA	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Pâris Bertrand Holding SA	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Bank AG	WAM	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Holdings AG	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Global Advisory Switzerland AG	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Turquie							
Rothschild & Co Kurumsal Finansman Hizmetleri Limited Sirketi	GA	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG

(1) IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

Annexe aux comptes consolidés

Note 37 – Résultats, impôts et effectifs par territoire

En application de l'article L.511-45 II à V du Code monétaire et financier et de l'article 89 de CRD V, cité dans la Note 36, le tableau ci-après fournit des informations sur le produit net bancaire, le résultat avant impôt, l'impôt sur les bénéficiaires et les effectifs pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023.

Pays/région d'activité	Produit net bancaire ⁽¹⁾	Résultat avant impôt ⁽¹⁾	Impôt courant ⁽¹⁾	Impôt différé ⁽¹⁾	Effectifs (ETP)
Royaume-Uni	726,9	63,5	(10,0)	(4,8)	1 583
France	789,8	272,6	(72,2)	12,2	1 374
Autres pays d'Europe	306,5	67,3	(16,2)	(1,5)	528
Amérique du Nord	217,6	(74,9)	0,9	18,5	466
Luxembourg	126,8	109,2	(6,1)	0,0	48
Suisse	204,6	58,1	(15,4)	0,9	393
Asie-Pacifique et Amérique latine	94,5	(4,6)	(7,1)	4,2	232
Îles Anglo-Normandes	35,6	25,9	(1,7)	0,3	46
Îles Caïmans ⁽²⁾	-	1,1	-	-	-
Autres	57,8	7,9	0,1	(0,3)	112
Total avant éliminations intragroupes	2 560,1	526,1	(127,7)	29,5	4 782
Éliminations intragroupes	(24,8)	-	-	-	-
TOTAL	2 535,3	526,1	(127,7)	29,5	4 782

⁽¹⁾ Montants indiqués en millions d'euros

⁽²⁾ Le Groupe détient uniquement des participations dans des sociétés associées dans les îles Caïmans. Dans les comptes consolidés, la part du Groupe dans le résultat après impôt des entreprises associées est présentée dans le résultat avant impôt dans le compte « Résultat net des sociétés mises en équivalence ». Les effectifs des entreprises associées ne sont pas repris dans les comptes consolidés du Groupe. De plus amples informations sur les comptes des entreprises associées sont fournies dans la Note 7.

Les revenus et les résultats nets sont indiqués avant l'élimination des commissions, des produits et des charges d'intérêts intragroupes.

Les effectifs sont calculés en équivalent temps plein (ETP) à la clôture et comprennent les stagiaires et les apprentis.

Le Groupe n'a pas perçu de subventions publiques au cours de l'exercice. Pour la France, le résultat avant impôt est indiqué avant le précipt versé aux associés-gérants français comptabilisé dans les participations ne donnant pas le contrôle (Note 33).

Abréviations et glossaire

Terme	Définition
ABE	Autorité Bancaire Européenne
Catégorie 1/2/3/4/5	Classement interne du risque de crédit, expliqué au paragraphe 4.2.2
CCB	Comité de Crédit Banque, sous-comité du Comité des risques
CCC	Comité dédié au crédit aux entreprises - <i>Corporate Credit Committee</i> , sous-comité du Comité des risques
Comité Crédit du Groupe	Comité au sein du Comité Exécutif du Groupe
Comité d'audit	Comité au sein du Conseil de surveillance
Comité des risques	Comité au sein du Conseil de surveillance
Comité Développement Durable	Comité au sein du Conseil de surveillance
Comité Exécutif du Groupe (GEC)	Comité exécutif de R&Co, composé des plus hauts responsables des métiers et fonctions support du Groupe – <i>Group Executive Committee</i>
Concordia	Rothschild & Co Concordia SAS, société mère de Rothschild & Co SCA
Conseil de surveillance	Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA
Conseil en financement	Sous-ensemble de l'activité de Conseil financier, qui englobe le conseil en financement et restructuration de dette et <i>Equity Markets Solutions</i> .
CRD V	<i>Capital Requirements Directive 5</i>
DCF	Flux de trésorerie actualisés – <i>Discounted Cash Flow</i>
Département Crédit du Groupe	Département interne subordonné au Comité Crédit du Groupe
EAD	Exposition au moment du défaut – <i>Exposure at default</i> (IFRS 9)
ECL	Pertes de crédit attendues – <i>Expected Credit Loss</i> (IFRS 9), qui peuvent être évaluées soit pour les 12 mois à venir (12m ECL) soit à maturité (<i>lifetime ECL</i>)
ESG	Environnement, social et gouvernance
Etape 1/2/3	Évaluation de la qualité du crédit (IFRS 9)
EVE	Valeur économique des fonds propres – <i>Economic value of equity</i>
FINREP	Normes d'information financière qui précisent les informations financières requises pour la production des rapports réglementaires - <i>FINancial REPorting</i>
Five Arrows/5A	Activité de Capital-investissement et dette privée – Five Arrows (anciennement Merchant Banking)
Fonction Risques du Groupe	Département interne chargé de veiller à la mise en œuvre de processus de gestion des risques adéquats au sein du Groupe, de communiquer un état global des expositions aux risques à l'échelle du Groupe, de fournir une vision indépendante et objective des risques de l'activité ainsi que de s'assurer qu'ils sont conformes à la stratégie et à l'appétit au risque du Groupe
Fonds Suisses	Rothschild & Co Bank AG Zurich <i>pension funds</i>
Fonds UK	N M Rothschild & Sons Limited <i>pension fund</i>
FVOCI	Juste valeur par capitaux propres – <i>Fair value through other comprehensive income</i>
FVTPL	Juste valeur par résultat – <i>Fair value through profit or loss</i>
GA	Activité de Conseil financier – <i>Global Advisory</i>
GEC	Comité Exécutif du Groupe – <i>Group Executive Committee</i>
Gérant	Rothschild & Co Gestion SAS, gérant de Rothschild & Co SCA
GES	Gaz à effet de serre
Group ALCO	Comité de Gestion Actif-Passif du Groupe - <i>Group Asset and Liabilities Committee</i> , sous-comité du Comité Exécutif du Groupe
Groupe	Rothschild & Co SCA et ses filiales consolidées
IBOR	Taux interbancaire offert – <i>Interbank offered rate</i>
IFPR	<i>Investment Firms Prudential Regime</i> - Régime prudentiel britannique

Terme	Définition
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
IRRBB	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire – <i>Interest rate risk in the banking book</i>
LCR	Ratio de liquidité à court terme – <i>Liquidity coverage ratio</i>
LDI	Investissements adossés sur les passifs - <i>Liability-driven investment</i>
LGD	Pertes en cas de défaut – <i>Loss given default</i> (IFRS 9)
LIBOR	<i>London interbank offered rate</i> – Taux de référence
LTV	<i>Loan to value</i> . Ce ratio représente le montant d'un emprunt sur la valeur du bien acquis grâce à cet emprunt et/ ou de l'actif donné en garantie de l'emprunt
MRT	<i>Material Risk Taker</i> - Preneur de Risques Significatif, tel que défini par CRD IV et CRD V
Niveau 1/2/3	Hierarchie des justes valeurs d'après IFRS 13, expliquée dans le paragraphe 4.5.1
NMR	N M Rothschild & Sons Limited
NSFR	<i>Net stable funding ratio</i>
OCI	Autres éléments du résultat global – <i>Other comprehensive income</i>
Offre	Dépôt d'une offre publique simplifiée visant les actions de Rothschild & Co par Concordia, la société holding de la famille Rothschild
Overseas Fund pb	N M Rothschild & Sons Limited <i>overseas pension fund</i>
PCCC	Comité dédié au crédit à la clientèle de la Banque Privée - <i>Private Client Credit Committee</i> , sous-comité du Comité des risques
PCL	<i>Private Client Lending</i> au sein de l'activité de Banque privée et Gestion d'actifs
PD	Probabilité de défaut (IFRS 9)
PER	Ratio cours/bénéfices nets – <i>Price/earnings ratio</i>
PIC	Prix interne du carbone
Plan d'attribution d'actions (<i>Equity Scheme</i>)	Rothschild & Co gère un plan d'attribution d'actions au profit de certains cadres dirigeants. Les participants devaient acquérir des actions de Rothschild & Co. Pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur ont été attribuées
POCI	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (IFRS 9) – <i>Purchased or originated credit-impaired</i>
Prêts Lombard	Prêts garantis par des portefeuilles de titres
R&Co	Rothschild & Co SCA
R&Co Gestion	Rothschild & Co Gestion SAS (le gérant)
R&CoBI	Rothschild & Co Bank International Limited
R&CoBZ	Rothschild & Co Bank AG Zurich
R&CoWM Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco
R&CoWM UK	Rothschild & Co Wealth Management UK Limited
RMM	Rothschild Martin Maurel SA
ROU	Actif au titre du droit d'utilisation (IFRS 16) – <i>Right of use asset</i>
SICR	Augmentation significative du risque de crédit (IFRS 9) – <i>Significant increase in credit risk</i>
Société	Rothschild & Co SCA
SPPI	Seulement paiement de principal et d'intérêts (IFRS 9) - <i>Solely payment of principal and interest</i>
TLTRO	<i>Targeted longer-term refinancing operation</i>
UGT	Unité génératrice de trésorerie
WAM	Activité de Banque privée et Gestion d'actifs – <i>Wealth and Asset Management</i>
WAM ALCO	Comité de Gestion Actif-Passif de l'activité de Banque privée et Gestion d'actifs

